

Le Canada
Journal du matin
Membre de la Presse Canadienne
Membre de l'Association des Circulations
Canada est imprimé par la Compagnie de Publication du Canada, limitée, au numéro 55, rue Saint-Jacques, à Montréal.
Rédacteur en chef :
Eustache Letellier de Saint-Just
LUNDI 18 OCTOBRE 1937

Les travailleurs ont été trompés

Le gouvernement Duplessis s'est fait élire au mois d'août 1936 en chloroformant, à l'aide de promesses, trois classes de la société : les jeunes gens, les agriculteurs et les ouvriers. La dose d'éloquence soporifique fut telle que nos gens commencent seulement, après plus d'un an, à reprendre leurs sens. La jeunesse sait maintenant quoi penser : si elle a enfin aujourd'hui quelque espoir de prendre sa place dans la société, c'est grâce à une initiative du gouvernement libéral d'Ottawa, à laquelle celui de M. Duplessis s'est résolu, l'un des derniers, à participer. Aux agriculteurs, l'Union Nationale a donné une forme de crédit agricole qui prête aux abus et au patronage politique et dont nos cultivateurs seront les premiers à souffrir. Aux ouvriers, le gouvernement a tout promis et a donné deux lois, dont l'une est une copie de la législation libérale qu'elle remplace et l'autre (la loi des salaires raisonnables) a été violemment dénoncée par les syndicats et les unions, avant et depuis sa mise à exécution.

Qu'on nous cite de M. Duplessis, à l'adresse de ces trois classes d'électeurs qu'il a délibérément trompés, une seule parole qui ne soit pas inspirée par la flatterie, une parole courageuse, un enseignement, une directive ! Nous n'en connaissons pas. Non, il s'agit de saisir le pouvoir à tout prix et la vieille formule démagogique, une fois de plus, a trouvé des dupes. Le peuple n'est pas plus heureux, mais le gouvernement est en selle et fait sa petite affaire, insouciant du mécontentement qui s'agite autour de lui.

Le gouvernement actuel n'a réussi qu'une chose : il a envenimé les relations du capital et du travail à un point qui inquiète tous les esprits clairvoyants. M. Duplessis était prodigue de ces phrases qui enflamment l'imagination populaire : "Il faut que notre province se débarrasse des trusts et du capital malsain" ... "Il faut que les trusts apprennent que l'homme ne doit pas être le vassal et l'esclave de l'argent". On l'applaudissait et on l'a élu sur ces phrases creuses, auxquelles l'éloquence électorale et les grands gestes faisaient rendre un son nouveau.

Ces dénonciations démagogiques annonçaient un renversement social que M. Duplessis savait irréalisable et dangereux, mais il promettait quand même. Quelles mesures a-t-il prises contre ces trusts qu'il chargeait de tous les péchés ?

Après une année qui a vu les grèves les plus nombreuses, les plus longues et les plus violentes de l'histoire de la province, l'ouvrier comprend qu'on l'a trompé. Il se remet au travail, au travail rémunéré selon l'échelle des contrats collectifs institués par l'administration libérale et que M. Duplessis voudrait détruire. Le bon sens reprend ses droits.

"L'inégalité des classes est une loi sociale ; elle est basée sur la nature : il y aura toujours des pauvres." L'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Delles, qui rappelait cette grande vérité lors de la Journée sociale de Granby, ajoutait :

"Que reproche-t-on aux ouvriers ? Trois choses surtout : la malhonnêteté, le libertinage et l'imprévoyance. Des employés malhonnêtes, il y en a malheureusement (...). Or ce n'est pas parce que l'employeur est riche que l'ouvrier a le droit d'être malhonnête. Cela ne serait pas non plus une raison pour que l'employé puisse voler. De l'autre côté, chacun portera ses propres responsabilités.

"L'imprévoyance est un autre défaut dont on accuse nos ouvriers, et malheureusement c'est trop vrai. C'est le plus petit nombre qui économise, et lorsqu'on fait reproche à un ouvrier de trop dépenser, de gaspiller, il nous fait souvent la réponse qu'il a le droit comme les riches de vivre. Ce sont là des principes dangereux. C'est le même argument de tout à l'heure qui revient. Si les riches gaspillent, ils en répondront. L'ouvrier a des obligations qu'il peut rencontrer plus difficilement que les riches mais il doit les rencontrer quand même : c'est la subsistance de la famille, des dettes, etc. Il doit se libérer de pareilles habitudes.

"D'où viennent tous ces désordres ? De deux causes : on manque d'esprit religieux et de reconnaissance ; l'éducation actuelle n'est pas à base de sacrifice mais de satisfaction. La deuxième cause, on la trouve dans la poursuite du bonheur. Le bonheur est un bien relatif et subjectif ; il nous échappe parce que nous le mettons là où il n'est pas.

On pourrait croire qu'aucun politicien n'aurait le courage de tenir des propos aussi clairs à la classe des travailleurs. M. Duplessis lui, ne l'a pas fait. Mais nous relevons dans la *Documentation catholique*, un discours du maire de Lyon, M. Edouard Herriot, dont le passage suivant n'est pas sans signification pour nous. Lui aussi s'adressait à des travailleurs qu'un gouvernement peu sage avait leurrés :

"Aux travailleurs, dit M. Herriot, il faut faire comprendre que nous entendons les traiter comme ils le méritent et comme ils y ont droit, c'est-à-dire avec affection, avec intelligence. Nous répons donc ceux qui ont imposé des conditions de travail si dures que le travailleur ne pouvait plus, sans avoir recours à l'assistance publique, se créer une famille et se donner une existence convenable. "Travailleur, nous le considérons comme civiquement tout égal. (...)

"Ce travailleur, nous souhaitons sa collaboration, sa collaboration raisonnée. A un Français, quand on lui parle de ses droits, on peut aussi lui parler de ses devoirs, et quand on s'adresse à un travail-

leur de chez nous, ce doit être pour mettre dans son esprit des idées simples et justes.

"Le travailleur, en ce moment, lutte contre la cherté de la vie. Dans ce domaine, il y a peut-être des excès, des abus qu'il convient de réprimer, j'en suis d'accord, mais au travailleur je lui dis, les yeux dans les yeux : "Si tu crois qu'on peut lutter contre la vie chère en restreignant la production, tu te trompes. Si on te le dit, on te trompe. Il faut collaborer à la production, travailler, et comprendre que tu travailles pour toi-même et qu'en collaborant tu assures ton propre bonheur. Ta prospérité, ta dignité sont liées à celles de toute la nation.

"Quand on parle de la balance commerciale, de l'excédent des importations sur les exportations, le travailleur peut croire que ce sont là des distractions de statisticiens. Je te dis, travailleur, que cela te touche au vif et que ceux qui ne l'ont pas aperçu se cachent la vérité (...). Aime le travail ! et crois-y."

Sans doute ne peut-on demander à M. William Tremblay de parler avec autant de bon sens. Mais combien de fois il aurait pu se taire, au lieu d'attiser les querelles qui dépassaient son entendement et son instinct borné de législateur improvisé !

Choses du temps

Le Vatican et la France

Les quelques Canadiens qui lisent assidûment les journaux communistes français savent fort bien que les partis d'extrême gauche sont en fureur de ne pouvant point mener ou conduire le gouvernement de M. Chautemps à leur guise. On veut un gouvernement de révolution, dans ces milieux-là, et l'on ne trouve, tout comme aux Etats-Unis, le régime de M. Roosevelt, qu'un gouvernement d'évolution.

C'est un fait dont les éléments de droite les plus intelligents, dans la capitale française, se rendent parfaitement compte. Ainsi le *Temps*, journal conservateur que l'on dit être commandité par le Comité des Forges et les Deux Cents Familles, ne veut point supporter le bobard répandu à l'étranger par *Gringoire*, *Candido* et autres ennemis de la France à l'effet que le gouvernement français est à la merci des communistes.

L'argument du *Temps* est péremptoire, et, s'il est au monde un peuple qui le doit considérer attentivement, c'est bien celui de la province de Québec. Notre confrère parisien écrit donc :

On discerne bien qu'à Rome comme à Berlin on voudrait égarer l'opinion internationale en montrant la France comme ayant partie liée avec le communisme et comme préparant les voies au bolchevisme. Cette tactique s'inspire directement de la thèse que l'on défend dans certains milieux nationalistes-socialistes allemands, et surtout laquelles, à en croire notamment M. Rosenberg, le libéralisme et l'influence religieuse conduisent également, en fin de compte, au désordre social et à l'anarchie. Que des rapports confiants entre la France républicaine, où règne la paix religieuse, et le Saint-Siège, contrariant, dans de telles conditions, l'action intérieure et extérieure par laquelle les Etats autoritaires s'efforcent d'imposer leur domination en Europe grâce à une mystique essentiellement anticommuniste, c'est possible. Mais à qui fera-t-on admettre sérieusement que l'Eglise catholique, apostolique et romaine, qui, par légitime souci des intérêts religieux universels dont elle a la charge, n'a jamais voulu composer avec la Russie soviétique, et qui n'a jamais cessé de condamner dans les termes les plus catégoriques l'esprit et l'activité de l'Internationale communiste, veuille entretenir avec la France des rapports plus confiants qu'à tout autre moment de l'après-guerre, si elle ne faisait pas entièrement confiance au bon sens de la nation française, à sa volonté d'ordre et de paix ?

"A Rome comme à Berlin on voudrait égarer l'opinion internationale en montrant la France comme ayant partie liée avec le communisme et comme préparant les voies au bolchevisme..." C'est justement l'idée que veulent répandre à Montréal certains individus qui vivent assez largement des services qu'ils rendent aux propagandistes de l'Allemagne et de l'Italie et qui, sans cela, seraient uniquement les pauvres employés d'un journal qui ne paie pas toujours ses gens. L'argument du *Temps* vient à point ruiner les assertions mensongères de ces vendus.

Quand on nous aura prouvé que l'organe du Comité des Forges favorise le gouvernement français au détriment de ses clients, nous serons tout disposés à écouter d'un esprit critique les bobards des bonshommes qui comptent sur les récompenses de Rome et de Berlin pour ne pas mourir de faim.

Les "primaires"

Quand on veut insulter quelqu'un, on dit de lui qu'il est un "primaire", comme si c'était simplement remarquable d'être un "secondaire".

C'est la fable de l'Institut, dit M. Jean Giraudoux. Les têtes, en France comme chez nous, a voulu se révolter contre les membres et contre l'estomac. On a établi "des distinctions de race et de caste entre les divers éducateurs du pays et les divers enseignants." Et le général Giraudoux continue ainsi :

"A mesure que la vie de la nation devenait de plus en plus libérale, la culture lui était donnée suivant des principes de plus en plus restreints et conventionnels. Alors que le premier maître de l'enfance avait toujours été, sous les autres régimes, la famille respectée et la plus chère de l'enfant et de la famille, il devenait habituel, sous la République, de prononcer le mot "enseignement primaire" avec quelque dédain et avec un clin d'oeil de flatterie vers l'enseignement secondaire ou supérieur. Or le mot "secondaire" ne signifie rien. Le mot "supérieur" est prétentieux. Le mot "primaire" est un mot magnifique. Il indique le caractère premier, essentiel, celui dont on ne se passe pas et qui passe avant tout. Le blé est primaire. Le vin est primaire. Pas le Saint-Honoré. Pas le Vouvray mousseux. Ce que les instituteurs étaient chargés de donner au pays, ce qu'ils lui donnaient encore avec une compétence indiscutable, c'était le pain et le vin de la culture."

Nous serions profondément vexés, si certains "secondaires" et certains "supérieurs" n'entendaient pas entièrement le sens de ces paroles. Nous souhaitons surtout qu'elles taquent les "bacheliers" si stupidelement satisfaits de leur mauvais latin et si souvent inférieurs à nombre de ceux qu'ils regardent de haut en les traitant de "primaires".

On saura maintenant que le mot "primaire" est un mot magnifique. Puisque nous pouvons invoquer à son propos le témoignage d'un artiste, d'un homme de raffinement tel que Giraudoux, nous supplions nos adversaires de nous traiter de "primaire" aussi souvent qu'ils le voudront. *Primaires*, le mot est doux, depuis que le terme de bachelier se porte si glorieusement dans la tribu des ignorants !

MARIAGE ET BETAIL

La *Revue économique* de Vienne signale qu'à la frontière austro-yougoslave les mariages entre jeunes paysans autrichiens et jeunes Yougoslaves se multiplient de façon surprenante et elle explique cet état de chose par le fait que les filles des paysans yougoslaves reçoivent en général une dot assez élevée qui est versée entièrement en têtes de bétail. Or l'importation des bestiaux en Autriche est normalement soumise à des droits de douane élevés alors que l'importation d'une "dot" même si elle est représentée par du bétail, est exempte de toute taxe douanière.

Ainsi les forts droits de douane sur les bestiaux favorisent dans la zone frontalière la conclusion de mariages austro-yougoslaves, lesquels depuis 1935 ont augmenté dans la proportion de 1,000 p. 100.

LA MUSIQUE

Autour d'une enquête "musico-physique"

De tout temps, les physiologistes se sont préoccupés des effets de la musique sur les hommes aussi bien que sur les animaux. Car il est reconnu que la musique est de tous les arts celui qui touche le mieux, le plus profondément et le plus directement, les sens.

Pour la plupart des cerveaux rudimentaires, la musique et l'amour se rejoignent dans des effets analogues. Ce sont des émotions proches parentes.

Mais pour les femmes surtout, ainsi que tendrait à le démontrer une enquête "musico-physique" entreprise par le critique musical André Coeuroy.

Ayant demandé à ses lecteurs quels effets la musique leur produisait, Coeuroy a reçu une avalanche de lettres qui démontrent que la musique est, en général, reçue à la manière d'un message physique.

Pour la plupart des correspondantes, la musique est une "chose voluptueuse" qui fait l'effet d'un "aphrodisiaque". Les pièces à conviction sont d'ailleurs tirées de la plus ardente époque romantique, où trônent Chopin, Liszt et Wagner et, plus près de nous, Massenet et les versistes italiens. La fameuse "Etude" No 3 de Chopin, le "Rêve d'Amour" de Liszt et les brûlantes pages de "Tristan" répondent à toutes les promesses d'amour, aux bonheurs comme aux malheurs.

Pour les hommes, le message musical n'a pas le même pouvoir aphrodisiaque. Ils ne le reçoivent pas de la même façon passive. Mais ceux pour qui la musique est un art essentiellement féminin, ne sont pas loin de lui reconnaître cette puissance d'action.

En tout cas, il est remarquable que la musique de "Tristan" soit le motif autour duquel tournent toutes ces expériences et ces enquêtes physico-musicales. Elle a souvent donné lieu à des gloses partiales ou se trouvent confondus le sens musical et la sensualité.

Il est vrai qu'on ne peut trouver une œuvre plus chargée de passion que "Tristan", plus brûlante d'amour, plus désespérante aussi. Et si cette belle et adorable musique est malsaine, c'est assurément dans sa recherche du néant absolu, de l'annihilation du vouloir et du renoncement comme moyen de possession.

Mais les historiens de Wagner sont justement remarquer que si les héros tristanesques recherchent l'annihilation, c'est "moins par désespérance devant les obstacles de la vie que comme un aboutissement suprême de l'extase ressentie contre cœur, lèvres contre lèvres". Wagner e considérait l'amour "frère de la mort" et l'idée de "Tristan" est "l'idée de la mort par détresse d'amour".

Ce drame poignant fut, à n'en pas douter, un drame vécu. En effet, ce poème est une stylisation en profondeur des amours impossibles de Wagner et de Mathilde Wesendonck, qui ne pouvait mener qu'à la séparation, au renoncement, au pessimisme tragique.

L'expression musicale atteint dans "Tristan" les limites extrêmes de la sensibilité. Il semblerait impossible de supporter plus d'émotion et il y a là de quoi éprouver les sensibilités les mieux trempées. Mais ces flots désastreux et désespérants s'apaisent vers une conclusion d'une immatérielle beauté où la paix, enfin, est atteinte dans la mort, qui est ici la suprême possession.

L'effet que peut produire une telle musique sur des sensibilités trop vives, ou malades, il est impossible de le contrôler. Et aussi de l'empêcher. Mais l'abus qu'on en peut faire, et les erreurs d'interprétation, ou plus simplement d'entendement, ne sont en aucune façon une condamnation d'un trop beau chef-d'œuvre. Ce qui est ici condamnable, c'est l'usage qu'on en fait, c'est de le faire servir à des fins extramusicales.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas nier que la musique représente une grande puissance d'excitation et qu'elle l'émotion produite par "Tristan" d'une part et par la "Messe en si" d'autre part, il y aura toujours un monde. Comme d'une sensibilité à une autre. Dès lors, tout est possible...

Léo-Pol MORIN

Un légat du Pape chez les trappistes

"On n'y a plus assez fou pour se faire trappiste", écrivait il y a un siècle Alfred de Musset. Les cent vingt-six moines blancs de l'abbaye d'Aiguebelle, dans la Drôme, qui vont, cette semaine, à l'occasion de leur huitième centenaire, accueillir le cardinal Verdier, légat du pape, entouré de vingt-cinq évêques, veulent être de ces "fous" dont Musset croyait la race abolie. Cette "folle de la Croix", dont s'imprégnait l'âme d'un Pascal à l'école d'un saint Paul, les amena tour à tour, en une heure de leur jeunesse ou parfois de leur âge mûr, à venir dire au Père abbé : "Je demande la miséricorde de Dieu et celle de l'ordre de Cîteaux"; et, les enroblant en sa milice, le Père répondait à chacun d'eux : "Lève-toi au nom du Seigneur".

Nouveaux soldats du Christ et pauvres comme lui, les premiers moines d'Aiguebelle, en l'année 1137 du règne de grâce, vinrent de cette abbaye de Morimond qui s'appelait avec fierté la quatrième fille de Cîteaux : un coin de vallée solitaire, à dix-huit kilomètres de Montélimar, leur parut offrir un site propice pour "construire une abbaye en l'honneur de la Vierge Marie". Saint Bernard, le grand docteur cistercien, apparaissait alors à la chrétienté comme le "féal de Marie" et son "dévot chapelain". Cet ordre de Cîteaux où il était entré parce qu'il se "sentait languissant" il fallait, disait-il, "un breuvage plus fort que celui qu'on trouvait chez les Cluniens", se plaisait à ouvrir des abbayes sous l'égide de Notre-Dame, de cette "Dame" à laquelle on dédiait les cathédrales. En ce congrès marial, plusieurs jours durant, va se tenir à Aiguebelle, il me semble que les morts eux-mêmes parleront... Tout au moins, derrière leurs pierres tombales, ils écouteront.

Mais, tandis que les échos du congrès réveillèrent les lointains ascendants, la grande famille monastique d'Aiguebelle pourra, non sans quelque fierté, poser un regard complaisant sur ses descendants, sur ces jeunes essaims qui, au cours du dix-neuvième siècle, se détachèrent d'elle, comme elle-même autrefois s'était détachée de Morimond. L'Esprit, tout comme le sang, a ses chartes de noblesse. Et l'arbre généalogique d'Aiguebelle nous montre que Notre-Dame des Dombes, au diocèse de Lyon, Notre-Dame d'Acéy en Franche-Comté, et Bonnecombe en Rouergue, et Sainte-Marie du Désert, près Toulouse, furent fondées par des moines d'Aiguebelle. "Ils expédièrent au delà des Alpes, les premiers trappistes de Notre-Dame de l'Atlas, de Notre-Dame de Magguzzano. Et je n'oublie pas, mais au contraire je veux citer à part, une autre abbaye filiale d'Aiguebelle, Notre-Dame des Neiges, au diocèse de Viviers : ce fut pour elle une gloire d'être un instant le séminaire spirituel d'un ancien officier qui cherchait sa vocation, et qui trouva la sainteté : Charles de Foucauld.

Ainsi vont s'attester, en ces fêtes, la fécondité sans cesse renouvelée de l'institution monastique et la continuité séculaire d'un même idéal. Rougira-t-on ou rira-t-on, si l'on relit ces jours-ci, en cette pénétrante biographie psychologique des trappistes que nous donnaient naguère MM. Charles Grouzet et Guy Chastel, la prose "révolutionnaire" d'un cer-

tain citoyen Barbotte, commissaire de l'Assemblée constituante, qui écrivait au sujet de la Trappe : "Cet établissement n'est fondé que sur un renoncement antihumain à la patrie et aux plus doux sentiments de l'humanité. La loi qui veille sur ses enfants ne peut leur permettre de s'engager dans une association isolée du grand ensemble. Ceux qui ont la faiblesse d'entrer dans ce tombeau des vivants n'en peuvent plus sortir : c'est l'avarice Achéron qui ne lâche pas sa proie." Un collègue de ce Barbotte, non moins "philosophe" que lui, opinait de son côté : "Des bras affaiblis par les jeûnes, les austérités et les veilles, ne sauraient triompher d'un sol rebelle, qui ne cède qu'aux travaux continus et opiniâtres d'un robuste agriculteur." Le dix-neuvième siècle, au contraire, a illustré l'œuvre de défrichement autrichien accomplie par les moines : le romantisme catholique, par la voix de Montalembert, leur rendit d'éclatants hommages ; puis la science d'un Léopold Delisle et d'un Dom Besse, et l'érudite ferveur de l'école bénédictine, dont la *Revue Mabillon* est aujourd'hui le témoignage, achevèrent de nous libérer de l'ignorance épaisse où les préjugés philosophiques eussent pu nous emprisonner.

Les pierres d'Aiguebelle vont être à l'honneur, sous cette patine dont les pare leur longévité, parce que des générations de moines y besognèrent, alternant avec le travail de la terre, créateur de la France rurale, cet autre labeur qui s'appelle la prière, ce labeur dont Philippe-Auguste savait déjà gré aux Cisterciens de son temps lorsque, en ces insomnies, il disait : "Mes amis de l'ordre de Cîteaux sont déjà levés, et ils parlent de moi à Dieu."

Georges GOYAU,
de l'Académie française.

(Le Figaro)

Propos en l'air (1)

Mesdames, Messieurs,

Avant de m'adresser à vous, je veux tout de suite parler à la jeune personne — car on veut toujours croire, jusqu'à preuve du contraire, que les lettres qui nous viennent aient été écrites par une personne jeune et aimable — à la jeune personne, donc, qui m'a adressé cette semaine une lettre d'appréciation de ces propos en l'air, que le hasard lui a fait écouler dimanche dernier. Il s'agissait bien d'une lettre d'appréciation, mais non pas dans le sens que nous prêtons souvent à ce mot, car appréciation, ne veut pas dire éloges, comme vous le savez, mais action de juger une chose à sa valeur, si elle en a. Et dans ce cas-ci, il ne s'agit pas d'éloges, mais de reproches, faits, au surplus, sur un ton pointu qui fait croire que cette correspondante, si jeune et si aimable que nous la supposons, est une femme de caractère, par qui nous désignons souvent, à tort, celles qui ont l'humeur malsaine. Elle m'avertit tout d'abord, sachant me faire du chagrin, qu'elle ne m'a pas écrit jusqu'au bout parce que certain badinage sur les gens qui ne lisent pas les journaux l'a choquée. Elle est de ceux-là. "Moins plus", dit-elle, "je ne lis pas les journaux" et elle ajoute sur le ton familier : "Que j'en suis donc bien", ce qui s'appelle prendre plaisir au péché. Sans ce dernier avis, qui est le cri d'une conscience impénitente, j'aurais peut-être tenté d'amener cette âme à rémission, mais est-il bien certain que ce serait une bonne œuvre ? Qui sait si la convertie ne s'en trouverait pas plus mal.

La lecture des journaux, cette semaine, n'avait rien de tonique et je gage que ma jeune amie aura mieux dormi de ne pas les avoir lus, car, de jour en jour, ils distillaient l'angoisse et l'inquiétude, même pour nous qui habitons celui des deux hémisphères où le genre humain a encore quelque soulagement.

La sensation de sécurité dans laquelle nous nous complaisons ne semble plus aussi justifiable depuis que le président des Etats-Unis, à l'étonnement de l'univers, a dit à Chicago, ces jours derniers, que l'Amérique ne peut prétendre échapper à la fièvre qui gagne graduellement l'Europe et l'Asie. M. Roosevelt voulait faire entendre par là que l'indifférence à l'égard des problèmes européens et asiatiques est peut-être une attitude commode pour le temps présent, mais qu'elle ne changera rien à la marche des événements. Il faut au contraire prévoir, se défendre contre les idées qui, petit à petit, transforment les nations et leur font une âme belliqueuse et assassine.

Un journaliste français, M. Louis Roubaud, raconte "la pitoyable aventure de deux Français, Joseph Moyné et Jean Braderes, qui se sont engagés en Espagne et qui seront fusillés par ordre des autorités de Salamanque. Chargés d'une mission secrète chez ceux qu'ils espéraient combattre les armes à la main, ils ont été pris avant d'avoir pu accomplir quoi que ce fut." Un chroniqueur du *Figaro* commente cette lamentable aventure qui comporte pour nous un enseignement.

"Ces deux Français, dit-il, avaient misé sur une révolution ; ils ont été déçus de ce qu'ils croyaient la liberté ; ils ont payé de leur existence leurs convictions et leur idéologie : cette fin suspend tout jugement à leur égard. Il ne serait pas digne d'écrire : "Fallait pas qu'ils y aillent", quelque logique qu'il y aurait à le faire ; car la logique du raisonnement l'aurait en vain pour les gens qui vont mourir. (...)

Moyné accepte son sort, paraît-il, avec une dignité et un courage remarquables. Braderes, lui, a failli. Il aperçoit la déraison de son acte et, dans sa prison, il pleure sa femme — car il est marié — et son enfant et il supplie qu'on intervienne pour le sauver. Il était employé des Postes à Paris, et il apparaît bien, à présent, qu'il n'était pas l'homme d'une révolution. Mais il a cru au langage de la révolution, et c'est lui que je voulais en venir. Que signifie la décision de la non-intervention si l'on continue d'armer les esprits. Ce malheureux — avait-il ne trouve pas d'autre façon de fuir l'éloignement de sa carrière de tout repos et de tout éloigné de l'adventure. (...) Mais il a lu les journaux ; et il a cru, lui, le petit fonctionnaire, qu'il était désigné pour défendre l'Espagne républicaine ; il a cru qu'il y avait une justice à protéger ; il a répété ce qu'il lisait ; il s'est enflammé et il est parti... Nous savons bien quels ont été ses mauvais génies ! Ces deux moines ne les feront pas taire ; et ils continueront de promettre, sur le chemin des révolutions où on ne les trouve jamais, une existence libre et heureuse."

Mesdames, Messieurs, ma jeune amie qui ne lit pas les journaux ne s'expose donc pas à contracter la fièvre du combat qui arme même les femmes en Espagne et en Chine. Nos journaux, d'ailleurs, ne font point de propagande qui soit de nature à armer les esprits, mais nous n'en devons pas moins, cependant, défendre notre raison contre tout ce qui pourrait la fausser. Il ne s'agit pas de nous interdire toute discussion des idées qui flottent dans l'air, mais il s'agit de ne point prendre parti sans réflexion. Les mots en usage sont : capitalisme, fascisme, communisme, corporatisme, séparatisme, et nous en jouons, comme disait Cyrano, avec assez de verve, en nous demandant lequel ferait le mieux notre affaire. Sans qu'ils s'en soient aperçus, combien d'entre nous ont été amenés à désirer un changement, non pas qu'ils aient là-dessus une idée bien définie, mais, comme disait l'un d'eux : "Pour le plaisir de changer".

On voit ce que coûte ailleurs le plaisir de changer. M. Joseph-Barthelemy fait dans le *Temps*, de Paris, une longue apologie du libéralisme économique dont je ne veux citer que le début :

"Tout système politique, économique ou social qui ne se donne pas pour objet d'adoucir la peine des hommes ne mérite ni sacrifices, ni efforts, ni sympathie, ni adhésion. Certes, il faudrait être atteint d'une cécité singulière pour ne pas voir les ambitions, les appétits, les fourberies, les égoïsmes d'un grand nombre parmi les individus qui aspirent au plaisir divin de gouverner. Mais je n'envisage aujourd'hui que des ensembles, des idées, des programmes. Je n'accuse donc aucun système d'ignorer la préoccupation de diminuer les souffrances dans la nation, dans la société, dans l'humanité. Mais je déclare net à certains : "Possible que tel soit votre but. Seulement, pour l'atteindre, vous vous y prenez rudement mal."

Voilà qui peut nous guider dans notre appréciation des régimes politiques. Lequel, mieux que celui sous lequel nous vivons, pourrait adoucir nos peines ? Et tant que nous n'aurons pas trouvé la réponse, c'est-à-dire les motifs d'un changement, restons ce que nous sommes et n'allons pas faire l'erreur de nous tourner les sangs dans la discussion passion-

née des mérites relatifs du fascisme et du communisme. Sur l'un et l'autre, voici des paroles qui j'éprouve quelque gêne à répéter, car elles n'appartiennent pas à une tribune profane :

"On note dans le monde une crise morale et spirituelle due à l'oubli de Dieu. De profonds dissensions tourmentent les classes sociales. D'un côté, le communisme s'insurge jusqu'à nier tout droit de propriété privée ; de l'autre, le culte de l'Etat et le désir de restaurer l'ordre et l'autorité publiques contre les menées des communistes font oublier la sagesse de l'Evangile et revivifier les erreurs et les mesures païennes. Une onde d'athéisme s'abat sur la mort et risque d'entraîner la dissolution de toute civilisation."

Ceux qui lisent les journaux — je pense toujours à ma correspondante (mon unique correspondante, hélas !), au fait : elle n'est peut-être ni jeune ni jolie — ceux qui lisent les journaux ont reconnu la présence de la dernière encyclique du Pape. Qui osera nier que le problème du monde actuel soit exposé là avec autant de sincérité que de désintéressement ?

Dans notre province, une loi interdit la propagande communiste, mais, on l'a déjà fait remarquer, il n'en est aucune qui rende le fascisme illégal. Je ne sais pas si cette omission est l'expression d'une préférence, mais je sais bien que le fascisme ne mérite guère plus notre admiration que le régime qui prétend combattre.

Et à ce propos, et parce que je ne crois pas oiseux de parler de ces choses entre nous, si éloignés que nous nous croyions d'un bouleversement politique, je voudrais vous citer l'opinion d'un homme que nous connaissons pour l'avoir vu et entendu à Montréal et à Québec et dont nous avons admiré le jugement sain et la remarquable lucidité : M. Lucien Romier. A l'occasion de la visite de Mussolini à Berlin, où le Duce, bien qu'en pays de connaissance, s'était fait précéder par cinq mille agents secrets chargés de la surveillance de sa personne, M. Romier écrivait : "Puisse-t-ils (les deux dictateurs) échanger des propos, non seulement sur les mérites de leur double expérience, mais sur les limites qu'elle comporte."

"Personne ne songe à nier la facilité d'action dont disposent les régimes totalitaires, ni l'œuvre que, grâce à cette facilité et aux ressources qu'elle leur met à disposition, ils ont accomplie. Mais que devient ce que l'on appelait naguère la "civilisation" ? La "civilisation" est humanité. La "civilisation" est éducation et harmonie des rapports entre les hommes. Les formules totalitaires poussent à la fermeture et à l'exclusion. Si l'on n'arrête ou corrige cette poussée, il n'y a plus pour personne d'amélioration régulière, ni matérielle ni intellectuelle. Il n'y a plus que les hasards de la force et de la ruse : tout compte, à une époque qui fait payer la guerre par des millions de morts et des centaines de milliards de pertes, ces hasards ne justifient aucun espoir.

"Du point de vue matériel, les richesses ne peuvent être augmentées ni conservées par l'isolement des nations : pour cette raison qu'une nation ne s'enrichit que si elle accroît la valeur de ses ressources naturelles et de son travail en trouvant à l'échange de plus en plus contre ce qui lui manque. Lorsqu'elle n'échange pas, une partie de ses ressources et de son travail devient sans emploi ni débouché, par conséquent sans valeur, et le manque de cette valeur entraîne le manque de biens ou de moyens de subsistance qu'elle aurait permis d'acquiescer."

"La fermeture fait le manque. Dès que ce manque atteint les besoins élémentaires, les besoins de profonde habitude ou les besoins de sécurité, l'exigence de la répartition force le régime, bon gré mal gré, à un nivellement social de plus en plus rigoureux et de plus en plus utilitaire. De catégorie en catégorie, le niveau de vie descend vers une commune mesure qui ne tardera pas elle-même à descendre. La qualité sera d'abord diminuée, puis la quantité. Ce qui est désintéressé ou d'intérêt permanent cédera à la faim immédiate."

Ainsi l'Allemagne et l'Italie se rapprochent d'une sorte de communisme, qui n'est pas la révolution préméditée, mais un expédient de disette.

"Du point de vue intellectuel et moral, certes la discipline des Etats totalitaires est belle. Mais il faut en voir les ressorts."

"Entraînement civique, entraînement social, entraînement physique : pourquoi ? Non pour une culture ou un idéal où les aspirations de la personne cherchent leur meilleur épanouissement, mais pour la commodité et le rendement d'une machine collective qui fixe d'avance, par sa propre nécessité, ce qu'il lui faut et quelle forme il lui faut de consentement humain."

"Si bien organisée que paraissent cette machinerie, si exaltant qu'en soit le mouvement, elle ne peut pas ne pas exclure ce qui débordait ou gênait sa nature et sa logique. Elle abolit donc, dans l'homme qu'elle soumet et satisfait, tout un côté de l'esprit : elle fait de lui un arbre sans cesse élagué. L'initiative morale et la force intellectuelle de la nation n'y résisteront pas indéfiniment."

"Elles y résisteront d'autant moins que l'esprit ne saurait progresser dans un système fermé des origines, qui sépare entièrement son éducation du contact avec d'autres expériences et lui interdit de faire sa leçon en la mesurant à d'autres."

"Organisation pour la conquête ? Aucune conquête réalisable ne compenserait, pour les générations en vue, les risques, les pertes et le manque à gagner qui résulteraient de la situation actuelle de l'Europe, si elle durait. Nous ne sommes plus au temps où les besoins des nations pouvaient être satisfaits par quelques lieues de terre de plus à conquérir. Le revenu annuel de ces quelques lieues de terre donnerait moins de richesses à une nation que le commerce d'un seul jour de vraie paix."

Mesdames et Messieurs, que nous reste-t-il donc, entre le communisme dont nous ne voulons pas et le fascisme qui tente quelques esprits parmi nous ? Il nous reste notre bonne vieille démocratie, souvent si maladroite et défendue par ses partisans, notre bonne vieille politique canadienne et québécoise, qui n'est pas à blâmer si elle nous désappointe, parce qu'elle est ce que nous la faisons. Il nous reste, nous, notre passé inspirateur d'énergie, notre sentiment que nous pouvons remettre d'aplomb, avec quel que bon vouloir et un peu d'effort de corps, ce qui nous reste de mauvaises habitudes, ce qui nous reste de nos bons sens, que nous n'avons pas perdus, notre esprit de travail, que nous ne devons pas perdre, notre initiative, qui a besoin de stretching ; il nous reste ce que tous les peuples d'Europe voudraient avoir : un pays sans limite, une terre généreuse, des rochers recouverts d'or et d'argent, un fleuve accueillant, des cours d'eau impétueux qui n'attendent que la bride pour se mettre à l'œuvre ; il nous reste ces six mots qui se trouvent dans tous les discours et que nous devons réapprendre à prononcer avec plus de respect : notre bonne vieille province de Québec, qui sera, j'en suis convaincu, la dernière à perdre la boule.

Eustache Letellier de Saint-Just



CHRONIQUE

Instruction et bonnes manières

Ma chère petite Monique,

Au sujet de la discussion que tu as eue avec ton mari afin de définir la différence existant entre un homme instruit et un homme bien élevé, dis-lui que je suis entièrement de ton avis. Ces deux qualités ne sont pas fatalement dépendantes, et un garçon peut posséder tous les titres universitaires possibles, mais n'être pas digne du titre de "gentleman".

Une femme prend l'ascenseur avec un inconnu. Il monte d'autorité le premier, sans s'efforcer pour la laisser passer; il n'enlève pas son chapeau, garde à la lèvre la cigarette qu'il était en train de fumer, à moins encore qu'il siffle ou chantonne...

Un autre, que des relations ont prié à dîner, éternue et se mouche bruyamment, ne réprime pas un bâillement qui lui vient, et gratte longuement, consciencieusement, avec ses ongles, un petit bouton qu'il a dans l'intérieur du nez...

Une autre, encore, monopolise, à lui seul, toute l'attention d'un auditoire amical, ne lâche plus la parole quand il l'a et, si le hasard la lui fait perdre, ne songe plus qu'à interrompre ceux qui parlent à leur tour.

On viendra me dire: Mais ce sont des garçons très bien; l'un est docteur en médecine, le second docteur en droit, le troisième sort de Centrale. Possible! Mais ce ne sont pas moins parfaitement mal élevés.

Voici au contraire des gens sans culture. Pourtant ils font toujours attention à ne pas gêner autrui, et ne commettent presque jamais de "raffes". Ils n'ont pas la possibilité matérielle, ou la possibilité intellectuelle, de faire de grandes études, mais une mère délicate, bien que simple, ou leur propre finesse leur ont enseigné que le premier devoir de l'être humain était de ne rien faire qui puisse gêner, choquer, ou blesser son voisin, et qu'un peu de douceur et de courtoisie dans les manières était le meilleur moyen de rendre la vie agréable à autrui et à soi-même.

On aurait tort, par exemple, de généraliser. Un individu sans instruction peut être également un malotru total, et heureusement la plupart des hommes cultivés sont, en même temps, des gens d'un commerce délicieux. Il faut dire simplement, et c'est bien là ton avis, n'est-ce pas? que pas plus que l'éducation ne peut tenir lieu d'instruction, l'instruction ne saurait tenir lieu d'éducation.

L'une et l'autre sont des matières qu'il faut apprendre. Mais de même qu'une intelligence naturelle facilite l'accès à la culture, une finesse, un tact naturels, facilitent l'accès à l'éducation.

Cependant, on aurait tort de se fier uniquement à son instinct, car l'éducation et le savoir-vivre, tout comme les vêtements, ont leur mode. Et certaines expressions en varient avec les époques.

On trouve terriblement choquant aujourd'hui qu'un convive mette le coin de sa serviette dans son faux-col, ou dans l'ouverture de son gilet; une seule attitude est admise: déplier — et encore pas complètement — sa serviette et la poser sur les genoux. Pourtant il fut un temps où la première convenance à remplir était de protéger le devant de son habit, fût-ce en nouant sa serviette autour de son cou!

Il y a trente ans quelqu'un qui aurait porté des aliments à sa bouche en tenant sa fourchette de la main gauche eût passé soit pour un "gaucher", soit pour un être ne "sachant" pas manger. Aujourd'hui, c'est changer sa fourchette d'une main à l'autre, qui est anormal.

Oui, l'éducation est, d'une part, une aptitude, et d'autre part, une "connaissance". Et c'est cette connaissance de certains principes essentiels que nous nous efforçons d'inculquer à nos enfants, pendant tout le temps qu'ils demeurent sous notre aile; ensuite, c'est à eux de parfaire cette éducation, en s'instruisant des "variations" que le goût du jour peut y apporter.

J'espère que ton mari ne me tiendra pas rancune d'être d'accord avec toi plutôt qu'avec lui. Dans cet espoir, transmets-lui mes amitiés.

Toi, je t'embrasse affectueusement.

JEANNINE
P. C. C. ROYER PARENT

("Eve")

MONDANITÉS

Samedi matin à 10 heures 30 en l'église Saint-Léon de Westmount, M. le curé Oscar Gauthier a béni le mariage de Mlle Gabrielle Lévesque, fille de M. et de Mme J. W. Lévesque, avec M. Gilbert Manseau, fils de M. et de Mme Conrad Manseau. Le choeur, la nef et le maître-autel étaient décorés de massifs de palmiers et de fougères de hauts chandeliers et de paniers de chrysanthèmes roses et blancs, des gerbes de ces mêmes fleurs liées d'un oeil de tulle avaient été fixées aux bancs réservés aux invités. Pendant la messe un programme de chant fut exécuté par Mme Emile Bruchési, M. Gérard Desmarais et M. Jean-Charles Marchand. M. Romain Pelletier touchait l'orgue.

La mariée accompagnée de son père portait une robe de satin fluide blanc création Claire Brune de lignes droites à encolure montante avec lisérés partant des épaules se croisant à la taille puis rayonnant et s'éclaircissant en deux longs pans formant traine. Son voile de tulle illusion retombant sur sa figure était maintenu sous un diadème de perles. Elle tenait un bouquet victorien de muguet avec centre de roses "sweetheart" volant de tulle et lié d'un large nœud.

Mme Théo Lévesque, dame d'honneur, belle sœur de la mariée portait une robe de dentelle bleue très pâle sur fourreau de taffetas, chapeau assorti et bouquet victorien de roses Token et de muguet entouré d'un volant de tulle. Mlle Lucille Lévesque, sœur de la mariée et Mlle Germaine Manseau sœur du marié demoiselles d'honneur portaient des robes de crêpe lylas bleu glycine modèle Claire Brune à encolure drapée avec panneaux plissés de trois tons de bleu plus soutenu formant traine. Petits turbans d'après Agnès répétant les trois tons de la traine. Bouquet victorien de pompons roses et de muguet volant de tulle.

M. Alain Manseau frère du marié était le garçon d'honneur. MM. Théo, Yves et Bernard Lévesque, frères de la mariée, MM. Jean Baudouin, Jean-Louis Dorais, André Laurendeau, Dostaler O'Leary et Yvon Tassé plaçaient les invités.

Mme Lévesque mère de la mariée portait une robe de velours bleu de roy création "Stella" à longue traine des fourrures de renards argentés et des oreilles au corsage avec toque de velours assorti.

Mme Manseau mère du marié portait une robe française de "Velvadam" azuline de lignes princesses à mouvements de traine avec haut de corsage fait de jours et de rivières en "point de Venise" de même couleur. Chapeau de velours du même ton avec longue plume d'autruche nuance coquille. Bouquet de rose thé.

Mme N. F. Guertin grand-mère du marié portait un ensemble de drap mouche noir avec corsage de dentelle et chapeau d'antilope noir garni d'algues noires et blanches. Touffes d'orchidées à l'épaule.

Après la cérémonie il y eut réception à la salle Victoria de Westmount où les salons étaient décorés de fleurs d'automne et de verdure.

M. et Mme Manseau partirent ensuite pour Washington, Philadelphie et Baltimore. Pour voyager Mme Manseau portait un ensemble de lainage porteur garni d'astrakan gris avec petit feutre et accessoires de la même teinte. A leur retour M. et Mme Manseau habiteront avenue Grey.

Mme Emile Vaillancourt recevra, à l'heure du thé, le mercredi, 3 novembre en l'honneur de Mmes Suzanne Leduc et Janet Harrington, toutes deux débutantes de la saison.



Mme G.-Paul Beaudry recevra le mercredi 3 novembre, à l'heure du thé, en l'honneur de sa fille, Suzette débutante de la saison.

Lundi soir dernier, un groupe d'amis du jeune Jean-Guy Marcoux, de Longueuil, se réunissaient à la demeure de ses parents, avenue Grant, pour fêter son douzième anniversaire de naissance. Parmi les invités on remarquait: Clément et Monique Mainville, Jacques, Jean-Paul et Jacqueline Bourdeau Pauline, Rita et Claude Vincent, André et Raymond Julien, Jeannette et Denise Bémour, Roger, Maurice et Murielle Larose, Marcel Montreuil, Betty et Martha Edson, Marcel Marcoux, etc.

M. et Mme Huet Massue sont de retour de New-York et Washington.

M. et Mme Clarence Gagnon, après un séjour de quelques semaines à la Baie Saint-Paul, reviendront à Montréal prochainement et seront les invités de M. Léopold-L. Rodier.

M. et Mme Louis Grandbois, de Québec, étaient de passage à Montréal ces jours derniers.

Mlle Yvonne d'Anjou est partie pour Québec où elle sera l'invitée du colonel et de Mme Henri Gagnon, pendant quelque temps.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le prochain "mardi" de la Providence

Les réunions de couture et de cartes des Dames de charité de l'Asile de la Providence se continuent avec entrain tous les mardis dans les salons du Conseil Lafontaine, 480 est, rue Sherbrooke.

Mardi, le 9 h. 30 a.m. et à 7 h. 30 p.m., cours de fantaisies à l'aiguille. Mardi soir, à 8 heures, cours de puériculture du Dr Longpré. (Ce cours est gratuit.)

Lundi soir, cours d'art décoratif donné par Mlle M. Lemieux. Ce cours se donnera aussi le jour pour celles qui le désirent. Les élèves inscrites à ces leçons auront l'avantage d'apprendre, à un prix modéré, toute la technique de l'art décoratif: cuivre et étain repoussé, cloisonné, émail; cuir repoussé, incisé, tarso, pyrogravure, nacre incrustée, cloutage, émail sur cristal, pyrosculpture, etc.

Il y a encore quelques places aux cours de couture et de modes (chapeaux) du vendredi soir, ainsi qu'aux cours d'art culinaire.

Décoration de la cave

Autrefois, point n'était besoin de descendre à la cave pour en connaître le contenu. On savait d'avance qu'il y avait une fourniture, une boîte à charbon, un débaras, et probablement, des meubles usés et poussiéreux. Mais aujourd'hui, tout est changé et la cave réserve souvent des surprises agréables. Quand vous descendez dans le sous-sol, vous pouvez tout aussi bien y découvrir un joli paysage italien, une jungle africaine, ou même, un coin qui vous donne l'impression d'être sur un océan.

Plusieurs propriétaires ont réalisé la possibilité de modifier le sous-sol en une pièce attrayante. Le Plan fédéral d'améliorations aux habitations leur a permis d'obtenir l'argent dont ils avaient besoin pour moderniser et modifier le sous-sol.

Un sous-sol moderne fut récemment converti en une salle de jeux. C'est une amélioration appréciable, particulièrement les jours pluvieux. Il y a maintenant tout ce qu'il faut pour amuser les enfants. Ils passent des heures agréables au milieu d'un décor qui leur fait facilement oublier les intempéries du dehors.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Le mariage de Mlle Jeanne Ouellette, d'Ahuntsic, avec M. Omer Beaudoin, de Montréal, aura lieu le samedi 30 octobre, dans la plus stricte intimité.

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

Nécessité de l'étude dans les sections paroissiales

Réunions de la semaine

Trois qualités sont absolument nécessaires pour faire de l'action: l'étude, la lecture et la réflexion.

Les sections paroissiales de la Société de Saint-Jean-Baptiste, pour être vivantes, doivent être des foyers d'étude qui fournissent à leurs membres les moyens les plus aptes à faire rayonner le plus possible l'influence de la Société.

C'est une grande force pour notre élément ethnique si les sociétés de la Saint-Jean-Baptiste s'appliquent davantage à étudier les problèmes de l'heure présente et à trouver les solutions qui s'imposent. Ils pourraient ensuite orienter leur action avec plus d'efficacité.

C'est ainsi que les réunions des sections deviendront intéressantes et que la Société sera en mesure de remplir avec succès le rôle qui lui appartient.

Le Conseil général de la Société mettra à la disposition des sections des plans d'étude concrets qui aideront au développement de l'instruction de leurs membres et élargiront leurs connaissances.

Le souci constant des dirigeants de la Société est de maintenir son prestige et d'assurer l'épanouissement de ses œuvres.

Avis important. — En raison de la multiplicité des œuvres que la Société poursuit, le chef du secrétariat, M. Alphonsse de la Rochelle, ne recevra que le lundi, le mercredi et le vendredi de 2 à 5 heures. On est prié d'en tenir compte.

Voici, cette semaine, les principales assemblées des comités régionaux et des sections paroissiales:

Le lundi 18 octobre

Saint-Antoine: Réunion mensuelle à 8 h. 30, au sous-sol de l'église, à l'angle des rues Snowdon et Coolbrock. Le conférencier de la soirée sera M. Jean-Baptiste Lantôt, chef du bureau de la Colonisation au chemin de fer du Canada national. Tous les membres et les autres paroissiens sont cordialement invités à cette réunion.

Saint-Jean-Baptiste: Séance régulière à 8 h. 15, à l'école La Fontaine, 4249, rue de Berri. Elaboration d'un plan de campagne de recrutement paroissial.

Saint-Denis: Réunion bimensuelle à 8 h. 15, à l'école Laurier, à l'angle des rues Resther et Laurier. M. Aimé Parent, ancien président général, parlera des raisons d'être membre de la Société de Saint-Jean-Baptiste. Tous les paroissiens sont instamment invités.

François-Xavier-Garneau: Assemblée à 8 h. 15, à la salle paroissiale. Formation des comités et étude d'un plan de recrutement.

Notre-Dame-de-Lourdes: Séance régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église. Le nouveau conseil fera part de son plan d'action pour cette année.

Le mardi 19 octobre

Saint-Jean-de-la-Croix: Election du conseil à 8 h. 15, au sous-sol de l'église. Le Conseil général sera représenté par M. Joseph Dansereau, 2e vice-président général, et M. Alphonsse de la Rochelle, notaire, chef du secrétariat. Prière à tous les membres d'être à leur poste dès 8 h. 15.

Notre-Dame du Très Saint-Sacrement: Séance à 8 h. 15, à la salle Eymard, 4480, rue Saint-Hubert. Formation de comités et élaboration du programme de l'année.

Notre-Dame de Grâce: Assemblée régulière à la salle paroissiale. Elaboration d'une campagne intense de recrutement.

Saint-Nicolas: Séance du mois à l'école de garçons, à l'angle des rues Laverdure et Kelly. Etude du programme de l'année.

Jacques-Cartier: Assemblée à 8 h. 15, à l'école François-de-Laval. Plan à élaborer pour une grande campagne de recrutement.

Saint-Vincent-Ferrier: Séance régulière à 8 h. 15, au sous-sol de l'église de Saint-Vincent-Ferrier, à l'angle des rues Drolet et Jarry; entrée rue Drolet. Tous les membres sont invités.

Saint-Pierre-Claver: Election d'un nouveau conseil à 8 h. 15 présidée par M. Arthur Tremblay, 1er vice-président général. Tous les membres doivent se faire un devoir d'y être présents.

Le mercredi 20 octobre

Comité régional du Nord: Assemblée au local de la section Etienne-Parent, au sous-sol de l'église de Sainte-Cécile, à l'angle des rues Henri-Julien et de Castelnau. Il y aura élection d'un nouveau conseil. Toutes les sections doivent envoyer deux copies des noms de leurs nouveaux délégués à une secrétaire du comité régional et l'autre au Secrétaire de la Société. Les anciens délégués non remplacés ont droit de vote. M. Joseph Dansereau présidera l'élection.

Crémazie: Séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol du monastère de Notre-Rédemptrice, à la Salle Saint-Gérard. Formation de comité et plan de recrutement à tracer.

Saint-Octave de Montréal-Est: Assemblée à 8 h. 30, à la salle de l'école Richard, à 34, rue Lelièvre. Un directeur général donnera une causerie sur nos raisons d'être meilleurs patriotes en faisant partie de la Société nationale des Canadiens français. Il présidera aussi l'élection du nouveau conseil. Invitation pressante à tous les paroissiens d'y assister.

Les trésoriers qui ne peuvent parvenir chercher leurs livrets de recouvrement pour 1937-1938 sont priés de téléphoner au secrétariat qui leur en fera parvenir.

Pèlerinage du souvenir au monastère des Patriotes de 1837

En 1858, l'Institut Canadien de Montréal qui a cessé d'exister, mais, fit élever un monument aux Patriotes de 1837, au cimetière de Côte-des-Neiges. A l'occasion du centenaire de la mort de ces victimes de la rébellion, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal organise un pèlerinage en leur honneur.

Cette pieuse manifestation aura lieu le dimanche 24 octobre, à 10 h. de l'après-midi. Les dirigeants et les membres des comités régionaux et des sections paroissiales de la Société se feront un devoir d'y prendre part avec leur famille et leurs amis. Le public en général est également invité.

Les nombreuses personnes qui tous les dimanches, vont prier sur la tombe de leurs proches, se joindront aux promoteurs de ce mouvement patriotique.

La Société de Saint-Jean-Baptiste profite de cette circonstance pour lancer une souscription destinée à la restauration de ce monument qui, par son état de vétusté, la disparition de ce bel témoignage du souvenir serait regrettable; c'est pourquoi les dirigeants de la Société font appel à la générosité du public. Un troc est placé dans la salle d'attente du bureau du cimetière, à partir de dimanche prochain jusqu'à la fin de la saison, pour recevoir les offrandes de visiteurs. Dans un deuxième temps, les personnes pourront déposer des bouquets spirituels à l'intention des Patriotes et inscrire leur nom dans un registre spécial.

Il n'y a pas de plus belle manière d'honorer et d'exalter la mémoire de ces Patriotes que de prier pour eux et de contribuer, d'une manière tangible, à perpétuer leur souvenir.

Rendons-nous en foule au cimetière de la Côte-des-Neiges dimanche prochain.

vent se faire un devoir d'y être présents.

Le mercredi 20 octobre

Comité régional du Nord: Assemblée au local de la section Etienne-Parent, au sous-sol de l'église de Sainte-Cécile, à l'angle des rues Henri-Julien et de Castelnau. Il y aura élection d'un nouveau conseil. Toutes les sections doivent envoyer deux copies des noms de leurs nouveaux délégués à une secrétaire du comité régional et l'autre au Secrétaire de la Société. Les anciens délégués non remplacés ont droit de vote. M. Joseph Dansereau présidera l'élection.

Crémazie: Séance du mois à 8 h. 15, au sous-sol du monastère de Notre-Rédemptrice, à la Salle Saint-Gérard. Formation de comité et plan de recrutement à tracer.

Saint-Octave de Montréal-Est: Assemblée à 8 h. 30, à la salle de l'école Richard, à 34, rue Lelièvre. Un directeur général donnera une causerie sur nos raisons d'être meilleurs patriotes en faisant partie de la Société nationale des Canadiens français. Il présidera aussi l'élection du nouveau conseil. Invitation pressante à tous les paroissiens d'y assister.

Les trésoriers qui ne peuvent parvenir chercher leurs livrets de recouvrement pour 1937-1938 sont priés de téléphoner au secrétariat qui leur en fera parvenir.

Pèlerinage du souvenir au monastère des Patriotes de 1837

En 1858, l'Institut Canadien de Montréal qui a cessé d'exister, mais, fit élever un monument aux Patriotes de 1837, au cimetière de Côte-des-Neiges. A l'occasion du centenaire de la mort de ces victimes de la rébellion, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal organise un pèlerinage en leur honneur.

Cette pieuse manifestation aura lieu le dimanche 24 octobre, à 10 h. de l'après-midi. Les dirigeants et les membres des comités régionaux et des sections paroissiales de la Société se feront un devoir d'y prendre part avec leur famille et leurs amis. Le public en général est également invité.

Les nombreuses personnes qui tous les dimanches, vont prier sur la tombe de leurs proches, se joindront aux promoteurs de ce mouvement patriotique.

La Société de Saint-Jean-Baptiste profite de cette circonstance pour lancer une souscription destinée à la restauration de ce monument qui, par son état de vétusté, la disparition de ce bel témoignage du souvenir serait regrettable; c'est pourquoi les dirigeants de la Société font appel à la générosité du public. Un troc est placé dans la salle d'attente du bureau du cimetière, à partir de dimanche prochain jusqu'à la fin de la saison, pour recevoir les offrandes de visiteurs. Dans un deuxième temps, les personnes pourront déposer des bouquets spirituels à l'intention des Patriotes et inscrire leur nom dans un registre spécial.

Il n'y a pas de plus belle manière d'honorer et d'exalter la mémoire de ces Patriotes que de prier pour eux et de contribuer, d'une manière tangible, à perpétuer leur souvenir.

Rendons-nous en foule au cimetière de la Côte-des-Neiges dimanche prochain.

LIBRAIRIE BERGERON

(Librairie circulaire)
Romans, biographies, bouquins de toutes sortes. Livres canadiens et français d'occasion à des prix modérés. Spécialités: Vente et location de livres. Editions rares à des prix d'admirables.

1635 St-Denis L.A. 588

MONTRES

Réparées
Rapide par horlogers suisses diplômés. Satisfaction garantie. Prix populaires.

DROZ 727 Edifice University Tower
St-Cath et Université
Commandes postales promptement exécutées. — L.A. 2557.

Pour vos

ARGENTERIES

EXIGEZ de votre fournisseur la marque fabriquée et garantie par

CAMRAND Limitée

MONTREAL

G

UNE CHAUSSURE DE CAUCHEMAR



● Cette jeune fille qui visitait l'Exposition internationale annuelle des fabricants de chaussures, au Royal Agricultural Hall, à Londres, a été photographiée au moment où elle s'amusait à essayer une énorme chaussure qui y est exposée.

— La fille de M. Vernon de Lamart a un héritage d'honneur qu'un roi pourrait envier fut la courtoisie réponse.

— Merci, dit Vernon, avec un peu d'émotion. Il n'avait pas supposé que quelqu'un pût se souvenir encore, après tant d'années, d'un acte qui lui avait paru très simple à lui-même.

— Mais je ne puis vraiment rien faire d'autre que vous remercier ma reconnaissance et... mon refus.

Le visage de Guilroy flamba de colère. Il se sentait offensé.

— Et moi je vous répète que vous ne pouvez pas refuser sans me donner au moins toutes vos raisons.

Montebello rend hommage à Louis-Joseph Papineau

(Suite de la page 16)

C'est d'abord un hommage à la mémoire de Louis-Joseph Papineau, le grand patriote, le grand homme d'état, le grand orateur, le grand homme de bien. C'est d'abord un hommage à la mémoire de Louis-Joseph Papineau, le grand patriote, le grand homme d'état, le grand orateur, le grand homme de bien.

La manifestation de cet après-midi ne se dédouble-t-elle pas comme l'anniversaire de toutes les fêtes du peuple qui, depuis plusieurs semaines, se sont succédées avec un rythme vraiment solennel en l'honneur de ceux qui sont morts pour la patrie, aux jours sombres de 1837? Après St-Denis, St-Charles, St-Eustache, Montebello s'imposait comme lieu de pèlerinage historique.

Sans Papineau, les patriotes de 1837 eussent-ils existé? Et sans ces derniers, serait-il advenu de nos libertés constitutionnelles? C'est donc vraiment au "Père de nos libertés" que vous rendez hommage ce moment.

Honneur aux organisateurs de cette fête. Ils ont fourni à la race canadienne-française une occasion exceptionnelle de s'acquitter d'une immense dette de reconnaissance envers le plus grand de ses fils.

Comment expliquer l'oubli ou le silence sous lequel on a essayé d'envelopper le grand nom? Étrange situation provenant de nos mœurs électorales ou encore de notre tempérament latin si prompt à grossir les défauts pour mieux amoindrir les qualités?

Provoqués sans cesse par les bureaucraties et les membres du Conseil législatif, les nôtres font, au siècle dernier, la distinction entre le roi et ses représentants. Ils se connaissent des droits. Ils veulent les exercer. Mais qui les dirigera vers la victoire finale?

Papineau fut cet homme. Pendant le quart de siècle il lutta pour les nôtres, jusqu'au jour des sanglantes péripéties de '37. Sans lui, d'après les données historiques les plus récentes, il n'y a lieu de se porter la question: Y aurait-il encore sur la carte du Québec français?

Le premier Papineau qui vint au Canada, Samuel, venait de Montigny, petit village poitevin qui a toujours été sa physionomie de la fin du XVIIIe siècle. Samuel Papineau était chef des troupes de la marine, un brave par conséquent.

Joseph Papineau, petit-fils de Samuel et père de Louis-Joseph, avait été lors de la capitulation de Montebello. Le même Joseph, lors du siège de Québec par les Américains, en 1775 fit preuve de loyauté et de courage. Il réussit avec son compagne Lamothé à faire parvenir des dépêches très importantes au gouverneur Carleton à Québec. Ils prirent tous deux rang dans l'armée au poste des plus avancés de la défense jusqu'à la levée du siège. Mémoires chevaleresques chez son fils Louis-Joseph quand il combattit l'armée américaine en 1812.

Notre héros était donc de haute stature.

Notre patriotisme grandit, s'exalte, nous le souffle d'indépendance qui, un peu partout dans le monde, les États-Unis viennent de rompre les liens qui les attachaient à l'Angleterre, et ce souvenir hante son âme. Il s'inspire des héros de l'indépendance américaine. Il pousse chez les derniers des motifs de poursuivre la lutte avec l'espoir d'en sortir vainqueur. Ne trouve-t-on pas un point de liaison entre les résolutions de l'Assemblée de Saint-Charles et la déclaration de l'Indépendance: refus d'acheter des marchandises refusées?

Et puis "89" est passé, faisant naître aux yeux de tous les peuples le nouveau Credo de la démocratie. Le genre humain les voyant ensemble passer par-dessus les frontières se sentait élevé vers les profondeurs impalpables où monte et s'unit l'âme de tous.

Rien de tout cela n'échappe à l'attention de Papineau.

De quels griefs les nôtres n'ont-ils pas à se plaindre dans tous les domaines: économique, social et culturel. Ils étouffent dans des limites de plus en plus étroites.

Tout est mis en branle pour faire face à nos frères anglais et des protestations.

C'est donc notre vie nationale qui est menacée. Tirez l'acte de 1774 et de la Constitution de 1791, consacrant tous deux dans ce qui existe de notre nationalité, à briser le combat de façon à rendre les Canadiens-français maîtres de leurs destinées: tel fut le grand projet de Papineau.

Tel furent les événements. Tel fut le rôle de Papineau. Vie de sacrifice, d'honneur, de sacrifice, de courage et de bravoure le défend contre toutes les injures et toutes les calomnies.

M. H. Fortier

En ces jours du souvenir qui marquent le centenaire des événements de 1837 que notre peuple a voulu célébrer à St-Denis, à St-Charles et à St-Eustache, il convient d'apporter un tribut d'hommage et d'admiration au chef des patriotes, Papineau, dans la seigneurie de la Petite Nation, près du Manoir où il a passé la dernière partie de sa vie et à côté de laquelle il conserve ses cendres.

Montebello, quel beau coin de notre patrie!

Le coin de terre que la nature a doté avec tant de complaisance, l'élégance d'une beauté d'opéra. Ici se perpétue le souvenir d'un grand homme qui fut l'esprit d'une souveraine influence pour contraindre nos droits constitutionnels en l'honneur du fusil des patriotes de '37 et pour assurer l'expansion de la race en mettant entre les mains des pionniers conquérants du sol, la hache du défricheur et la charrue du cultivateur.

Les annales rapportent qu'en ces jours troubles de '37 les patriotes de la Petite Nation ouvrirent une souscription publique pour aider à la défense de nos droits sacrés et cette souscription nationale prit le nom de "trinité de Papineau". A un siècle de distance, il est permis aux descendants de la figure de St-Laurent de rappeler la figure du grand Papineau et de lui rendre un nouveau tribut qui

On croit que M. Raynault craint d'"ouvrir" un quartier où M. Houde serait candidat

La question de la nomination des cinq membres du bureau de révision est toujours d'actualité. Les rumeurs qui naissent le matin meurent l'après-midi. Les aspirations justifiées le midi deviennent sans espoir une fois la nuit tombée. L'autre jour, il était fortement question de MM. J. E. Jeannotte, membre du comité exécutif et échevin de St-Jacques, et W. S. Weldon, échevin de St-Georges. M. Jeannotte était destiné à la présidence et M. Weldon à la représentation de l'élément anglais.

Samedi, le maire, peut-être inquiet par la rumeur qui veut que M. Camille Houde brigue les suffrages dans le quartier St-Jacques au cas où M. Jeannotte démissionnerait comme échevin, a déclaré qu'il était opposé en principe à ce qu'un échevin — surtout M. Jeannotte — abandonne le conseil pour devenir membre du bureau de révision. M. Raynault admet que M. Jeannotte est qualifié: tout le monde l'admet. Le maire dit que M. Jeannotte est appelé à jouer un rôle prépondérant dans la vie publique et qu'il le verrait partir avec beaucoup de peine.

Le maire, cependant, fait une exception pour M. Weldon. L'échevin de St-Georges est le choix des échevins anglais et le maire ne désire aucunement s'ingérer dans la question de la représentation de l'élément anglais. Cette question est laissée aux échevins anglais.

Cependant, on dit que les conseillers — la majorité, semble-t-il — sont plutôt enclins à passer outre au désir du maire et à nommer M. Jeannotte. Celui-ci dit qu'il prendra la chose "en sérieuse considération", si le conseil lui offre le poste.

L'avance des Japonais se trouverait retardée par des difficultés de plus en plus grandes.

Tokio refuse l'invitation de Bruxelles

Tokio, 17. (P.A.) — Un porte-parole du ministère japonais des Affaires étrangères a annoncé ce soir que le Japon avait reçu de la Belgique l'invitation de participer à la conférence des neuf puissances. Il se refuse à révéler quelle serait la réponse que ferait Tokio à cet appel. Dans les milieux bien informés, on assure, toutefois, que Bruxelles essaiera un refus à Tokio.

On dit aussi ici que les Japonais vont faire l'impossible pour mettre fin au conflit sino-japonais avant le 30 octobre. S'ils réussissent cet exploit, la conférence n'aurait plus sa raison d'être.

Tokio, 19. (P.C.-Havas). — En dépit des dénégations formelles du Vatican, la presse japonaise continue ce matin à louer hautement le pape Pie XI de l'intention qu'on lui avait prêtée, par erreur, de donner l'appui de l'Eglise au Japon, en tant que la guerre qu'il ferait à la Chine serait destinée à combattre le communisme. L'archevêque Jean - Louis Chambon, évêque de Tokio, a toutefois déclaré que l'on ne pouvait parler d'une telle intention au Saint-Siège. La presse japonaise n'a pas publié les dénégations formelles du Saint-Siège.

La situation s'aggrave en Palestine

(Suite de la page 1)

Les leaders arabes exilés récemment dans les îles de l'Océan Indien. Ces chefs, dans un mémoire qu'ils ont fait tenir aux autorités, soulignent que le retour de leurs leaders en Palestine est impérieux, surtout depuis que Londres a annoncé qu'il enverrait une nouvelle commission royale en Terre-Sainte pour y étudier le projet de la démembrer.

Entretiens. Le couvre-feu a été établi à Ludd, où des sautoirs ont incendié samedi les fabriques et les hangars de l'aéroport local. La police est aussi sur ses gardes à Hébron, où l'on dit que les Arabes sont à se concentrer.

Rome, 17. (P.A.) — Un porte-parole du gouvernement italien a déclaré ce soir que l'on avait des chances de régler rapidement la question du retrait des volontaires étrangers d'Espagne. Il assura, à ce sujet, que l'Italie était prête à collaborer avec les autres puissances, avec la Grande-Bretagne et la France surtout. Il ajouta que l'Italie songeait toujours à un problème très grave, celui d'un partage de puissance dans la Méditerranée. Rome enfin a été très favorablement impressionnée par la mesure et le tact avec lesquels la France a précisé son attitude samedi. Il craint enfin que la Russie ne cherche encore à réduire à néant tous les efforts qui se font pour empêcher la guerre civile de se propager au reste de l'Europe.

L'aviation chinoise attaque à Shanghai

(Suite de la page 1)

Chapei. A la fin de la journée, les autorités chinoises ont révélé que l'ennemi en avait été pour ses frais à Liuhou, où il tenta de débarquer de nouvelles troupes.

Ecoles détruites

Selon des statistiques publiées par le gouvernement chinois, les auteurs et les artistes japonais ont réduit en ruines 93 universités, collèges, écoles, bibliothèques, musées, hôpitaux dans la seule région de Shanghai.

Du sud de la Chine, les Chinois rapportent que deux avions japonais ont été abattus après avoir tenté de bombarder la voie ferrée Canton-Hong-Kong. Six aviateurs de Tokio auraient été tués et quatre autres faits prisonniers.

Contre-offensive chinoise

Nankin, 17. (P.C.-Havas) — Le gouvernement chinois a reçu ici ce soir la nouvelle que ses troupes continuent à remporter d'éclatantes victoires dans le nord de la Chine. Des dépêches assurent même que la province de Chansi n'a rien à craindre des Japonais, pour le moment du moins. L'armée régulière de Nankin, grossie par de forts contingents de communistes chinois, commencerait même à envahir l'Hopel qu'elle a d'abord perdue. Elle s'y serait emparée de la ville de Laiyuan de même que de celle de Szechinkwan. Plus de mille soldats ennemis auraient enfin été capturés dans le nord-est de la Chine.

Ces nouvelles ont été reçues ici avec enthousiasme.

Avance japonaise

Peiping, 17. (P.A.) — Les troupes japonaises se sont emparées aujourd'hui de la ville de Paorowchen, centre ferroviaire important. Cette capture ferait disparaître le dernier centre de la résistance chinoise dans la province de Suiyuan. Les Japonais ne craignent plus que le fait de voir l'armée communiste chinoise chercher à reprendre la province toute entière que Nankin vient de perdre.

Dans le nord du Chansi, l'envahisseur continuerait lentement sa pénétration. Il se serait emparé de trois villages.

Les observateurs étrangers croient de plus en plus que les Japonais ont des terribles revers dans cette partie de la Chine, car les nouvelles qu'on en reçoit sont de plus en plus rares.

Dans le Chantoung et l'Hopel,

Une tentative de suicide échoue de façon tragique

Deux personnes sont blessées et le désespéré rate son coup

A demi asphyxié

Une tentative de suicide, qui aurait fait une scène splendide pour un spectacle de Grand Guignol, s'est déroulée, hier soir, dans une maison de la rue Visitation. Trois personnes virent la mort de près, mais celui qui avait tout préparé pour sa destruction ne mourut pas.

M. Lionel Dupuis, qui est âgé de 45 ans, était en chambre, chez M. et Mme Léo Vachon, domiciliés au 1486, rue Visitation. Pendant l'absence de ces derniers, hier soir, M. Dupuis, qui, d'après la police, aurait voulu s'enlever la vie, s'était retiré dans la cuisine du logement et, mélancoliquement, il avait fait toutes les préparations nécessaires afin de s'enlever la vie.

Toutes les ouvertures avaient été fermées avec soin. Après avoir écrit un message d'adieu, qui disait: "Je meurs pour toi, Claire...", il avait ouvert les quatre clefs du poêle à gaz. Il s'était alors étendu sur le parquet... attendant la mort. Le temps passa et, bientôt, il perdit connaissance.

A 8 h. 30, M. et Mme Vachon revinrent au logis. Ils ouvrirent la porte et tournèrent le commutateur électrique. A ce moment une explosion se produisit, brisant M. et Mme Vachon au visage et aux mains. Celui qui était inconscient sur le plancher plâché fut aussi légèrement brûlé à la figure.

Les pompiers furent mandés sur les lieux et pratiquèrent la respiration artificielle sur M. Dupuis, pendant une vingtaine de minutes. Ce dernier reprit alors connaissance et fut transporté à l'hôpital St-Luc, de même que M. et Mme Vachon. Cette dernière s'est infligé de graves brûlures. M. Dupuis, que l'on dit être pratiquement hors de danger, est gardé par un agent. Il comparaitra sous une accusation de tentative de suicide lorsqu'il sortira de l'hôpital.

Le lieutenant L'Heureux, le sergent Rochon et les constables Poltras et St-Cyr, firent les constatations d'usage avec le sergent détective Lemieux, de la sûreté municipale.

Nouvelles condamnations politiques en Italie

Rome, 17. (P.A.) — Un tribunal extraordinaire a condamné samedi quatorze Italiens de la région d'Empoli à des peines de prison, variant de deux à dix-huit ans de réclusion, ce qui porte à quarante le nombre des condamnés politiques, en Italie, pour la seule dernière semaine.

La production de bois dans la province atteint 450,000,000 de pieds cubes

Québec, 17. (P.C.) — La coupe de bois dans les forêts de la province de Québec, cette saison, atteindra un total de 450,000,000 de pieds cubes. Le total de 450,000,000 de pieds cubes, soit 3,500,000 cordes, d'après un estimé que vient de terminer le sous-ministre des Terres et Forêts M. Avila-Bédard.

Dans la vallée du St-Maurice, la coupe doit atteindre 90,000,000 de pieds cubes; dans le district de Québec, l'Anglo-Canadian Pulp and Paper Co. s'attend d'en couper approximativement 44,000,000 de pieds cubes. La production dans sept autres régions forestières se chiffre comme suit: Gaspésie, 60,000,000 de pieds cubes; Lac St-Jean, 90,000,000; Montebello, 25,000,000; Ottawa et Temiscamingue, 61,500,000; la Côte-Nord, 45,000,000; l'Abitibi, 13,000,000, le Témiscouata, 20,000,000.

William Green accepte de participer à une conférence de paix avec John Lewis

Washington, 17. (P.A.) — Les chefs de la Fédération américaine du Travail de même que ceux du Comité d'organisation industrielle vont se rencontrer ici la semaine prochaine pour discuter des moyens à prendre afin d'éviter la scission menaçant de diviser les 7,000,000 d'ouvriers syndiqués des États-Unis.

On n'a pas indiqué, toutefois, si chez Lewis ni chez Green que les deux puissants organismes ouvriers s'entendraient. Jusqu'à la fin de la semaine la Fédération et le Comité d'organisation industrielle semblaient déterminés à briser définitivement, mais tard samedi soir la Fédération déclina d'accepter la troisième invitation que lui faisait le groupe de Lewis. Personne bien entendu ne veut prédire quelle sera l'issue de ce rapprochement désiré partout.

Des observateurs sont, cependant, d'avis que si cette conférence échoue la lutte que se feront ensuite Lewis et Green sera encore plus farouche que celle qui les a opposés depuis plus d'un an.

Méthode universelle en usage depuis 50 ans. Approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique.

Institut Sténographique Perrault

350 STENOGRAPHES OFFICIELS

Non diplômés sont préparés à toutes les professions de la carrière sténographique.

COURS JOUR ET SOIR

3742, rue St-Denis MONTREAL Tel. PL. 2660

M. V. Mallette demande une nouvelle route le long du lac Saint-Louis

La ville de Montréal par une grande artère.

Le député de Jacques-Cartier ne favorise aucun projet définitif mais ce qu'il veut pour le bénéfice des villages riverains et de Montréal même c'est la construction d'une route moderne qui diminuerait le nombre des accidents et faciliterait le trafic.

M. Mallette suggère que la ville de Montréal qui en bénéficierait construise cette route en coopération avec les gouvernements fédéral et provincial. La ville emploierait à ces travaux ses chômeurs.

M. Vital Mallette, député de Jacques-Cartier aux Communes, qui assistait la semaine dernière au congrès de l'Union des municipalités de la province de Québec en qualité de secrétaire-trésorier de la municipalité de Pointe-Claire, réclame pour les municipalités riveraines du lac St-Louis une nouvelle route.

"La route actuelle, a dit M. Mallette, ne répond plus au besoins du tourisme et du transport commercial. Il faudrait que l'on entre dans

M. l'abbé Boileau se demande si l'"expert" Jalbert n'est pas simplement un zéro

M. l'abbé G. E. Boileau, le curé de la paroisse du Christ-Roi, a vivement pris à partie, hier matin, du haut de la chaire, l'évaluateur nommé par le Comité exécutif de la ville de Montréal pour fixer le chiffre des compensations offertes aux propriétaires affectés par l'inondation due à l'absence d'un égoût collecteur à la rue Henri-Julien.

"Cet évaluateur", dit-il, a placé à zéro la compensation des ennuis que vous ont causés ces inondations. Évidemment, nous n'habitons pas certain quartier fashionable de l'Ouest de Montréal; mais pour dire que ces ennuis sont zéro pour nous, résidents du quartier Villiers, il faut être un zéro et ceux qui ont nommé cet évaluateur ne sont pas moins zéro que lui. Remarque bien que si n'adresse à aucun reproche à l'échevin de notre quartier, qui n'a eu rien à faire dans cette nomination."

M. l'abbé Boileau commentait une lettre adressée aux intéressés par Mes Lancetot et Hamelin, avocats des propriétaires qui réclament à la ville une indemnité pour les dégâts causés à leurs propriétés par les inondations du Nord de la ville. On sait que la fabrique du Christ-Roi a eu elle-même à poursuivre la ville à cause de ces inondations. L'évaluateur en question n'est autre que le propre frère de l'échevin Jalbert, qui représente le quartier Hochelaga à l'hôtel de ville.

MATELOT BLESSE

William Nolin, un matelot, âgé de 17 ans, s'est infligé de graves blessures à la tête, samedi soir. Il perdit l'équilibre et tomba dans la soule d'un carroc ancré dans le port de la métropole. Il a été transporté à la division centre de l'hôpital Général de Montréal, où une radiographie sera prise, ce matin, pour déterminer l'état exact des blessures de la victime.

A V I S

AUX MANUFACTURIERS DE CABLES ÉLECTRIQUES ET AUTRES INTERESTÉS

La PIRELLI GENERAL CABLE WORKS LIMITED, de Western Shore, Southampton, Angleterre, fabricants autorisés en vertu des patentes canadiennes No 285,948, accordées le 25 décembre 1928, et No 288,221, accordées le 6 décembre 1929, pour des améliorations des câbles électriques sont prêts à fournir les inventions ou à accorder des permis pour leur fabrication.

Les demandes doivent être faites à Owen H. Evans, solliciteur le p-tenter, 5678, rue Bleury, Montréal.

CARTE D'ADRESSES

CORPORATION GENERALE DE RECOURS ET DE CREDIT

Chambre 402

10 Ouest, rue Saint-Jacques Plateau 3011

Gernard Bernard - Denis Tremblay

Telephone Chertier 1131

NAPOLÉON SENECA

TRANSPORT GENERAL

1633 rue Préfontaine

Montréal, P.Q.

VIGNETTES DE TOUS GENRES

TELEPHONE MARQUETTE 4549

JOUR ET NUIT PHOTOGRAPHIE NATIONALE

282 RUE ONTARIO

MONTRÉAL

CLAVICAPES UNDERWOOD - ROYAL

REMINGTON, CALCULATRICES PORTATIVES, REPARATIONS, ACCESSOIRES

N. Martineau & Fils

1019, RUE BLEURY

MARQUETTE 2545 - Montréal

Ouvrez le samedi jusqu'à 6 h. 30 p.m.

Pour plus amples informations, écrivez ou maillez ce coupon

NOM _____

ADRESSE _____

1887 ANNÉE DU JUBILÉ D'OR 1937

THE MANUFACTURERS LIFE

L'ASSURANCE-VIE

Protège vos bénéficiaires immédiatement et vous protège vous-même plus tard.

Ainsi, vous pouvez envisager l'avenir en toute confiance.

Succursales:

IMMEUBLE DRUMMOND

IMMEUBLE CONFEDERATION

INSURANCE COMPANY

SIEGE SOCIAL, TORONTO, CANADA

SUR LA SCÈNE ET SUR L'ÉCRAN

LES CONCERTS

La 1ère matinée symphonique

Un intéressant programme consacré à Bach. — M. Nicholas Massue.

La nouvelle saison des matinées symphoniques ne pouvait être mieux inaugurée qu'elle ne l'a été samedi dernier sous la direction de M. Wilfrid Pelletier. Comme toujours, beaucoup de monde, beaucoup de jeunes auditeurs et de jeunes auditrices surtout. Spectacle vraiment peu banal que celui de ce public, à qui la physiologie de M. Pelletier est bien familière, écoutant avec autant d'attention que de respect les pièces du programme, des œuvres de Bach comme l'alerte et gracieuse ouverture du "Mariage de Figaro" et les danses polonoises du "Prince Igor" qui terminaient le concert. Moins ces deux dernières œuvres, il n'y avait que du Bach inscrit au programme. M. Pelletier traça du grand compositeur allemand un portrait complet de quelques détails biographiques qui n'en ont que mieux préparé le jeune public à l'audition du concerto d'une cantate d'église et du concerto brandebourgeois en fa dont les solistes furent le violoniste Albert Chamberland, le flûtiste Hervé Baillargeon, le réal Gagnier, hautbois, et M. Gorskoff, trompette.

L'auditorium de ce programme fut en quelque sorte allégée d'une heureuse façon par l'ouverture de Mozart et les danses de Borodine. Ces dernières qui auraient évidemment gagné à être jouées par un ensemble plus complet n'en ont pas moins exercé leur séduisant et facile attrait sur les jeunes auditeurs. A l'écoute des précédentes matinées, M. Pelletier ne posa pas la série de questions habituelle. Ce n'est que partie remise.

L'auditoire eut la surprise et le plaisir d'entendre M. Nicholas Massue qui donnera ce soir même au Plateau son récital si impatiemment attendu. Le jeune et brillant ténor du Metropolitan Opera chanta un extrait de "La Tosca" avec une facilité et une élégance qui mettent en relief sa formation essentiellement italienne. Il est à souhaiter qu'une fois le nombre applaudi cet artiste comme il le mérite ce soir à l'auditorium du Plateau. Il nous est en effet pas si souvent donné d'entendre tel chanteur aussi bien doué et qui, par surcroît, est un de nos compatriotes.

Deuxième semaine de "Prisoner of Zenda"

Ronald Colman et Madeleine Carroll maintiennent leur succès de la semaine dernière.

Film de cape et d'épée, "The Prisoner of Zenda", qui passe une seconde semaine à l'écran du Palace, abonde en scènes vivantes très bien tournées. Le découpage ne laisse rien à désirer et la photographie est bonne, même dans les scènes ténébreuses. La technique américaine a signé là une autre de ses œuvres.

Ronald Colman incarne deux personnages: le roi et son sauveur, qui est en même temps un cousin éloigné d'Angleterre. Il établit une bonne nuance entre les deux, bien que le rôle du roi soit plutôt bref et qu'il donne sa meilleure performance dans le rôle de l'aventurier anglais. Douglas Fairbanks fils lui dispute cependant la vedette du film qui le déguise en vilain, rôle dont il s'acquitte avec honneur, car sa composition pourrait difficilement être égale.

La belle Madeleine Carroll interprète avec facilité le rôle de la princesse de sang royal qui est destinée aux caprices du roi et qui, le jour du couronnement, en devient amoureuse pour être affreusement déçue. Raymond Massey défend bien son personnage, encore que ce dernier soit peu prisé par la foule. Les traits sont toujours méprisés. Les deux acolytes du roi, David Niven et C. Aubrey Smith, ont de bons moments. Mary Astor reléguée dans l'ombre est bien dans la note.

RETOUR D'EUROPE DE DOUGLAS CLARKE

M. Douglas Clarke, doyen de la faculté de musique de l'Université McGill et directeur du Montreal Orchestra, est revenu récemment de son voyage annuel en Europe. M. Clarke est allé en Angleterre et en France.

En France, M. Clarke a été l'hôte d'honneur de Bruno Walter, musicien de réputation internationale, aux Concerts Colonne. De Londres et de Paris, il rapporte plusieurs œuvres inédites à Montréal au répertoire anglais que du répertoire français.

Le premier concert de la saison aura lieu au His Majesty's, le dimanche 7 novembre à trois heures et quart. Kathleen Long célèbre pianiste anglaise, sera la soliste de ce concert. Le Montreal Orchestra poursuit actuellement une campagne de souscription dont l'objectif est mille abonnements de saison aux dix concerts que l'on donnera tous les deux dimanches après-midi au His Majesty's.

"Victoria the Great" un grand film

Anna Neagle est accueillie en triomphe hier soir au His Majesty's.

Les diverses premières du film "Victoria the Great" en Amérique, du moins au Canada, n'auront décidément pas lieu sans mettre en branle un savant appareil publicitaire, dont les rouages se meuvent avec une maestria tout à fait de circonstance pour célébrer la mémoire de l'auguste souveraine anglaise. La première à Ottawa, comme on le voit dans des actualités qui précèdent la projection du film d'Anna Neagle, a mobilisé en grande tenue, gouverneur général, premier ministre, hauts fonctionnaires, membres du cabinet, officiers, accompagnés de leurs femmes.

Il en a été de même à Montréal, vendredi soir, au His Majesty's, où l'apparition de Miss Anna Neagle dans le hall d'entrée a été marquée par l'arrivée des soldats et officiers du régiment des Victoria Rifles, à qui l'on avait accordé le privilège d'assister à la première de "Victoria the Great" à Montréal.

Accompagnée du producteur anglais M. Herbert Wilcox, qui a tourné le film, Miss Neagle doit prononcer quelques mots au microphone. Elle fut annoncée à ses auditeurs par M. Rupert Caplan, speaker du poste CFCF. A la fin de la représentation, Miss Neagle vint dire quelques mots à la nombreuse assistance, ainsi que M. Wilcox. Ils furent accueillis tous deux par des applaudissements répétés et prolongés témoignant de l'enthousiasme des spectateurs pour la belle composition de Miss Neagle dans le rôle de la reine Victoria.

C'est qu'en effet le film ne manque pas de grandeur, il est tout empreint de cette dignité anglaise qui a présidé à la réalisation de toutes ses scènes. Il n'en est pas une où l'on ne voit la reine Victoria sous un aspect quelque peu idéaliste. Cela contraste rudement avec l'impression qu'avait faite un autre film anglais, où Charles Laughton personnifiait un Henri VIII passablement dissipé. Dans le film "Victoria the Great", l'on n'a rien négligé pour mettre en beauté tout ce qui a trait à la reine Victoria. Tout y est propre à flatter les sentiments du peuple anglais et à l'honneur plus solidement dans ses traditions.

Dans le film figurent toutes les célébrités qui ont marqué le règne de Victoria: lord Melbourne, sir Robert Peel, Palmerston, Gladstone et Disraeli, devenu plus tard lord Beaconsfield. On ne saurait oublier de signaler la belle composition du prince Albert par Anton Walbrook, alias Adolf Wohlbrück, dans les films allemands et français.

Quant à Anna Neagle, elle joue avec maîtrise le rôle-titre. Elle n'est cependant pas très convaincante dans les derniers jours de la Victoria, qui furent les plus glorieux de son règne. Quant aux décors, ils sont d'une somptueuse beauté et d'une séduisante réalité. On avait mis à la disposition des cinéastes et des réalisateurs du film les cadres mêmes de Buckingham Palace, de Windsor, de Balmoral et de St. James Palace. Le film est d'une réelle grandeur et d'une irréprochable tenue. Le souci du détail, le souci de faire vrai, d'impressionner tout en restant dans les limites de la vraisemblance font de "Victoria the Great" un des plus beaux films de l'année.

Reprise de "100 Men and a Girl"

Deanna Durbin continue de conquérir les foules au théâtre Loew's.

Il n'arrive à peu près jamais qu'un de nos grands cinémas doive reprendre, après un changement de programme, une des premières qu'il a offertes à son public. C'est qu'on laisse rarement partir un film de très haute qualité sans l'avoir montré à toute la clientèle. Mais de si nombreux cinémas ont manifesté, à la direction du Loew's, leur désir de revoir "A Hundred Men and a Girl" et de le faire voir à leurs amis qui ne l'avaient pas vu, qu'elle a dû remettre ce film à son programme pour la semaine courante.

Il faut dire aussi que sans être précisément extraordinaire, "A Hundred Men and a Girl" tranche nettement sur la production courante américaine.

C'est un film bien fait et fort agréable à voir et à entendre surtout, puisque Deanna Durbin, une admirable petite chanteuse, et un orchestre de cent musiciens dirigé par Leopold Stokowski y exécutent plusieurs pièces célèbres. Il est rare que la musique symphonique remporte un tel triomphe au cinéma. C'est pourtant le cas cette fois-ci. Il est vrai que la personnalité de Stokowski, même s'il fait un acteur peu convaincant, n'a pas diminué en rien son mérite, n'a pas contribué à attirer une foule de mélomanes au Loew's.

Outre Deanna Durbin et Stokowski, qui personnifient évidemment un chef d'orchestre dans le film, on remarque dans la distribution Adolphe Menjou, Mischa Auer et Eugène Pallette.

L'autre film au programme du Loew's nous permet de comparer le talent de Deanna Durbin avec celui d'une de ses "copines" de "Three Smart Girls": ce film a pour titre "Love in a Bungalow" et la jeune vedette y a pour vis-à-vis le charmant Kent Taylor.

Chambre de commerce cadette à Valleyfield

Valleyfield, 17. (Spécial au Canada). On annonce ici la formation de la Chambre de commerce cadette, Salaberry de Valleyfield pour promouvoir des intérêts industriels et commerciaux de cette ville. Le conseil a été nommé et la nouvelle chambre enverra des délégués officiels au congrès de la Fédération des chambres de commerce cadettes de la province qui aura lieu les 20 et 21 octobre à Montréal. M. J.-V. Perron a été élu président et M. T. Lespérance, secrétaire.

Le répertoire de la troupe de Salzbourg

L'Opéra de Salzbourg jouera à Montréal deux œuvres modernes et deux œuvres classiques.

La célèbre troupe lyrique de Salzbourg que M. Louis H. Bourdon fait venir à Montréal les jeudi et vendredi, 28 et 29 du courant au Loew's, jouera entre autres œuvres un opéra de Rossini: "La foire aux maris".

C'est une œuvre d'une inspiration classique qui fait honneur au talent de l'auteur de "Guillaume Tell" et du "Barbier de Séville". Cette œuvre sera jouée le premier soir avec le "Cosi fan tutte" de Mozart. Le soir suivant, la troupe du festival de Salzbourg jouera deux œuvres en un acte d'une inspiration très moderne, notamment celle de Darius Milhaud: "Le pauvre matelot". C'est ainsi qu'en présentant des opéras d'une inspiration, d'une facture et d'une technique fort différentes, les artistes du festival de Salzbourg, parmi lesquels on ne compte pas moins de vingt-deux solistes célèbres, deux chefs d'orchestre, trente instrumentistes, un chœur, des mécaniciens et un metteur en scène, donneront des preuves de la souplesse de leur art et de leur faculté à s'adapter aux exigences des partitions les plus difficiles et les plus complexes.

C'est probablement la première fois que l'on entendra à Montréal des opéras joués avec une rigoureuse intégrité. En outre, les œuvres choisies sortent du répertoire courant. Les artistes du festival Salzbourg ont travaillé les années dernières sous la direction d'artistes aussi réputés que Toscanini, Bruno Walter et Otto Klemperer, ce qui est un gage de l'excellence de leur art.

Les billets seront en vente dès jeudi matin aux magasins Edmond Archambault et Willis.

"Boissière" au Cinéma de Paris

Une adaptation intéressante d'une œuvre de Pierre Benoit.

C'est la quatrième fois, sans erreur, que la cinéma français présente avec autant de succès que de goût des œuvres de Pierre Benoit, qui, avec Claude Farrère, reste l'un des romanciers contemporains les plus choisis de l'on a fait à "Koenigsmark" et à "La Châtelaine du Liban" et à "L'Atlantide" en fait foi. De Pierre Benoit on présente cette semaine au Cinéma de Paris une autre œuvre dont l'adaptation est fort réussie et bien intéressante. "Boissière" est un film propre à émouvoir le cœur et la pensée du spectateur, parce que c'est une œuvre profondément humaine.

L'intrigue se déroule pendant la Grande Guerre, dans le nord de la France, dans une zone occupée par les Allemands. Une ancienne artiste de music hall, retirée dans son domaine, donne asile à un soldat français. Les hasards de la conversation lui apprennent qu'il est le fils de l'homme à qui elle fit perdre sa fortune. L'artiste, soupçonnée de cacher dans son château un soldat français, est menacée du pot-au-feu d'exécution. De là naît un terrible conflit pour ce dernier, obligé qu'il est de fuir les Allemands et de sauver en même temps la personne qui, elle-même au risque de sa vie, le reçut dans sa demeure.

Les deux premiers rôles, ceux de l'artiste et du soldat français, sont joués avec un rare sentiment dramatique par Spinelly et Lucien Nat. D'autre part, Pierre Renoir fait une très belle composition dans le rôle d'un officier allemand. On remarque aussi dans la distribution Suzanne Després et Jean Yonnel. La mise en scène souffre de quelques négligences de détail. Des actualités de la semaine complètent le programme.

Deux parties de cartes à Sainte-Cunégonde

Les 26 et 27 du courant, à la salle de l'hopital Ste-Cunégonde, 2025, rue Albert, auront lieu les deux parties de euchre-Soo organisées par les dames de Ste-Anne, sous le patronage de M. le curé Lucien Pineault. D.P.H.T.M.A. Ces deux soirées sont organisées pour venir en aide aux vieillards et aux orphelins de l'hopital Ste-Cunégonde.

Chaque soir, il y aura six prix de présence et au-delà de 250 prix de toute beauté au choix des heureux gagnants. Les bienfaiteurs de l'hopital sont invités ainsi que le public en général. Les deux soirées commenceront à 8 h. 15.

Importations de viandes

Les importations de viandes en août sont bien au-dessous de celles du mois correspondant de l'an dernier: elles s'établissent à \$11,016, contre \$12,728, dont \$28,582 de l'Argentine, \$22,149 de l'Uruguay, \$19,761 des États-Unis et \$14,093 du Royaume-Uni. Comme d'ordinaire, les conserves de bœuf sont le principal item avec une valeur de \$59,814, contre \$10,960.

Bette Davis brille toujours

Elle émerveille encore dans son dernier film, "That Certain Woman".

La bande intitulée "That Certain Woman", offerte au public de Montréal par le cinéma Capitol, a l'avantage d'avoir Bette Davis pour une fois de plus dans ce film toute la mesure de son talent si varié. Bette Davis incarne cette fois Mary Donnell, jeune veuve d'un racketteur tué après quelques mois de bonheur conjugal. La pauvresse désire refaire sa vie et trouve un emploi dans le bureau Lloyd Rogers, avocat de talent (Ian Hunter). Ce dernier, quoique marié, tombe amoureux fou de Mary et finit par mourir dans la chambre de la dactylo, après s'être rendu dans une crise de délire causée par la pneumonie. Mary continue à rester digne, bonne et rassure la femme de Rogers (Katherine Alexander), qui n'a pas raison de se montrer jalouse.

Mais avant la mort de Lloyd, Mary est tombée amoureuse de Jack Merrick (Henry Fonda), l'épouse avec secret et file le bonheur parfait avec ce fils de millionnaire jusqu'au soir fatal où papa Merrick (Donald Crisp) arrive dans le petit hôtel campagnard de la lune de miel et met son fils au courant du passé de sa femme. Mary se sauve désespérée et nous la retrouvons toujours brave et stoïque, consacrant sa vie à l'enfant Jackie (Dwaine Day), qu'elle a eu de ce mariage de cinq jours.

Jack Merrick, lui, part pour Paris et y épouse Filip (Anita Louise). Après quatre ans, Filip est une invalide qui traîne sa beauté dans une chaise roulante, à la suite d'un accident d'auto. Au retour des époux à New-York, elle retrouve Mary et lui annonce qu'elle va lui redonner Jack qui l'aime encore. Mary Donnell, la petite femme du racketteur, refuse carrement, fait croire à Merrick qu'elle ne l'aime plus et pousse le dévouement jusqu'à donner son fils à Merrick, pour aller s'étourdir à Vienne, à Monte Carlo et ailleurs.

C'est à Monte Carlo que Mary retrouve un copain de journaliste, qui lui apprend la mort de Filip, et tout finit comme dans la chanson: Jack, Mary et Jackie sont enfin réunis. Il est regrettable que la si belle Anita Louise ait eu un rôle de premier plan. On s'habitue difficilement à la voir dans sa chaise, émitouffée et perdue, sans plus. Henry Fonda joue bien, mais c'est Bette Davis qui fait le peu de succès de "That Certain Woman".

Le second film au programme, "Talent S'out", nous initie aux moyens d'Hollywood pour découvrir de nouvelles étoiles de cinéma. L'histoire est, en fait, nouvelle et fait sécher les larmes que vient de vous arracher Mary Donnell. Le principal rôle est interprété par Jeanne Madden, bien secondée par une vraie danseuse brune, Rosalind Marquis. La photographie des studios et le travail des acteurs est toujours des plus intéressants pour ceux qui n'iront jamais à Hollywood.

Oeuvre de Pirandello au Saint-Denis

"L'homme de nulle part" est un film étrange et beau.

"Toute l'œuvre de Pirandello est une mise en scène des rêves, des pauvres illusions que font les hommes devant la souffrance". Cette conclusion d'un article que M. Robert Brasillach consacrait au grand auteur dramatique italien, quelques jours à peine après sa mort, revient naturellement à la mémoire de ceux qui l'ont lu, s'ils voient "L'homme de nulle part", le beau film qui présente cette semaine le cinéma Saint-Denis. Feu Mathias Pascal, devenu l'heureux Adrien Meis, après l'étrange aventure qu'il a vécue, commence, en effet, à raconter à celle qu'il aime: "Il était, une fois, un garçon un peu bête, un peu gauche et qui courait après les papillons". Et c'est son histoire attachante et douloureuse que l'écran racontera.

Mathias Pascal, un rêveur, une sorte de poète, tombe dans les griffes d'une fille et d'une belle-mère qui toutes deux n'en veulent qu'à son argent. Elles lui font la vie impossible. Il décide de partir, de fuir pour ne plus jamais revenir. Et la chance lui sourit. Il gagne une petite fortune au jeu. Oubliés de l'enfer qu'il a quitté, il va revenir chez lui, mais c'est pour assister aux funérailles d'un pauvre bougre en qui sa femme l'a reconnu. Mort aux yeux de la loi, il a le bonheur inespéré de pouvoir refaire sa vie. A Rome, dans la pension où il est descendu, il rencontre une jeune fille délicieuse. Il l'aime. Elle le lui rendra. Mais son passé, son premier mariage, se dressera entre lui et le bonheur. Désespéré, il songe d'abord à se suicider. Puis il a l'heureuse idée de retourner dans son village, d'y trouver sa femme remariée au fils du maire, avec lequel elle fait excellent ménage. Elle en a même eu un enfant. C'est le comble. Son successeur pour l'éloigner de façon définitive lui fabrique un état civil. Mathias Pascal n'est plus. Il n'y a plus qu'Adrien Meis qui ne fait qu'un bond de son patelin jusque à Rome, où il atteindra enfin l'objet de ses rêves. "L'homme de nulle part" est interprété de main de maître par Pierre Blanchard. On connaît cet artiste, on sait ce qu'il peut donner. Son personnage est profondément humain. La belle comédienne italienne Isa Miranda est de taille à lui servir de vis-à-vis. Son jeu est d'une sobriété admirable. Le reste de la troupe est dans le ton excellent de tout le film.

"François Ier", avec Fernandel, Mona Goya et Alice Tissot déridera les plus pessimistes. Certaines scènes sont d'une drôlerie irrésistible. Celle, par exemple, où Fernandel, muni de son Larousse, prédit l'avenir aux contemporains du roi François; celle aussi où il enseigne aux nobles seigneurs de la cour la béquigne, la valise-musette, le boston valent qu'on aille les voir.

AU HIS MAJESTY'S



Le prince Albert (Anton Walbrook) et la reine Victoria (Anna Neagle) devant leur gâteau de noces, une des scènes du film "Victoria the Great", qui a pris l'affiche vendredi soir dernier pour une semaine au théâtre His Majesty's.

L'horaire des spectacles

CINEMA DE PARIS. — "Boissière" à 12 h. 10, 2 h. 30, 4 h. 45, 7 h. 05, 9 h. 25.
CAPITOL. — "That Certain Woman" à 11 h. 07, 1 h. 32, 4 h. 37, 7 h. 22, 10 h. 07; "Talent S'out" à 10 h. 12, 12 h. 46, 2 h. 50, 6 h. 15, 9 h. 40.
PALACE. — "The Prisoner of Zenda" à 11 h. 02, 1 h. 45, 4 h. 35, 7 h. 11, 9 h. 55.
PRINCESS. — "Hot Water" à 10 h. 05, 12 h. 40, 2 h. 50, 5 h. 30, 8 h. 02, "Wife Doctor and Nurse" à 11 h. 15, 2 h. 02, 4 h. 47, 7 h. 31, 10 h. 15.
HIS MAJESTY'S. — "Victoria the Great" à 2 h. 30 et 8 h. 30. Tous les sièges sont réservés.
LOEW'S. — "100 Men and a Girl" à 1 h. 40, 7 h. 05, 10 h. 05; "Love in a Bungalow" à 11 h. 45, 2 h. 50, 5 h. 45, 8 h. 25.
SAINT-DENIS. — "François Ier" à 12 h. 15, 2 h. 30, 4 h. 45, 7 h. 05, 9 h. 45; "L'homme de Nulle Part" à 1 h. 45, 5 h. 10, 8 h. 25.

Nicholas Massue chante, ce soir au Plateau

Les critiques des deux continents ont fait des éloges de sa voix.

Artiste montréalais

Ce soir, M. Nicholas Massue, ténor lyrique au Metropolitan Opera, donnera un concert devant ses compatriotes canadiens-français et canadiens-anglais. M. Massue se présente devant l'auditoire montréalais avec la confiance d'obtenir des sympathies les plus marquées de sympathie qu'il a obtenu tant en Europe qu'en Amérique.

Le plus grand nombre des critiques des deux continents qui ont entendu la voix magnifique de Massue n'ont pas tari d'éloges pour en dire la beauté, la puissance et le chœur. On s'est même étonné qu'un aussi jeune chanteur — il n'a pas vingt-cinq ans — ait atteint si rapidement les sommets. Dès son arrivée aux États-Unis, Nicholas Massue fut engagé par le Metropolitan Opera, où il a cessé de gagner des nouveaux lauriers. La radio américaine s'est emparée de lui et il s'est acquis une réputation de première valeur.

Les Canadiens français ne boudent point celui qui les a honorés à l'étranger. Massue a le droit de demander aux siens les mêmes marques d'appréciation que celles que les étrangers lui ont distribuées si généreusement. C'est pourquoi, aux fins de rencontrer le plus grand nombre de ses compatriotes, a-t-il voulu les inviter cordialement. Les prix d'entrée sont à la portée de toutes les bourses et il convient que nos amateurs de belle musique se rendent ce soir à l'Auditorium du Plateau pour y voir un des leurs atteindre les premiers sommets que les plus grandes vedettes internationales. Location: chez Archambault et chez Lindsay. (Comm.)

La revue de Henri Letondal

Les 3 dernières représentations de "Par-dessus l'Marché" ont lieu aujourd'hui et demain.

Henri Letondal présente, au Monument National, aujourd'hui et demain, les trois dernières représentations de "Par-dessus l'Marché". Cette revue qui a remporté un si brillant succès auprès du public depuis le début de la semaine dernière, réunit dans de brillants décors une troupe des meilleurs artistes de la ville. Mentionnons en particulier Mlle Lucille Turner, comédienne de la revue, Mmes Juliette Béliveau et Jeanne Maubourg, M. Albert Cloutier et M. Gaston Dauriac qui secondent brillamment M. Henri Letondal. Ce dernier, l'auteur et l'animateur de la revue a su présenter un spectacle digne de ceux qu'il a donnés jusqu'ici et sa façon toute personnelle de caractériser l'actualité est du plus haut comique.

En plus de ses brillants interprètes, la revue présente le populaire orchestre de Maurice Meerte, et une troupe de jolies danseuses. On ferait donc bien de ne pas manquer de réserver ses billets au Monument National des maintenant pour cette revue de la gaieté, où rien n'a été négligé pour assurer une veillée des plus captivantes. Il y a représentation ce soir, à 8 heures 30, demain à 2 heures 30 et dernière demain soir.

Bon programme au cinéma Princess

Deux excellentes comédies ont pris l'affiche, vendredi soir, au cinéma Princess. Ce sont "Wife, Doctor and Nurse" et "Hot Water". La première met en scène dans les trois rôles principaux Loretta Young, Warner Baxter et Virginia Bruce. Le choix de ce trio suffisait à lui seul à assurer le succès du film. La seconde nous ramène la famille Jones dans des scènes de famille qui rappellent le très bon film qui passait l'an dernier sur nos écrans, "Ah! Wider-nesse".

Le titre de "Wife, Doctor and Nurse" fait deviner l'intrigue. Un médecin, célèbre dans tout New-York et à juste titre, épouse une femme adorable, après plusieurs années de célibat. L'adore. Ce médecin a à son service une garde-malade qui ne le quitte presque jamais et qui est également adorable. Elle lui est indispensable dans l'exercice de sa profession où elle le complète.

L'épouse du médecin apprenant l'intimité qui existe entre celui-ci et la garde-malade, en conçoit des soupçons. Elle se demande si elle n'aurait pas, par hasard, dans la personne de cette jolie infirmière, une rivale. Elle l'invite à dîner et lui demande franchement si elle éprouve de l'amour pour son mari. C'est à partir de ce moment que la jeune garde-malade réalise qu'elle aime le médecin qu'elle sert depuis cinq années avec un inlassable dévouement. Malheureusement, cet amour n'est pas partagé. Le docteur ne voit et ne verra jamais en elle qu'un bon camarade, un partenaire dont il ne peut se passer, une sorte d'amie, quoi!

Le médecin se laisse à tour de rôle par sa garde-malade et par son épouse. Quand celle-là le quitte, il devient tout différent auprès de la seconde à tel point que celle-ci pense qu'elle n'est pas aimée. Quand son épouse l'abandonne à son tour, il se met à boire.

A la fin toutes les choses s'arrangent de façon à donner au film le dénouement le plus heureux. Le malentendu disparaît.

Les deux femmes comprennent qu'elles sont l'une et l'autre également nécessaires et qu'elles ont chacune leur place dans la vie du médecin, place qu'elles peuvent occuper sans se nuire l'une à l'autre.

On a confié à Warner Baxter le rôle du médecin; à Loretta Young, celui de l'épouse et à Virginia Bruce, celui de la garde-malade. Les trois acteurs s'acquittent de leur tâche avec simplicité, naturel et beaucoup d'aisance. Il y a de nombreuses scènes d'amour qui sont à peu près toutes très bien. On remarque les toilettes magnifiques que porte Loretta Young.

Il fait toujours plaisir de revoir la famille Jones. Les scènes auxquelles elle est mêlée, rassemblent aux scènes de famille que nous voyons chaque jour se dérouler devant nous dans la réalité de la vie. Il arrive parfois que nous ayons eu l'occasion d'en vivre nous-mêmes quelques-unes.

Ces deux films constituent un très bon programme et font que l'on ne s'ennuie pas un instant durant les trois heures que dure le spectacle.

Un "Syndicat national catholique" de musiciens

Par un avis publié dans la dernière livraison de la "Gazette officielle" de Québec, le gouvernement provincial autorise la formation d'une société sous le nom de "Syndicat National Catholique des Musiciens de Québec", pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de la profession, a été autorisé par le secrétaire intérimaire de la province, en date du vingt-cinquième jour de juin, 1937.

Le siège principal de la société est à Québec.

HENRI LETONDAL annonce les 3 dernières représentations de "PAR-DESSUS L'MARCHE!"

au Monument National

CE SOIR: 8 h. 30 DEMAIN MATINÉE à 2 h. 30 et SOIRÉE

PRIX POPULAIRES - LA. 4418

Napoléon Ier et "La Teresina"

On a confié à Paul Charbonneau le rôle de l'empereur

Depuis que les Variétés Lyriques ont entrepris de monter la célèbre opérette d'Oscar Straus, "La Teresina", les studios et le bureau de la direction sont couverts de brochures, de livres et de notes concernant Napoléon Ier.

On se documente le plus possible sur les mœurs, les coutumes, et sur le style de l'époque: ce souci de la courtoisie locale demande des recherches approfondies, mais non sans intérêt. Paul Charbonneau, à qui on a confié le rôle de Napoléon étudie la vie privée de l'Empereur et copie ses traits et ses gestes afin de présenter une figure égalant les intéressantes compositions de ce personnage que la scène et le cinéma nous ont révélés jusqu'ici.

L'artiste Faniel se renseigne avec minutie afin de présenter un intérieur de palais d'un faste somptueux pour convenir à la Cour de France: réussira à créer des décors de premier ordre.

Le plus grand ennui des Variétés vient de la recherche des meubles de l'époque qu'on ne parvient pas à dénicher; mais on ne s'embarrasse pas pour si peu et Charles Goulet a commandé la reconstitution de meubles et de fauteuils, style Empire.

Bref tout sera dans la note, les personnages, les costumes, décors et meubles, pour ressusciter une des époques les plus brillantes de la France. Les billets doivent être réservés au bureau des Variétés Lyriques, le numéro de téléphone est L'Ancester 4418. Ce bureau est ouvert tous les jours, entre 10 h. du matin et 6 h. du soir, (excepté le dimanche).

ST-DENIS A l'affiche "L'HOMME DE NULLE PART" avec Pierre Blanchard et Isa Miranda. Un programme double avec Fernandel dans "FRANÇOIS IER"

CINEMA DE PARIS A l'affiche "BOISSIERE" Attractions supplémentaires: Nino Vallin dans "Des Berceresses" aussi "LA CARTE FORCÉE"

IMPERIAL A l'affiche Paul Muni et Linauer Halner dans "THE GOOD EARTH" Une seconde attraction "SPEED TO SPARE" Le matin: 20c. Après-midi: 25c. Le soir: 25/30c.

PALACE 2e grande attraction RONALD COLMAN dans "THE PRISONER OF ZENDA" avec C. Aubrey Smith. Tous les jours, de 10 h. du matin à 1 h. de l'après-midi: 25c.

PRINCESS - A l'affiche Loretta Young, Warner Baxter dans "WIFE DOCTOR AND NURSE" La famille Jones dans "Hot Water" Tous les jours, de 10 h. du matin à 1 h. de l'après-midi: 25c.

CAPITOL A l'affiche Bette Davis, Henry Fonda dans "THAT CERTAIN WOMAN" Autre attraction: "TALENT SCOUT" Tous les jours, de 10 h. à 1 h.: 25c.

Le meilleur de l'année DEANNA DURBIN "100 MEN AND A GIRL" Annuel "LOVE IN A BUNGALOW" avec Ann Grey et Kent Taylor. Sur demande populaire. Voyez-le maintenant!

HIS MAJESTY'S A l'affiche "VICTORIA THE GREAT" avec ANNA NEAGLE-ANTON WALBROOK. Direction: DANA LEE-GOULD. Prix des places: 1.25 - 1.00 - 0.85 - 0.60 (taxe incluse). En vente de 10 A.M. à 6 P.M. au Monument National - L'Ancester 4415.

VARIETES LYRIQUES MONUMENT NATIONAL 25 - 20 - 30 - 31 octobre

"LA TERESINA" Opérette d'OSCAR STRAUS. Prix des places: 1.25 - 1.00 - 0.85 - 0.60 (taxe incluse). Direction: DANA LEE-GOULD. En vente de 10 A.M. à 6 P.M. au Monument National - L'Ancester 4415.

THEATRE HIS MAJESTY'S 3 REPRESENTATIONS

Vendredi soir, 29 oct.

Sam. Matinée et soirée, 30 octobre

— RETOUR TRIOMPHAL —

BALLETS EUROPEENS JOOSS

DE

Le parti libéral et l'électorat de la province prêts à faire des élections

(Suite de la page 1)

la crise, la province avait plus de garanties d'avenir qu'elle n'en a aujourd'hui sous le gouvernement le plus torré qu'elle ait jamais eu pour la diriger.

«Le gouvernement actuel a non seulement bouleversé l'économie de notre province, mais il a créé une situation sociale extrêmement dangereuse. Que sera la jeunesse de demain si ce gouvernement continue de la bafouer après lui avoir tant promis? Et les classes laborieuses, quelles impulsions suivront-elles après avoir vu le gouvernement non seulement leur apporter la misère, mais leur donner l'exemple même de l'injustice? La situation de la province, je ne le dis pas avec plaisir, mais avec un profond chagrin, est plus pénible qu'elle n'a jamais été. Nous avons eu déjà en cette province des gouvernements conservateurs qui ont commandé le respect et qui ont incité à la population les sentiments nécessaires à l'avancement vers le progrès. Mais où sont-elles, actuellement, ces garanties de notre avenir?

«Si le gouvernement qui nous dirige à Ottawa n'a pas craint d'imposer sa souveraineté dans le Canada, il n'a pas isolé notre pays par des barrières infranchissables. Malgré la disparition de l'article 98, il a su rétablir la paix sociale. Nous n'avons pas entendu parler de marches sur Ottawa depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir. Il n'y a pas eu de révoltes ni d'émeutes. C'est qu'à la base de la politique canadienne comme le disait si bien M. Lapointe, il y a la justice et la charité.

«Et dans cet ensemble de paix et d'harmonie, quelle est la figure de la province de Québec? Est-ce que les Canadiens français ont raison d'être fiers du gouvernement qu'ils se sont donné? Est-ce que nous avons avancé en quelque façon? Est-ce que le présent gouvernement impose le respect nécessaire à tout progrès?

M. Godbout dit qu'un trompé la confiance populaire et que rien ne sera négligé pour montrer à la province la face véritable de ceux qui sont en charge de l'administration: «Si nous avons assez de respect pour l'électorat et assez de patriotisme pour regarder au-dessus des luttes politiques la province que nous aimons et pour laquelle nous luttons, ceux qui pour des avantages politiques ont ouvert des plaies vives dans le cœur de la population peuvent s'attendre à nous rencontrer et de recevoir des leçons nécessaires et salutaires.

«La province de Québec, comme tous les Etats du monde, a besoin d'un ordre nouveau. L'ordre nouveau, c'est la politique constante du parti libéral. Il consiste à donner à tous une mesure de plus en plus large de justice. Et c'est le parti libéral qui la procurera à la province.

«Pour ma part, je suis orgueilleux de ma province. Je crois qu'elle a un rôle à jouer dans l'Amérique du Nord et c'est pourquoi je ne veux pas que l'on nous isole dans la Confédération et parmi les autres pays. Le principe du parti libéral, c'est un principe d'union, de coopération. Nous avons, avec toute la population du Canada, des points communs d'intérêt. Il nous faut coopérer pour faire du Canada le pays le plus grand possible. Actuellement, on veut toujours chercher la chicane».

M. Godbout dit que ces principes d'union et de coopération, qui sont ceux du parti libéral, sont de vrais principes chrétiens. Il reprend un peu plus loin:

«A titre de club libéral, je ne veux vous demander qu'une chose: c'est ce qu'on appelle trop facilement l'esprit de parti et que j'appellerai la coopération, l'entente, l'union. Le parti libéral est basé sur l'union et c'est ce qui a fait sa force dans le passé comme ce qui fait sa force encore aujourd'hui. Ceci n'exclut pas la liberté de parole et la libre expression des opinions. Quels que soient leur âge et les clubs auxquels ils appartiennent, les libéraux sont toujours admis à exprimer librement leurs opinions. C'est à l'essence du parti libéral: liberté de parole et liberté de penser. Mais entendons-nous, unissons-nous, non pas pour le triomphe d'un parti, mais pour le triomphe des principes libéraux».

M. Godbout dit qu'il n'a pas recherché la direction du parti libéral. Mais puisqu'on la lui a confiée, on peut être assuré qu'il ne négligera rien en vue de bien remplir les devoirs que cette charge lui impose. «On peut être assuré qu'aucun sacrifice personnel, qu'aucune responsabilité à prendre, qu'aucune mesure nécessaire, qu'aucune mesure chirurgicale même nécessaire ne nous fera reculer. Nous avons un devoir à remplir à l'égard de la province, que je continue à aimer de plus en plus, et ce devoir, nous le remplissons.

«Si M. Duplessis veut appeler les élections dans un coin ou un autre de la province et si même, que Dieu le veuille, il voulait avoir une consultation générale, d'un bout à l'autre de la province, les libéraux sont prêts, l'électorat est prêt».

En terminant, M. Godbout dit qu'il y a bien des conservateurs qui ne sont pas disposés à maintenir leur confiance au gouvernement actuel. Ils seront les bienvenus dans les rangs du parti libéral.

Me Fernand Choquette

La défection de M. Gouin et de ses amis qui, en s'alliant aux conservateurs, pensaient relibéraliser le parti libéral ne fut pas sans causer une brèche sérieuse dans les rangs du parti, déclare M. Choquette. Mais à son crédit, que M. Gouin a eu assez de perspicacité pour s'apercevoir, avant le dénouement, qu'il se faisait rouler, et qu'il a eu assez de courage pour rompre avec ses faux alliés; mais il était trop tard. Ses principaux lieutenants l'abandonnèrent pour suivre jusqu'au bout celui qui devait leur faire subir au lendemain du scrutin la déconvenue que l'on sait. On les appelle aujourd'hui les «DISSIDENTS».

Lorsque nous entendons ces messieurs dénoncer aujourd'hui le gouvernement de L'UNION, avec les mêmes vituperations qu'ils dénonçaient le gouvernement Taschereau, cela nous réjouit parce qu'ils confirment par là que nous avions raison de mettre le peuple en garde contre l'avènement d'un pareil régime.

Le parti libéral avait été près de quarante ans au pouvoir et toute une génération n'avait pu connaître ce que c'était qu'un régime tory au pouvoir dans la province de Québec. Ils ne pouvaient donc juger par la comparaison les deux adversaires qui s'affrontaient.

Ajoutez à cela; pendant près de deux ans une campagne infernale, savamment organisée, avec petit chisme à l'appui, distillant à jets continus le venin de l'injure et de la calomnie contre le parti libéral. Campagne appuyée sur cette enquête des comptes publics qui devait démontrer à la face de la province que les libéraux n'étaient qu'un parti de voleurs, qu'on s'engagerait à faire emprisonner. (On connaît aujourd'hui la force monumentale qu'est devenue cette enquête des comptes publics.)

Le verdict du «CANADA»

Quand ces gens nous attaquent, nous prouvons devant les tribunaux qu'ils ont une inclination naturelle vers le mensonge et nous les faisons condamner. Quand nous, nous les accusons, d'avoir déshonoré notre législature française de Québec, les tribunaux de notre province, par la voix de douze hommes assermentés représentant le peuple du Canada et parlant au nom de la justice du pays, déclarent que ce n'est que la pure vérité et ils rejettent leurs poursuites.

Il n'y a qu'un an à peine que L'U.-N. a eu le pouvoir et nous sommes déjà en présence d'un gouvernement discrédité, honni, d'un vieux gouvernement, d'un gouvernement pantelant et moribond. Pourquoi? Parce que chacun de ses actes a apporté une nouvelle déception au peuple qui l'avait élu.

On pourrait diviser son règne en trois périodes: la période des banquets, la période de la foire et la période des voyages.

L'œuvre législative de l'U.N.

C'est au cours de ces désordres que la législation a dû s'élaborer. Elle devait évidemment s'en ressentir.

Si l'on étudie l'œuvre législative de L'U.-N., ce n'est qu'un gros volume «à base de camouflage». Quelques exemples: Statut 1, George VI-1937.

Prenez le cas du chapitre 2; il s'agit d'avancer ou de garantir aux Sulpiciens une somme de \$50,000,000. Le principe de la loi a été admis de tous sauf que l'Opposition a critiqué cette clause qui oblige les Sulpiciens à céder leurs biens à la Province en pleine et absolue propriété.

Si vous aviez eu à donner un titre à cette loi, vous l'auriez simplement intitulée: loi pour venir en aide aux Sulpiciens. Ce titre était trop simple pour L'U.-N., la loi porte le titre suivant: «Loi relative au règlement équitable des questions concernant les meilleurs intérêts de la Province et des Sulpiciens». C'est un exemple typique de la phraseologie pompeuse et vide de sens de L'U.-N. Même quand ces gens ne font pas de mal, il faut qu'ils soient charlatans.

«Les Destitutions»

Une des grandes œuvres du Gouvernement a été de saboter le service civil de la Province de Québec en destituant des employés honnêtes pour la seule raison qu'ils étaient libéraux et afin de les remplacer dans bien des cas par des incompetents lorsque ce n'était pas par des titulaires indignes d'occuper une fonction publique.

Il ne faut pas oublier que les fonctionnaires sont le ressort de l'administration, que sans eux les ministres eux-mêmes seraient impuissants à conduire le navire de l'Etat. Le fonctionnaire honnête, qui a sacrifié plusieurs années de sa vie au service civil de son pays devient par son expérience un actif précieux dans l'administration de la chose publique et il acquiert, il me semble, un droit bien

légitime à la protection de l'Etat pour lui et sa famille. Le remplacer sans raison par un autre fonctionnaire sans expérience constitue une perte pour la Province et une injustice pour le fonctionnaire démis. Or c'est par centaines que l'on a enregistré depuis un an de ces destitutions inqualifiables, que l'on a diminué l'efficacité du fonctionnarisme, que l'on a créé le désordre et le chaos dans le service civil et que l'on a accompli injustices sur injustices.

Je ne parle pas des situations accessoires et supplémentaires qui sont données à titre de récompenses à des amis politiques et qui sont susceptibles de changer avec les gouvernements, mais je parle des fonctions qui sont l'unique gagne-pain d'un citoyen. J'en connais qui, après dix et quinze ans de loyaux services à la Province, ont été jetés sur le pavé sans aucune forme de procès. Dans bien des cas ces exécutions dignes de la Russie Soviétique, ont compromis la santé et abrégé les jours de vieux serviteurs à qui on est venu arracher leurs moyens d'existence.

Cette méthode de mettre fin au chômage est une méthode d'hommes sans entrailles. Ce n'est pas une méthode libérale. Bien plus c'est un crime. C'est un crime que le parti libéral réparera bientôt. Vous l'avez promis M. Godbout.

Déception générale

Dans l'espace de douze mois, ce Gouvernement a réussi à se mettre à dos toutes les classes de la société les uns après les autres; les cultivateurs qui attendent encore leur prime sur le beurre et le fromage; les colons qui n'ont jamais été si mal secourus; les ouvriers, dont les chefs ont été basement insultés par le premier ministre à Knowlton.

N'y a-t-il pas jusqu'aux médecins qui viennent faire entendre leurs protestations, parce que, après leur avoir dit qu'ils pourraient être librement choisis par les accidents, voient leurs honoraires réduits à des taux dérisoires.

Et les monopoles sont-ils moins pulsants? Les trusts de l'électricité, du charbon, de la gazoline et du lait sont-ils moins florissants?

Nos ressources naturelles sont-elles aux mains du peuple?

Les magasins à chaîne qui devaient être anéantis sont presque devenus une bonne chose dans la bouche de nos ministres.

A-t-on fait quelque chose pour la jeunesse sur le sort de laquelle on s'était tant apitoyé?

Et le conseil économique qui devait diriger l'œuvre de nos législateurs, est-il sorti du néant?

Au point de vue économique et au point de vue national la politique de L'UNION est zéro.

Justice et Police

On disait que tout allait mal sous l'ancienne administration dans le domaine des lois et de la justice. Nos lois allaient être rectifiées dans le sens de la liberté individuelle. La police allait être réorganisée.

Dans les discours du premier-ministre de 1935 et 1936 en avons-nous assez entendu parler de ces lois oppressives de l'ancien gouvernement, qui permettaient les arrestations sans mandat et les perquisitions à domicile sans ordre de Cour.

Et bien, les arrestations sans mandat existent encore et Dieu sait si on en use et si on en abuse. Les seules arrestations sans mandat qu'on a supprimées sont dans le cas des débits clandestins seulement. Le gouvernement s'est constitué le protecteur de ces lieux louches, probablement pour épargner des humiliations à certains de ses amis, mais ce n'est pas à protéger les «blind pigs» que le premier ministre s'était engagé mais à protéger le citoyen dans sa demeure contre les recherches vexatoires et les arrestations sommaires. Or sur cette question comme sur bien d'autres il a forfait à ses engagements les plus solennels.

Dans un communiqué récent à la radio, on annonçait même la création d'une nouvelle force policière en habit rouge s'il vous plaît pour faire observer les lois de chasse et de pêche, avec le pouvoir d'entrer sans mandat dans la demeure de n'importe quel citoyen pour y faire des fouilles et des recherches.

Et que dire du raid brutal de la police provinciale à la Commission du Chômage à Montréal? Coup de force digne des méthodes de Staline.

Et les brefs de prérogatives qui avaient été supprimés par la Loi des Liqueurs ont-ils été rétablis?

Et la pétition de droit qui empêchait un citoyen de poursuivre le gouvernement en face de ses infamies, sans obtenir sa permission, procédure que L'U.-N. devait également faire disparaître, n'existe-t-elle pas encore?

Les Commissions que l'on prétendait avoir usurpé la place des tribunaux sont-elles abolies? A part la Commission des Bûcherons qui a été supprimée au grand détriment des ouvriers de la forêt, elles survivent toutes, sauf qu'on a changé le nom de quelques-unes d'entre elles pour les désigner sous le nom «d'offices» au lieu de «commissions». Même la Commission des Services Publics que l'on considérait comme un organisme nuisible

et qu'on a même abolie lors de la première session de L'U.-N. par une loi devant prendre effet le 15 avril 1937 a vu sa vie prolongée d'un an par une loi de la deuxième session. Le Gouvernement a même nommé un nouveau président à cette commission.

Violation du droit de la propriété
Non seulement le Gouvernement ne respecte pas la liberté ni la réputation des gens mais on a vu dans les journaux qu'il se permet de s'emparer brutalement et de la façon la plus illégale de la propriété privée.

La violation de la propriété privée est un désordre social qui ne peut être toléré dans notre province, même de la part de ceux qui sont chargés de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi.

Non seulement le Gouvernement transgresse les lois criminelles, mais il viole sa propre loi d'expropriation adoptée à la dernière session (chapitre 93) qui l'oblige, à défaut de consentement du propriétaire à se procurer une ordonnance du tribunal avant qu'il ne puisse obtenir la possession préalable du terrain. Dans le cas auquel je réfère, aucun consentement n'a été donné, aucune ordonnance n'a été obtenue; il y a eu confiscation pure et simple. Il n'y a qu'en Russie où de pareils procédés sont en honneur.

Comme la pétition de droit n'a pas encore été abolie, malgré les promesses formelles faites à cet égard et que l'on ne peut, en conséquence, poursuivre le gouvernement sans sa permission, il n'y a qu'un remède; poursuivre personnellement les individus qui violent la loi sous l'autorité du gouvernement. C'est ce qu'un brave cultivateur du Cap St-Ignace a eu le courage de faire et les employés de la voirie ont dû plaider coupables à l'accusation portée contre eux. D'avoir ainsi violé illégalement, la propriété privée et ils ont été condamnés à l'amende.

L'affaire Gagnais

Et pour continuer ce chapitre, concernant l'administration de la justice, permettez-moi de vous signaler l'attitude inexplicable du Procureur-Général dans l'affaire de ce pauvre Luthien qui l'on a trouvé mort à Montréal, l'hiver dernier, et qui fut identifié par au moins quatre témoins dignes de foi, comme étant l'individu qui avait été assassiné la veille dans un garage servant à l'organisation électorale du maire Raynault.

Si il n'y a pas eu crime, comment concevoir l'attitude du Procureur-Général qui a refusé de faire une enquête régulière dans cette affaire? Il n'y a pas eu même enquête, du coroner avec jury.

Et lorsque Paul Bouchard, de Québec, a accusé dans son journal «La Nation», le procureur-général de manquer à son devoir et de protéger les assassins de cette malheureuse victime, et qu'il a été traduit sur une accusation de libelle par un nommé Denis devant la Cour d'Assises à Montréal, les jurés par leur verdict d'acquiescement ont déclaré que ces accusations étaient justifiables et qu'elles avaient été faites dans l'intérêt public.

La mine Rubec

Il est arrivé sous le règne de L'U.-N., qu'une certaine mine Rubec a fait perdre des centaines de mille dollars de l'épargne populaire, par suite de faux rapports faits par un ingénieur de cette Compagnie. Après une enquête coûteuse, cet ingénieur a été appréhendé et la police provinciale «réorganisée» l'a laissé échapper dans les bois de l'Abitibi et on n'en a plus entendu parler.

Ainsi se passent les choses sous l'honnête règne de l'ordre nouveau. Elles ne se passaient pas ainsi sous le libéralisme.

Et les coupables qui devaient être punis à la suite de l'enquête des comptes publics sont encore en liberté, parce que ces coupables n'existaient que dans l'imagination malade du premier ministre et de ses séides.

Situation chaotique

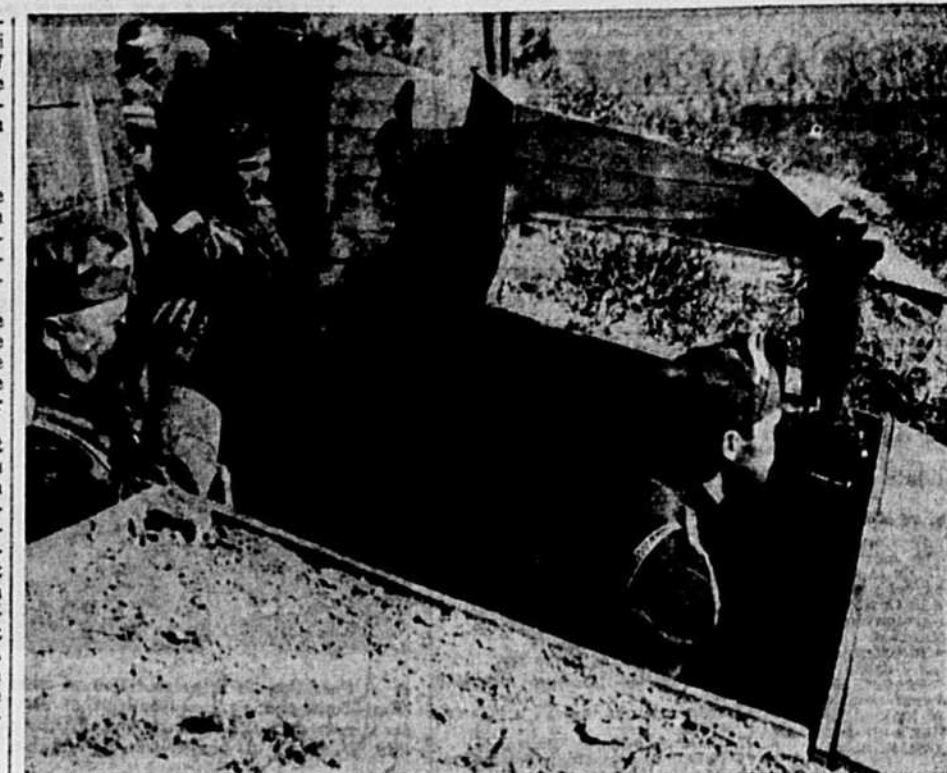
La situation chaotique dans laquelle se débat présentement la Province de Québec, ce règne du désordre et de l'incompétence peuvent-ils durer bien longtemps?

Ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre sentent bien que ce gouvernement n'est que quelque chose de temporaire, quelque chose d'éphémère. Il suffit de faire le tour de nos campagnes et d'écouter ce qui s'y dit pour se rendre compte que ce régime est voué à la défaite la plus certaine des qu'il se représentera devant le peuple.

Elections prochaines

L'abime est toujours béant entre le Premier-Ministre et son Ministère des Mines. La haine allumée à Sherbrooke entre ces deux hommes est loin d'être éteinte.

Cette année au lieu de se faire remplacer par M. Gagnon, son principal Ministre, il confie les rênes au Sénateur Chapais, ministre sans-portefeuille. Cela peut passer; mais ce qui ne passe pas, c'est l'acte du Premier-Ministre choisissant comme Procureur Général suppléant non pas M. Gagnon, Bâtonnier de Québec, ancien Ministre fédéral et avocat d'expérience, mais le jeune Bilodeau qui n'est même pas Conseiller du Roi!



LE ROI BORIS DANS LES «TRANCHES»

Le roi de Bulgarie Sa Majesté Boris observe ici, d'un poste dissimulé et au moyen d'un périscope de tranchée, les manœuvres annuelles de son armée dans le nord de son pays. A l'extrême-gauche, le général Lukoff, ministre de la Guerre de Bulgarie, suit lui aussi les péripéties du combat, à travers une jumelle.

Patriotisme et religion

Nous sommes aussi patriotes et aussi bons chrétiens que n'importe quel faquin de l'U.-N. J'ai été témoin déjà de bien des luttes politiques. J'ai entendu des exagérations de langage chez nos partisans comme chez nos adversaires; mais je suis encore à attendre un seul libéral, digne de ce nom, battre monnaie avec la religion et le patriotisme pour obtenir des avantages électoraux.

Pourtant notre religion et notre patrie, nous l'aimons autant que qui ce soit. Ce sont nos actes que nous cherchons à imprégner de ces nobles idéaux; mais nous ne consentons jamais à en faire un objet d'ostentation, de jactance ou de vantardise. Pour ma part, je me refuse à toujours sur une tribune publique à me servir d'une influence sacrée pour obtenir des votes.

Le parti libéral a à son actif une série d'œuvres dont nous avons lieu d'être fiers tant à Ottawa qu'à Québec.

Toutes les grandes politiques, sociales, ouvrières, agricoles et éducationnelles dont nous jouissons ont été mises à exécution par des Ministères libéraux.

Les ouvriers se rappelleront que la loi des contrats collectifs que l'U.-N. a voulu tirer avec ses lois de salaires raisonnables au dire des ouvriers eux-mêmes est l'œuvre d'un gouvernement libéral.

Le peuple se souviendra que c'est le parti libéral qui avait donné à notre province une situation financière sans égale qui la mettait au premier rang des provinces de la Confédération, situation compromise par la débauche des millions à laquelle nous assistons présentement.

Le peuple n'oubliera pas non plus que sous le parti libéral la seule législature française en Amérique n'était peut-être pas un «salon» mais un «Parlement» où la dignité des débats et la courtoisie des procédés étaient un exemple d'ordre, de paix pour le peuple et une marque de distinction vis-à-vis nos compatriotes de nationalité différente.

Nous n'avons pas honte du passé. Nous sommes fiers de nos chefs et le peuple qui ouvre les yeux commence à réaliser que Maurice Duplessis ne vient pas à la cheville de M. Taschereau.

Ce qu'il nous faut comme chef du gouvernement de cette province, c'est un homme qui commande le respect de la population, des adversaires comme des partisans, un homme de jugement, responsable de ses actes; un homme dont la modération n'exclue pas la fermeté de caractère.

Je vous ai désigné, M. Godbout, sans avoir besoin de vous nommer. Votre nom est sur toutes les lèvres. Vous êtes avec M. Bouchard dans le domaine provincial, une des plus fortes personnalités politiques de la province.

Votre culture générale s'étend d'ailleurs à tous les problèmes de notre société, le problème ouvrier aussi bien que le problème agricole.

Avec vous, le parti libéral continuera sa marche glorieuse vers le progrès; avec vous les réformes qui s'imposent, j'en suis sûr, seront adoptées et la prospérité reviendra de nouveau faire le bonheur de notre peuple.

L'architecte Beck doit rester encore à l'hôpital

Sudbury, 17. (P.C.) — Le Dr C.C. Evans a déclaré aujourd'hui que l'état de l'architecte J. J. Beck, de Toronto, blessé vendredi par une porte de la voûte de la succursale de la Banque du Dominion qui est tombée sur lui, s'est améliorée depuis hier mais qu'un prolongement de séjour à l'hôpital est nécessaire.

Excellent ouvrage de vulgarisation scientifique

Le ministère des Mines publie «La faune du Canada» de M. R.-M. Anderson

A la liste déjà longue des ouvrages de vulgarisation scientifique publiés par le ministère des Mines et des Ressources vient de s'ajouter un opuscule dû à la plume du Dr R.-M. Anderson, chef de la division de biologie du ministère, et qui a pour titre «La faune du Canada».

Dans un premier chapitre l'auteur analyse les différents types fauniques, les grandes faunes modernes, ainsi que les effets de l'intervention humaine sur la vie animale en Europe et en Amérique. L'ouvrage du Dr Anderson se limite à l'étude des vertébrés supérieurs et n'envisage que la faune récente, c'est-à-dire les espèces qui existent encore à l'état vivant, ou qui ne se sont éteintes que dans les temps historiques.

Abordant les zones astronomiques ou zoogéographiques, le Dr Anderson examine les zones de vie du Canada: zone arctique, zone des forêts subarctiques, zone des forêts de bois dur, zone carolinienne, la prairie les contreforts des Rocheuses, les Rocheuses proprement dites, la chaîne des Selkirk, la chaîne côtière, l'île de Vancouver et les zones sèches de la Colombie canadienne.

Un chapitre est consacré à la distribution des espèces dans le nord-ouest canadien, en passant par le delta du Mackenzie jusqu'à l'océan arctique. Mentionnons également l'étude des particularités de la répartition des oiseaux, complétée par une analyse des zones migratoires des oiseaux aquatiques de l'Amérique du Nord. Des considérations d'ordre économique sur la richesse faunienne et sur la conservation des faunes indigènes complètent l'ouvrage. Le lecteur désireux de pousser ses recherches dans ce domaine trouvera une riche bibliographie en appendice.

«La faune du Canada» constitue pour l'étudiant un excellent tableau d'ensemble de la faune du Canada. Les professeurs de sciences y trouveront également une foule de renseignements que ne contiennent pas la plupart des manuels de zoologie.

On peut se procurer «La faune du Canada» du directeur des éditions, ministère des Mines et des Ressources, Ottawa, Ont.

CONDOLEANCES DU PREMIER MINISTRE

Commentant l'explosion qui s'est produite vendredi soir, au restaurant Paramount Sweets, Limited, 2040 est, rue Beaubien, dans laquelle une vingtaine de personnes furent blessées, le premier ministre, M. Maurice Duplessis, a fait en fin-de-semaine la déclaration suivante au député de Dorion: «Je suis très peiné d'apprendre l'accident arrivé à plusieurs pompiers de Montréal. A titre de député de Dorion, veuillez accepter pour vous et transmettre aux parents des victimes, les plus vives sympathies du premier ministre et du gouvernement de la province de Québec».

Funérailles à Sudbury

Sudbury, 17. (P.C.) — Le corps de John Matarois, prospecteur qui était âgé de 65 ans et qui avait été tué par une chute de verges de son camp, près de Milnet, à 30 milles au nord d'ici, a été transporté à Sudbury pour les funérailles.

Longueuil doté d'un hôpital général

L'hôpital métropolitain de Longueuil obtient un octroi

Les conseillers municipaux de Longueuil recevaient vendredi soir la visite du Dr J.-E. Mathieu, président de l'Hôpital métropolitain, qui confirma la nouvelle qu'un octroi de \$20,000.00 avait été accordé par le gouvernement provincial par l'entremise de l'hon. Dr J.-H.-A. Paquette, secrétaire de la Province et ministre de la Santé dans le cabinet Duplessis. C'est grâce aux démarches du député de Chambly, M. Hortensius Béique, que ce projet, caressé depuis longtemps, se réalisera prochainement. Les travaux d'installation seront faits incessamment et l'inauguration officielle de cet hôpital, situé au No 154, rue du Bord-de-l'Eau, entre les rues St-Charles et Prince de Galles, à Longueuil, aura lieu dans quelques semaines. Il contiendra trente lits, des laboratoires, des salles d'opération. Le but des promoteurs de l'entreprise fut de doter la rive sud d'un hôpital moderne, convenablement outillé pour les cas généraux de médecine et de chirurgie.

L'on s'y occupera exclusivement des cas de chirurgie générale et d'assistance publique; aucun cas contagieux n'y sera admis. Vu le rôle bienfaisant que peut accomplir une institution de ce genre, le conseil municipal de Longueuil et à toujours favorisé l'établissement et a toujours appuyé aux demandes des directeurs, dans la mesure du possible. Le Dr J.-E. Mathieu invite tous les médecins, chirurgiens et dentistes de la rive sud à collaborer à son œuvre médicale et sociale.

EXCURSION de MONTREAL

22-23 OCTOBRE

Prix d'aller et retour:

\$6 TORONTO

\$1050 WINDSOR

\$12 CHICAGO

ALLER

Vendredi soir: Dp. gare Windsor (train spécial) 10.35 p.m.
Samedi: Dp. gare Bonaventure 9.15 a.m., 9.00 p.m. et 11.15 p.m.; Dp. gare Windsor 9.15 a.m. (via Peterboro) et 11.15 p.m.

RETOUR

De Toronto jusqu'à LUNDI SOIR, 25 octobre. De Windsor et Détroit jusqu'à mardi a.m., 26 octobre. De Chicago jusqu'à mercredi soir, 27 octobre.

IMPORTANT

Billets bons par trains du National et du Pacifique entre Montréal et Toronto (Nos 15 et 6 exceptés).

Trains du PACIFIQUE CANADIEN seulement à l'ouest de Toronto.

Voitures ordinaires seulement. Aucun bagage enregistré.

Pacifique Canadien National

AIDEZ

les PETITS Malades DE

l'HOPITAL SAINTE-JUSTINE

SOUSCRIVEZ

généreusement

«POUR QU'ILS GUÉRISSENT!»

ENVOYEZ votre souscription AUJOURD'HUI MEME
UTILISEZ ce bulletin —

BULLETIN DE SOUSCRIPTION à détacher et à envoyer avec votre contribution pour avoir une chance de gagner des prix d'une réelle valeur. Adressez: JOURNÉE du DOLLAR, Hôpital Sainte-Justine, 6055 St-Denis, Montréal. Un seul bulletin valable pour chaque donateur.

NOM MONTANT

ADRESSE

CAMPAGNE DE 1937

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard-C. ARCHAMBAULT, B.A., LL., B.

La loi protège le plaideur négligent devant le Tribunal

Le juge seul doit entendre la preuve dans les actions en dommages à la suite d'accident

Affaire "ex parte"

Dans une action en réclamation d'indemnité à la suite d'un accident, le seul serment de la victime n'est pas suffisant pour l'appréciation des dommages même si la personne responsable ne se défend pas. La preuve de l'insuffisance partielle, totale, permanente ou temporaire provoquée par les blessures devra se faire régulièrement par le témoignage des hommes de l'art.

Dans un jugement qu'il a rendu samedi matin, l'honorable juge Alfred Forest, de la Cour supérieure, a appliqué ces principes pour ordonner à Joseph Finescen de recommencer sa preuve devant le Tribunal dans sa réclamation en dommages de \$5,000 contre Adrien Sénécal, opticien-optométriste, Roland Gauthier et la compagnie Laval Taxi Limitée.

Joseph Finescen, qui s'était contenté de prouver le montant de ses dommages en produisant une déclaration assermentée devant le notaire, poursuit ici en sa qualité de tuteur à son enfant mineure, la jeune Annie, âgée de quatre ans et demi.

Procédant seulement contre la compagnie Laval Taxi, qui tout en comparant à l'action n'avait pas jugé bon de produire une défense, M. Finescen avait fait sa preuve devant le notaire après que l'inscription pour jugement ex parte eût été référée au greffe pour enquête. Dans une déclaration assermentée, il jura que la jeune Annie avait subi pour \$5,000 de dommages et le jugement allait intervenir quand M. René Chenevert, avocat de la compagnie Laval Taxi, intervint auprès du Tribunal pour faire rayer le délibéré afin que la preuve des \$5,000 de dommages soit faite régulièrement devant le juge.

Cette demande fut accordée par le juge Forest qui récita les faits ainsi: "Il s'agit d'une action en dommages au montant de \$5,000.00 que le demandeur, en qualité de tuteur à son enfant mineure, Annie Finescen, âgée de quatre ans et demi, réclame in forma pauperis, conjointement et solidairement, d'Adrien Sénécal, opticien-optométriste, Roland Gauthier, chauffeur et Laval Taxi Limited, à la suite d'un accident d'automobile dont ces derniers seraient responsables;

"Le 19 mai 1937, le demandeur a inséré cette cause pour jugement ex parte contre Laval Taxi Limited, après en avoir donné avis à M. René Chenevert, qui a comparu pour cette dernière, mais pour une raison qui n'apparaît pas au dossier, cette inscription fut rayée après que la cause fut référée devant le greffier de cette Cour pour audition;

"Le 11 juin 1937, le demandeur présente devant la Cour supérieure, division de pratique, une réinscription pour jugement ex parte, qui fut continuée au 3 septembre 1937, alors que la cause, sans le consentement ni l'autorisation du juge et hors sa connaissance, fut référée pour enquête au greffe de la Cour supérieure;

"Attendant que le procureur du demandeur fit préparer, au clavier, une déclaration contenant presque tout à fait le texte de la déclaration, qui fut signée par le demandeur et assermentée devant l'un des députés-protonotaires de la Cour supérieure;

"Considérant que l'article 418 du Code de Procédure édicté que si le défendeur ne répond pas à l'action, le demandeur peut procéder à l'enquête devant le juge ou le protonotaire, qui doit faire prêter serment aux témoins, faire prendre notes de leur témoignage et par sténographie ou autrement, de la même manière que dans les causes contestées et faire toute autre chose relative à la preuve qu'un juge est tenu de faire;

"Le plaideur négligent

"Considérant que d'après l'esprit de la loi et les termes que comporte cet article, il est évident que dans les actions en dommages de cette importance, le législateur a voulu accorder une certaine protection aux plaideurs négligents, en faisant contrôler la preuve des faits par un juge ou un officier compétent;

"Considérant que la preuve des dommages subis par l'enfant mineure du demandeur, à raison de 75% d'incapacité partielle et permanente qu'elle aurait soufferte par la faute de la défenderesse, est insuffisamment prouvée par le serment de la victime et par le témoignage des hommes de l'art et ne peut être agréée par le Tribunal;

"Considérant que dans les poursuites de ce genre, la preuve des dommages doit toujours être faite devant un juge de la Cour supérieure et non au greffe du Protonotaire;

"Par ces motifs, rayer le délibéré, ordonner au demandeur et à ses témoins de comparaître devant cette Cour, salle d'audience numéro 5, à 10 heures, le 28 octobre 1937, à dix heures et quinze minutes du matin, pour procéder à l'enquête et audition en cette affaire, frais réservés."

Número 159694. C.S.M.

Ceux qui aiment la bonne cuisine se retrouvent

Chez PIERRE

Le restaurant français par excellence

CUISINE LYONNAISE

50¢ Bière et vins

Prix modérés à la carte

Salons privés

Tél. PL. 9106 — 1203, rue Labelle MONTREAL

Le propriétaire a seul le droit d'en réclamer la valeur

Le locataire dépossédé d'un objet qui ne lui appartient pas ne peut réclamer

Erreur de l'huissier

Quiconque est dépossédé sans droit d'un objet qui est en sa possession, ne peut pas en réclamer la valeur à moins d'en être propriétaire. Le locataire d'un meuble, par exemple, qui, par l'erreur de l'officier de justice au cours d'une vente judiciaire, sera vendu sans droit, ne pourra pas poursuivre cet officier, ni réclamer la valeur de ce meuble.

Dans ces circonstances, le locataire ne pourra pas réclamer d'objet ou sa valeur même si en vertu de son bail il devait en devenir propriétaire au bout d'un certain temps.

C'est là, du moins, ce qui ressort d'un jugement rendu en fin de semaine par l'hon. juge J.-B. Archambault, doyen de la Cour du Circuit, qui déboute, mais sans frais, Mlle Jeanne Demers de l'action qu'elle avait intentée à M. Edouard Desrochers, huissier. (No 8995 C. de C. M.)

Mlle Jeanne Demers demeure chez son frère contre qui une saisie fut exécutée. Cette saisie, cependant, ne comprenait pas certains meubles qui appartenait à Mlle Demers. A la date de la vente, cependant, il y eut erreur et l'huissier, malgré les avertissements de la propriétaire, vendit les meubles en question avec les autres.

Mlle Demers se porte donc demanderesse et réclame de l'huissier la valeur des meubles. Cette action est rejetée mais sans frais à cause de ses circonstances particulières. Dans son jugement, l'hon. juge Archambault récite les faits ainsi:

"Attendant que la demanderesse assigne le défendeur en jugement de la somme de 95 dollars, valeur d'un assortiment de trois meubles d'it Chesterfield, non saisi, que le défendeur aurait vendu par erreur dans une vente judiciaire;

"Attendant que la demanderesse expose: Que le défendeur est membre de la Corporation des huissiers, mise-en-cause; que le 11 février 1937, il a pratiqué une saisie mobilière chez Ernest Demers, son frère, chez qui elle demeure; que la vente a été effectuée le 31 mars 1937 et que le défendeur a vendu un assortiment Chesterfield appartenant à la demanderesse, qui n'était pas saisi; que lors de sa mise à l'enchère, elle avertit l'huissier que ces effets n'étaient pas saisis, qu'ils étaient sa propriété, et s'opposait à ce qu'ils fussent vendus; que le défendeur passa outre à ces protestations et effectua la vente à un prix inférieur à leur valeur réelle que la valeur de ces effets est de 95 dollars et qu'elle souffre préjudice pour autant; que la Corporation des huissiers est mise en cause parce que caution du défendeur jusqu'à concurrence de 400 dollars; que les avis préables à la poursuite ont été donnés tant au défendeur qu'à la mise en cause;

"La mise en cause a comparu par le ministère de M. Charles Champoux, mais n'a pas produit de défense.

"Le défendeur, par sa défense, nie en substance les assertions de la déclaration et fait valoir en outre que la demanderesse, lors de la saisie dans l'affaire Raymond c. Demers, s'est portée opposante par voie d'opposition à fin d'annuler la saisie et à la vente des effets suivants, alléguant en être la seule et légitime propriétaire, savoir: un ameublement Chesterfield de trois morceaux, un cadre et miroir, une lampe électrique de radio, une lampe sur pied avec abat-jour, un cabinet à argenterie, deux lampes avec abat-jour, deux jardinières; qu'après examen de l'opposition, la Cour a, par jugement du 10 mars 1937, rejeté l'opposition de la demanderesse; que l'assortiment Chesterfield qu'il a vendu, le 31 mars est bien celui qui a été saisi le 11 février; qu'il a agi de bonne foi; que, de plus, la demanderesse n'était pas propriétaire de la chose vendue;

"La preuve

"Attendant que la preuve a révélé que le défendeur par erreur aurait vendu un autre assortiment Chesterfield que celui porté au procès-verbal de saisie; que, lors de sa mise à l'enchère, le défendeur avait été averti que cet assortiment n'était pas saisi et qu'il appartenait à la demanderesse; que, n'ajoutant pas foi à cet avertissement, il le mit à l'enchère et l'adjudgea au prix de 17 dollars; qu'il est depuis en possession de l'enchère;

"Attendant que le contrat sous seing privé que la demanderesse a versé au dossier en preuve de sa propriété fait voir qu'elle détenait la chose par bail vente entre elle et la National House Furniture Co. Ltd. en date du 20 mars 1937, où il est dit qu'elle est locataire seulement, que les sommes qu'elle versera sont un loyer, qu'à défaut de payer les termes régulièrement le locataire aura droit de reprendre possession, sans obligation de rembourser aucune des sommes reçues, celles-ci devant lui appartenir, etc.; jusqu'à l'expiration du bail, la locataire aura cependant le droit, si elle en fait la demande, d'en devenir la propriétaire.

"Motifs du jugement

"Attendant qu'il est aussi prouvé que d'autre part la National House Furniture Co. Ltd. elle aussi, a réclame la valeur de la chose au défendeur;

"Attendant que par le sous seing privé susdit, la demanderesse a droit à la possession et à l'usage de la chose, qu'elle a droit, en outre, de l'acquiescer après avoir effectué la prestation stipulée, mais que, pendant la durée du contrat, la National House Furniture Co. Ltd. demeure seule propriétaire;

"Attendant que la demanderesse a vainement opposé au défendeur qu'elle était tenue au paiement de la chose envers son locateur, car ce qu'elle devait était la valeur de la jouissance, elle n'est plus tenue au paiement parce qu'elle a perdu cette jouissance contre sa volonté, par le fait d'un tiers, sans qu'il y ait aucune faute de sa part (Art. 1659 C.C.);

"Attendant que la demanderesse par son contrat avait droit d'acquiescer la chose à l'expiration du bail, que par l'erreur du défendeur elle est privée de ce droit, que les éléments de la cause ne permettent pas d'évaluer ce préjudice, mais il semble qu'il soit équitable d'en tenir compte dans l'attribution des dépens;

"Par ces motifs la demanderesse est déboutée de son action, mais sans frais."

Tribulations d'un boucher qui voulait garnir sa glacière

Où M. Abraham Finegold veut \$5,000 pour avoir été piétiné par un taureau furieux

Une affaire piquante

Abraham Finegold exige \$5,000 pour avoir été piétiné par un taureau qu'un troupeau de vaches aurait rendu furieux. Brave boucher de la rue Saint-Laurent, il était en train d'acheter un troupeau de vaches aux abattoirs de la Montreal Stock Yards Company. Après un examen minutieux des bestiaux, il était à discuter le prix quand un taureau qui se trouvait là se précipita sur lui. Le taureau le piétina avec quelques bonnes ruades de ses pattes d'arrière.

Représenté par Mes Seymour et Fenster, M. Finegold intente action et réclame une indemnité assez forte, \$4,987 exactement. C'est, comme il le dit lui-même à sa déclaration, pour payer ses médecins et le compenser de fractures à diverses parties de l'anatomie, particulièrement à la "fibula" près du "malleolus" quelque part sur le "tibia", ce qui veut tout probablement dire "une jambe cassée".

Tout ceci, dit-il, est arrivé le 22 février dernier, à dix heures du matin, aux établissements de la Montreal Stock Yards, Boucher de son métier, il raconte qu'il était allé se choisir une bête accompagnée d'un représentant de la compagnie. Il entra dans un enclos, fit son choix, discutait du prix. Il se disposait à sortir quand l'accident eut lieu. Dans son action il prétend que la compagnie est responsable parce que, paraît-il, il ne faut jamais laisser un taureau parmi un troupeau de vaches. En fait, la compagnie, le taureau s'irrite facilement. Il s'élève et devient vite furieux. D'après M. Finegold, le taureau n'aurait donc pas dû être là. La compagnie est donc responsable. D'ailleurs, affirme-t-il, la compagnie sait elle-même tout le danger de laisser ainsi un taureau parmi un troupeau de vaches puisqu'elle n'en laisse pas ordinairement pas. Elle tient ses taureaux enchaînés. C'est par négligence de la part de la compagnie que le taureau dont nous parlons avait été laissé libre parmi un troupeau de vaches. L'action conclut enfin à la condamnation.

La compagnie, cependant, ne veut rien admettre et elle se défend avec ardeur. Représentée par Mes L'Esperance, Tansey et Quinlan, la Montreal Stock Yards a produit une défense où toutes les allégations de l'action sont niées comme mal fondées en droit et en fait.

Ce procès sera instruit devant un corps de jury. Samedi matin, l'honorable juge Edouard Fabre-Surveyer, de la Cour Supérieure, a défini les faits qui devront être soumis au jury qui jugera ensuite du bien fondé des prétentions des parties.

Personnages importants poursuivis en leur qualité de fiduciaires à une donation du défunt

Les mis-en-cause

Les affaires de la succession de Sir Mortimer Davis semblent devoir revenir devant les Tribunaux. Samedi matin, en effet, un bref assignation au montant de dix mille dollars a été demandé au greffe de la Cour supérieure par l'étude de Mes Hyde, Ahern, Perron et Smith, au nom de Lady Henriette Marie Meyer, de Montréal, mais résidant actuellement à Paris, France.

Lady Meyer, qui est la première épouse de feu Sir Mortimer Davis, avait obtenu le divorce du vivant de Sir Mortimer qui s'était par la suite remarié. Dans sa présente action elle poursuit Sir Herbert Samuel Holt, de Montréal, et Sir Herbert Meredith Marler, de Montréal, mais résidant actuellement à Washington aux Etats-Unis, en leur qualité de fiduciaires à une donation faite en faveur de Lady Meyer par Sir Mortimer.

La deuxième épouse de Sir Mortimer, qui est actuellement remariée avec un M. Eric R. Loder, de Londres, Angleterre, est mise en cause dans cette action en sa qualité de fiduciaire et d'exécutrice testamentaire à la succession de Sir Mortimer en compagnie du fils de ce dernier M. Mortimer Barnett Davis et M. Alexander-Morrison Reaser, ses co-fiduciaires et exécuteurs testamentaires en vertu du testament de Sir Mortimer.

que cette chose ne lui appartient pas, mais à la National House Furniture Co. Ltd;

"Attendant que la demanderesse a vainement opposé au défendeur qu'elle était tenue au paiement de la chose envers son locateur, car ce qu'elle devait était la valeur de la jouissance, elle n'est plus tenue au paiement parce qu'elle a perdu cette jouissance contre sa volonté, par le fait d'un tiers, sans qu'il y ait aucune faute de sa part (Art. 1659 C.C.);

"Attendant que la demanderesse par son contrat avait droit d'acquiescer la chose à l'expiration du bail, que par l'erreur du défendeur elle est privée de ce droit, que les éléments de la cause ne permettent pas d'évaluer ce préjudice, mais il semble qu'il soit équitable d'en tenir compte dans l'attribution des dépens;

"Par ces motifs la demanderesse est déboutée de son action, mais sans frais."



TROP LOURD POUR LES NAVIRES ET LES TRAINS
Il a fallu touer à flot ce réservoir de 230 tonnes qu'on voulait transporter de Jersey City, dans l'Etat de New-Jersey, jusqu'à la raffinerie de Whiting, dans l'Etat de l'Indiana. Il était trop lourd pour les wagons et les navires qu'on aurait pu affecter à son transport.

Pour défendre son nom, M. Carveth se pourvoit en justice

Il aurait été injustement accusé d'avoir fait chanter le C.P.R. et une autre grosse compagnie

M. Thomas-H. Carveth, citoyen estimé de Notre-Dame-de-Grâce, et entrepreneur bien connu, ne veut pas passer pour un maître-chanteur et, pour revendiquer son honneur, il vient d'intenter une action en dommages au montant de \$5,000, contre M. Hugh-E. McCormick, qui l'aurait diffamé en affirmant faussement que "Carveth avait déjà été chassé à coups de pied des bureaux de la Shawinigan Water and Power Company parce qu'il faisait du chantage" et "qu'il faisait chanter le C.N.R. depuis des années".

Représenté par Mes Magee, Nicholson et O'Donnell, M. Carveth allégué dans son action que ces paroles ont été prononcées malicieusement par M. McCormick le 24 avril 1937, à la résidence de M. et Mme J.-E. Lyall, au numéro 2365 de la rue Hampton, et devant les maîtres de la maison. M. Carveth allégué aussi qu'il est un entrepreneur bien connu et jouissant de la considération et du respect de tous ses concitoyens; qu'il a déjà été approché pour se présenter aux élections de 1926. Les paroles qu'il impute au défendeur McCormick ont été prononcées malicieusement et l'exposent au mépris et au ridicule. Elles sont, de plus, fausses et mensongères et lui causent des dommages considérables. A part d'une condamnation à deniers, le demandeur demande au tribunal dans son action d'ordonner à M. McCormick de cesser cette diffamation.

A une des allégations de la déclaration, le demandeur affirme que le défendeur l'a diffamé en d'autres occasions. A ce sujet, le défendeur a fait une motion pour détails, affirmant qu'il avait droit de savoir à quelle date, à quel endroit, le demandeur prétend qu'il a fait ces diffamations. Samedi matin, l'honorable juge Surveyer, adjugeant sur cette motion, l'a rejetée en décidant qu'il y avait assez de détails à l'action pour permettre au défendeur de se défendre en connaissance de cause.

Ce sont là les allégations de la demande. Le défendeur produira maintenant sa défense qui sera présentée par Mes Campbell, Kerry et Bruneau.

Mme Henri Proulx est décédée à St-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, 17. (Du correspondant du Canada) — En cette ville, au No 19 de la rue St-François, est décédée Mme Henri Proulx, née Elise Ledoux, à l'âge de 79 ans et 6 mois. Elle laisse dans le deuil une fille, Mme Auril Cordeau (Elva).

Les funérailles ont eu lieu à la cathédrale, sous la direction de la maison Jos. Bertrand, Eng. La levée du corps a été faite par l'abbé A. Longpré, qui a aussi chanté le service, assisté des abbés Chagnon et Loiseleur comme diacre et sous-diacre. Les porteurs étaient MM. M. Trahan, M. Beauregard, Louis Blanchard, Lampron, le notaire Borduas et M. Mathieu. L'inhumation a eu lieu dans le cimetière de la cathédrale.

Jeune homme grièvement brûlé à Saint-Jean

St-Jean, 17. (Du correspondant du Canada) — Alain Lyons, un jeune de 20 ans, a été transporté à l'hôpital St-Jean, jeudi soir, souffrant de brûlures qu'il s'est infligées à la station Richelieu. Lyons était à nettoyer des parties d'automobile quand la gazoline dont il se servait prit feu. Ses habits furent partiellement brûlés et il souffrit de brûlures graves à la figure et aux mains. Il est sous les soins du Dr Emile Phaneuf, qui dit que son état est grave. L'accident est arrivé vers 10 heures, ce soir.

Bingo, ce soir

L'Amicale Sainte-Famille - Saint-Pierre-Claver tiendra aujourd'hui une soirée de bingo dans la salle de l'école Saint-Dominique, 4615, rue Delorimier, sous le patronage de M. Adolphe L'Archevêque, évêque du quartier Delorimier. Bienvenue à tous.

Nouvel hôtel à la Jamaïque

Un mande de la jamaïque qu'un nouvel hôtel est en voie de construction à Ford Antonio, à l'extrémité est de l'île, et qu'il sera probablement ouvert vers le milieu du mois prochain.

Le nouvel hôtel qui portera le nom de Titchfield Plisham comptera 40 chambres, la plupart avec salle de bain. Cette construction correspond à l'essor touristique pris par la Jamaïque grâce au service régulier assuré entre cette île et le Canada par les paquebots de la Canadian National Steamships.

BUVEZ

Coca-Cola

Demandez-le glacé

Prix du lait dans les régions de Granby et St-Jean

Les prix annoncés dans la "Gazette officielle" de fin-de-semaine

Nouvelles ordonnances

La Commission de l'industrie laitière publie, dans le numéro de la "Gazette officielle" publiée en fin-de-semaine, deux ordonnances relatives au prix du lait, l'une pour la région de Granby, l'autre pour celle de Saint-Jean d'Iberville:

"La région de Granby comprend la cité de Granby.

"Tout marchand de lait cru doit payer directement à ses fournisseurs-producteurs pour chaque 100 livres de lait dosant 3.25% de matières grasses, qu'il reçoit de ceux-ci, \$2.10 net F.A.B. la place d'affaires dudit marchand.

"Tout marchand de lait pasteurisé doit payer directement à ses fournisseurs-producteurs pour chaque 100 livres de lait dosant 3.25% de matières grasses, qu'il reçoit de ceux-ci, \$2.00 net F.A.B. la place d'affaires dudit marchand.

"Nul ne peut, dans les limites de la dite région de Granby, offrir, vendre ou livrer du lait en bouteille à des prix inférieurs à quatre sous et demi la chopine et neuf sous la pinte.

"Nul ne peut, dans les limites de ladite région de Granby, offrir, vendre ou livrer du lait en bouteille à une épicerie, à un restaurant, à un marchand ou à toute autre établissement de commerce, à un prix inférieur à quatre sous la chopine et huit sous la pinte.

"Nul établissement de commerce, sauf les usines de pasteurisation et les laitières, ne pourra vendre du lait en bouteille à des prix inférieurs à quatre sous et demi la chopine et neuf sous la pinte.

"La région de Saint-Jean-d'Iberville, comprend la ville de Saint-Jean et celle d'Iberville.

"Tout marchand de lait doit payer directement à ses fournisseurs-producteurs, pour chaque cent livres de lait dosant au moins 3.25% de matières grasses qu'il reçoit de ceux-ci, \$2.00 net F.A.B. la place d'affaires dudit marchand.

"Sauf les dispositions des articles 5 et 6 ci-dessus, nul ne peut, dans les limites de la dite région de Saint-Jean-d'Iberville, offrir, vendre ou livrer à son domicile ou à sa place d'affaires ou au domicile de l'acheteur, du lait à des prix inférieurs à quatre sous et demi la chopine et neuf sous la pinte.

"Nul ne peut offrir, vendre ou livrer du lait en bidon à des prix inférieurs à vingt-huit sous le gallon."

Nouvel hôtel à la Jamaïque

Un mande de la jamaïque qu'un nouvel hôtel est en voie de construction à Ford Antonio, à l'extrémité est de l'île, et qu'il sera probablement ouvert vers le milieu du mois prochain.

Le nouvel hôtel qui portera le nom de Titchfield Plisham comptera 40 chambres, la plupart avec salle de bain. Cette construction correspond à l'essor touristique pris par la Jamaïque grâce au service régulier assuré entre cette île et le Canada par les paquebots de la Canadian National Steamships.

Bingo, ce soir

L'Amicale Sainte-Famille - Saint-Pierre-Claver tiendra aujourd'hui une soirée de bingo dans la salle de l'école Saint-Dominique, 4615, rue Delorimier, sous le patronage de M. Adolphe L'Archevêque, évêque du quartier Delorimier. Bienvenue à tous.

Nouvel hôtel à la Jamaïque

EATON

Parmi les aubaines sensationnelles offertes à l'occasion de la Journée du Cinquième étage, aubaines en meubles, accessoires électriques, radios, mentionnons

Porte-photos échantillons

A 13 et plus de rabais sur les prix habituels lundi!

Grande variété de nouveaux porte-photos à prix vous invitant à acheter maintenant pour cadeaux!

Tous les nouveaux échantillons d'automne en métal inoxydable d'un fabricant américain renommé. Un seul de chaque genre. Porte-photos miniatures, ovales, doubles, formes modernes, cadres antiques. Fini satiné doré, argenté, ou chromé. Environ 3" x 4" à 11" x 14". Ordinairement 75¢ à \$25.00.

Spécial du jour du cinquième étage lundi

.50 à 16.65

T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

La dentisterie et la chirurgie esthétique

Le docteur J. N. Roy, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal et chef de service à l'hôpital Notre-Dame, traitera des rapports qui existent entre le chirurgien dentiste et le chirurgien-dentiste devant les membres de la Société dentaire de Montréal, mercredi soir, le 20 octobre, à 8 h. 30 p.m., dans les salles de la Faculté de Chirurgie dentaire de l'Université de Montréal.

Le chirurgien plastique de la face et le dentiste ont souvent une fonction commune, au cours de leurs opérations: celle de donner à la figure humaine, cicatrisée par un accident ou altérée par l'extraction des dents, des traits ou des contours qui la rendent plus harmonieuse et plus conforme aux intentions de la nature.

Parfois le chirurgien esthétique ne peut travailler sans le concours du dentiste; en effet, si le premier se propose le rétablissement normal des lèvres, il doit demander au dentiste de lui fournir une base solide, en reconstituant l'intérieur de la bouche par une prothèse appropriée. De même, certains cas de fractures de la

mâchoire exigent une collaboration assez étroite entre ces deux professions.

Le professeur J. N. Roy, qui jouit d'une réputation internationale dans le domaine de la chirurgie esthétique, exhibera en outre ses cas les plus fameux.

Tous les dentistes de Montréal sont invités à entendre cette communication.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Geoffrion & Prud'homme
AVOCATS, PROCUREURS
J. Alex. Geoffrion, c.r.
J. Alex. Prud'homme, c.r.
C. Antoine Geoffrion, L.L.B.
112, rue Saint-Jacques
Tél.: HARBOUR 8177 - MONTREAL
Adresse télégraphique: "Geoffrion"
Western Union Code

Téléphone HARBOUR 0123

BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS et PROCUREURS
P. PHILIPPE BRAIS, C.R.
A. J. CAMPBELL - C. DEMERS
Edifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

BERTRAND GUERIN
GODFREY T. ET GARNEAU
AVOCATS
Ernest Bertrand, C.R. M.P.
C. E. Guérin, C.R. M. Godfrey, C.R.
Antoine Garneau, C.R. H. N. Garneau, C.R.
M. Pigeon, L.L.B. B. V. Ours, L.L.B.
270 ouest, rue St-Jacques - Montréal

HARBOUR 1149

ALBAN OUELLETTE
B.A., LL.B.
AVOCAT
10, rue St-Jacques ouest - Montréal

CHARBONNEAU, CHARBONNEAU & CHARLEBOIS
AVOCATS
210 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL, QUE.

MA. 2228-9

ANDRE DEMERS
AVOCAT
Etude Demers et Monet
Ch. 63 — 152 Notre-Dame est

DAVID & PERRIER
AVOCATS et PROCUREURS
Suite 905, Immeuble Aldred
L'honorable Athanas David, C.R., Hector Perrier, C.R., Roger Broadard, Jean Raymond, Maurice Beaudry, Maurice Dugas, C.R. avocat conseil.
Tél.: HARBOUR 2145 - MONTREAL

Adresse télégraphique: "Meudrolle"
Tél.: HARBOUR 6241
Mercier, Blain & Fautoux
Avocats
Immeuble Transportation, Suite 824
132 OUEST RUE ST-JACQUES
Honor. Mercier, C.R. Joseph Blain, C.R., Gérard Fautoux, C.R., J.-C. Dugas, L.L.B.
MONTREAL

ALPHONSE DECARY, C.R.
P. MARTEL, C.R.
PIERRE DECARY, L.L.B.
JACQUES DECARY, L.L.B.
DECARY & DECARY
AVOCATS
Immeuble Transportation
132 ouest, rue St-Jacques - Montréal
Téléphones: HARBOUR 2180 et 2189

141, Placeau Mont
Bernard Desrochers, C.R.
Roch Pinard, L.L.B.
Châteauguay, Perrault, L.L.B.
BISSENETTE, PINARD
& PERRAULT
AVOCATS
Immeuble Transportation
2 OUEST RUE ST-JACQUES
chambre 420
MONTREAL

SPORTS



Le trophée "Foxcatcher" à Media, Pe.

Cinq sauteurs franchissent le dernier obstacle de cette épreuve de deux milles au "Rose Tree Hunt Club", Corky, deuxième à droite, a gagné.

Les quilles

Ligue Commerciale No 1

McGREGOR PAPER			
Roberge	125	106	123-352
Strange	119	102	145-260
Lapointe	105	114	194-413
Mullen	72	73	93-238
Sykes	169	109	135-413
Total	588	504	690-1782
HEE HIVE			
Sherwin	80	94	120-290
Kille	81	114	140-335
Smythe	51	71	96-261
Barwick	71	79	106-257
Freville	98	78	122-298
Total	421	436	544-1441

McGREGOR PAPER			
V. Williams	107	84	126-322
J. Poulis	115	95	169-279
A. Branson	109	93	122-324
M. Ringard	294	161	170-525
G. Carrière	105	92	117-312
Total	625	526	714-1875

HEINZ			
Ackerman	66	69	81-216
Reid	125	102	109-336
R. Austin	97	104	115-344
Lambton	97	82	97-276
Rock	139	105	98-342
Provost			85-85
Total	558	472	470-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

LIMOGES			
Fortier	124	105	85-314
M. Dumont	68	84	90-232
R. Austin	97	104	115-344
C. Tremblay	119	140	111-370
Z. Tougas	81	65	63-209
Total	489	590	490-1479

STUART BISCUITS			
H. Thoret	107	117	81-201
R. Robillard	63	61	63-163
A. Dupuis	70	91	98-259
R. Angèle	96	92	104-292
E. Lamoureux	108	143	127-378
Poirier	123	81	204
Total	440	556	491-1497

Les résultats des courses

Keeneland Park

Première course, 1-1/2 furlongs — 1er Xavier 118, Araro 120, 5.30; 2e 3.09; 3e 3.09; 4e 3.09; 5e 3.09; 6e 3.09; 7e 3.09; 8e 3.09; 9e 3.09; 10e 3.09; 11e 3.09; 12e 3.09; 13e 3.09; 14e 3.09; 15e 3.09; 16e 3.09; 17e 3.09; 18e 3.09; 19e 3.09; 20e 3.09; 21e 3.09; 22e 3.09; 23e 3.09; 24e 3.09; 25e 3.09; 26e 3.09; 27e 3.09; 28e 3.09; 29e 3.09; 30e 3.09; 31e 3.09; 32e 3.09; 33e 3.09; 34e 3.09; 35e 3.09; 36e 3.09; 37e 3.09; 38e 3.09; 39e 3.09; 40e 3.09; 41e 3.09; 42e 3.09; 43e 3.09; 44e 3.09; 45e 3.09; 46e 3.09; 47e 3.09; 48e 3.09; 49e 3.09; 50e 3.09; 51e 3.09; 52e 3.09; 53e 3.09; 54e 3.09; 55e 3.09; 56e 3.09; 57e 3.09; 58e 3.09; 59e 3.09; 60

Le dollar canadien demeure stationnaire

New-York, 16. (P.C.) — Le dollar canadien est demeuré à prime de 3-64 pour cent par rapport au dollar américain samedi. Les autres devises étrangères ont cédé du terrain. La livre sterling se retrouve en perte de 1-8 de cent à \$4.95 7-8 et le franc français accuse une perte de .00 1-8 de cent à 3.36 3-4 cents.
Marché des Changes
De la Banque Canadienne Nationale Service des relations étrangères
Cours des changes entre Banques Cable Monnaie New-York Montréal
New-York— Dollar 3-61 1/2 acc.
Angleterre— Livre, cable 4.95 13-16 4.95 1/2 Livre, chèque 4.95 11-16
France— Franc 93 5/8 93 5/8
Belgique— Belga 93 5/8 93 5/8
Hongrie 1680 1680
Lire 93 5/8 93 5/8
E 8610 8610
S. France 2300 2300
Hollande— Florin 3629 3629
Norvège— Couronne 2190 2492
Danemark— Couronne 2216 2216
Suède— Couronne 2358 2358
Allemagne— Reichsmark 4018 4018
Tchécoslovaquie— Couronne 6250 6250
Grèce— Drachme 8092 8092
Bresil— Milreis 6575 6575
Finlande— Markka 6220 6220
Chine— Dollar H. K. 3108 3108
Pologne— Zloty 1594 1594
Yougoslavie— Dinar 6204 6204
Japon— Yen 2892 2892
Autriche— Schilling 1848 1848
Roumanie— Leu 6676 6676
Indes— Roupie 3749 3749
Réunion annuelle
La Lamaque Gold Miens tiendra une assemblée spéciale aujourd'hui à Toronto.
P CARTES PROFESSIONNELLES
ASSURANCES GENERALES FINANCE GUARDIAN FINANCE & INVESTMENT, CO. Fondée en 1923 GASTON RIVET, Gérant 266 ouest, St-Jacques MA. 2587
INGENIEURS
i.c. M LARROQUE..... I C. M CAILLIOL..... I C. G J FAURE..... I C. ARPENTEUR - GEOMETRE INGÉNIEURS CONSEILS LES INGÉNIEURS ASSOCIÉS LIMITÉ 10 DUQUET RUE ST-JACQUES - MONTRÉAL PLATEAU 3451-3452 - EDIFICHE THEMIS
OPTOMETRISTE Spécialité: Examen de la vue JEAN-L. ROCHON, B.O. OPTOMETRISTE (Ex Député de Deux-Montagnes) 4182, St-Denis (angle Rachel) Tél.: MA. 1873
HOPITAL
Hôpital SAINTE-CECILE MATERNITE PRIVEE MISS GIBSON, P.N.D. Pension avant terme. Prix modérés Placards bébés 2065, MT-ROYAL EST CH. 4209
CHIMISTES
MILTON HERSEY CO. LIMITED Chimistes, Indépendants, Inspecteurs Essai et inspection des matériaux Général minier et métallurgie 480, rue St-Antoine - Harbour 1201 Montréal - Winnipeg
MEDECINS
"DR PREVOST SPECIALISTE" Des Hôpitaux, PARIS-LONDRES-NEW YORK Maladies Sexuelles-Urolinaires-Vénéériennes Affections du Sang et de la Peau CLINIQUE PRIVÉE

3440, rue HUTCHINSON PL. 4148

Dr A.-A. Lefebvre
M.D.A.M.
Analys. Monteur à la Clinique Urologique
de Necker à Paris
Maladies des voies urinaires,
sexuelles, vénériennes, infimes de
l'homme et de la femme.
Entièrement discret, rapide et sûr
CLINIQUE AUQUÉMENT PHYSICIEN
4126 rue St-Hubert TEL: FA 1021

Les stocks sont de nouveau irréguliers en fin de semaine à Wall Street et ici

Potins et commentaires

La tendance était de nouveau erratique en fin de semaine à Wall Street, mais le moral des spéculateurs paraissait meilleur que durant les semaines précédentes. Les industriels et les mines étaient aussi supportés samedi sur les marchés de Montréal et de Toronto, mais nombre de stocks étaient encore lourds. Quant aux prix du blé, ils accusaient des changements favorables à Winnipeg et à Chicago. Les marchés de Londres et de Paris étaient fermés en fin de semaine, tandis que les stocks avaient une meilleure allure sur la Bourse de Berlin samedi.

L'irrégularité des stocks, à N.Y. et ici en fin de semaine, démontre bien que les spéculateurs sont encore quelque peu craintifs. Quoiqu'il en soit, les liquidations paraissent mieux absorbées qu'antérieurement et on semble mieux envisager l'avenir du marché mobilier. Reste maintenant à savoir, si la question du retrait des volontaires en Espagne ne donnera pas lieu à une nouvelle situation aigue; ce dont le marché se ressentirait.

Certains courtiers en grains de renom laissent entendre que les prix du blé devraient mieux se comporter, à cause d'envois probables de plus en plus élevés de blé canadien et américain outre-mer.

Tous ceux qui s'intéressent aux mines d'or canadiennes feraient bien de parcourir l'intéressante brochure documentaire, intitulée "Une fortune à partager", publiée par la firme Racine & Cie. Ils y trouveront maints renseignements intéressants sur l'industrie aurifère canadienne.

On attribue, en certains milieux financiers, la lourdeur actuelle des titres de la Montreal Tramways à l'enquête provinciale qui doit commencer sous peu. Comme un rapport à cet effet doit être présenté à la prochaine session, il est donc de première importance que cette enquête commence sous peu.

La Barclays Bank (Canada) tiendra son assemblée générale annuelle au siège social de cette institution, le 16 novembre. Comme ce sera la première de nos banques à charte à tenir sa réunion annuelle, elle suscitera un vif intérêt dans le monde bancaire.

On lit dans le bulletin hebdomadaire de McCuaig Bros. & Co., que

Allure erratique du blé sur les différents marchés

EN FIN DE SEMAINE. — CHANGEMENTS PEU PROBABLES, SAUF A CHICAGO

Winnipeg, 18. — Les prix du blé clôturent irrégulièrement à la hausse en fin de semaine sur le marché de cette ville.

Quant aux prix de l'avoine, ils accusaient des mouvements irréguliers, puisque l'option d'octobre clôture à la baisse, tandis que les options de mai et de décembre s'avancent de 1-8 pt. chacune.

Les prix du seigle avaient aussi l'allure erratique samedi sur le marché de cette ville, tandis que les prix du lin demeuraient inchangés.

Chicago. — Les prix du blé étaient au contraire plutôt lourds en fin de semaine sur le marché de cette ville.

L'option de décembre perdait, en effet, 1-2 point, tandis que l'option de juillet baissait de 1-3-4 pt à 91 1-2.

Les prix du maïs accusaient au contraire des variations de peu d'importance. Quant aux prix du seigle, ils étaient inchangés.

Liverpool, 18. — Les prix du blé clôturent plutôt à la hausse sur le marché de cette ville en fermeture samedi.

La demande serait meilleure pour le blé un peu partout depuis quel temps.

MARCHE DES GRAINS

Cours journaliers par THOMSON & McKINNON 360, rue St-Jacques ouest

WINNIPEG

Ferm. ant. Oct. Haut Bas Clôt.

Blé: 1181 1174 1181 1174 1174

Octobre: 1246 1234 125 1228 1228

Novembre: 1231 1223 1244 1223 1223

Décembre: 1194 1184 1191 1184 1184

Avoine: 442 474 484 474 474

Octobre: 528 53 528 528 528

Décembre: 494 484 494 484 484

Seigle: 602 60 602 60 602

Octobre: 633 633 64 624 61

Décembre: 614 614 62 614 614

Lin: 85 84 85 82 82

Octobre: 838 828 828 828 828

Décembre: 824 83 824 821 821

Maïs: 1774 1774 1774 1774 1774

Octobre: 1774 1774 1774 1774 1774

Décembre: 1761 1761 1761 1761 1761

CHICAGO

Blé: 101 994 1061 984 994

Octobre: 914 92 914 914 914

Décembre: 1004 99 994 994 994

Maïs: 60 594 604 594 594

Octobre: 594 594 594 594 594

Décembre: 584 584 584 584 584

Avoine: 304 304 304 304 304

Octobre: 294 294 294 294 294

Décembre: 294 294 294 294 294

Seigle: 741 741 741 741 741

Octobre: 741 741 741 741 741

Décembre: 741 741 741 741 741

Bourse de MONTREAL

Le marché local est mieux supporté en fin de semaine. — Nickel remonte à 46 1/2. — Papeteries de nouveau irrégulières. — Can. Foreign Investment gagne 2 points. — Massey-Harris dégringole de 4 1/2 pts. — Stadacona, à un nouveau bas, à 51 sur le Curb local samedi.

Les stocks rencontraient plus de support en fin de semaine sur le marché local, mais le gros des changements enregistrés étaient généralement de peu d'importance. Plusieurs valeurs éprouvaient même un faible poids à la baisse à la clôture, après s'être montrées vigoureuses au début.

Il y eut 45,500 actions industrielles échangées en fin de semaine sur ce marché, contre 89,600 durant le cours de la semaine précédente.

Les titres de métaux de base étaient plus fermes. Int. Nickel s'améliorait de 7-8 pt à 46 1-8. Consolidated Smelters et Noranda s'avancèrent chacun de 1 point, à 54 et 45 respectivement.

Les papeteries se comportaient mieux que durant les semaines précédentes et Consolidated Paper demeura inchangé à 7 1-2, après avoir touché 7-8. Abitibi glissa à 2-3-4 et clôturait à ce point, tandis que les actions de priorité se fixaient à 22 1-2, soit une perte nette de 1-2 pts.

Bathurst gagnait 3-4 pt à 11 3-4. Price Brothers s'avancèrent de 1 point à 19 1-2. Les actions privilégiées de cette même compagnie gagnaient 1 point à 54. Fraser clôturait inchangé à 17, après avoir touché 17 1-2. St. Lawrence Corporation privilégiée touchait 15 7-8, en regard d'un bas de 14 la veille.

Les utilités accusaient des variations de peu d'importance et Montreal Power clôturait inchangé à 28, après avoir touché 28 1-2. Shawinigan gagnait 1-4 pt à 20 1-4. Brazilian passait de 16-3-4 à 17 1-8.

Le C. P. R. faiblissait de 1-8 pt à 8 dans le compartiment des valeurs ferroviaires, tandis que Canadian Car, privilégié, remontait de 1-2 pt à 19 1-2.

Canadian Foreign Investment s'avancèrent de 2 pts à 20, dans le groupe des spécialités. Steel of Canada gagnaient 1 pt à 61 parmi les titres de l'acier.

Massey-Harris, privilégié, attirait l'attention du public sur le groupe des titres de cie d'instruments agricoles en dégringolant de 4 1-4 pts à 38 1-2.

Laf. of the Woods touchait un nouveau bas parmi les minoteries à 13, puis remontait à 14.

Le total des transactions échangées sur le marché du Curb de cette

Bourse de NEW-YORK

Wall Street a de nouveau l'allure erratique en fin de semaine. — Chrysler touche un nouveau bas, puis se relève. — Cuprifères mieux supportés. — Standard Oil of N. J. s'alourdit. — Ferroviaires plus fermes. — Transactions plus nombreuses samedi.

New-York, 18. — La tendance était de nouveau irrégulière en fin de semaine à Wall Street. Les obligations avaient une allure erratique; ce qui n'était guère de nature à aider aux stocks, pas plus d'ailleurs que la lourdeur des prix du blé samedi sur les différents marchés.

Après une velléité de reprise au début, le gros des stocks se montraient hésitants en fin de semaine samedi sur ce marché. L'empressement des boursiers à se couvrir facilitait le relèvement de maints stocks à la clôture. Les spéculateurs paraissent attendre avec anxiété l'aide gouvernementale, relativement au relèvement du marché. La déclaration de M. J. P. Kennedy, ancien dirigeant de la S. E. C., à l'effet que l'état devrait modifier la taxe sur le capital fut bien vue, mais les remarques au sujet des marges, considérées comme satisfaisantes aux niveaux actuels, ne furent guère goûtées du public.

On s'attend à une hausse des taux de transport ferroviaire, mais les titres de chemins de fer ne parurent guère en ressentir.

U. S. Steel varia entre 66 1-8 et 68 3-8. Les autres titres de l'acier accusaient Chrysler, après avoir débuté à son bas niveau de l'année, à 70 1-4, glissa à un nouveau bas à 70 1-4, puis remontait à 73 7-8 en fin de semaine. General Motors baissait à 40, soit un nouveau bas, puis ce stock rencontrait un certain support. Les cuprifères rencontraient du support en fermeture et Anaconda, Kennecott et American Smelting clôturaient tous à la hausse.

Deere regagnait un point parmi les titres de cie d'instruments agricoles. Les titres chimiques se comportaient aussi mieux, sauf Union Carbide, qui baissait de 3-4 point à 79, soit un nouveau bas.

Les titres d'amusement et de compagnies d'électricité clôturaient fermes.

Les ferroviaires étaient irréguliers et Atchafalby baissait de 2 1-8 point à 42 5-8. N.Y. Central Ry. rencontrait du support, après avoir glissé à 20 1-4. Southern Pacific et Union Pacific demeuraient fermes. Pennsylvania demeurait quasi stationnaire.

Les pétroles avaient l'allure erratique. Standard Oil of N. J. perdait même 1 point.

Montgomery Ward glissait à un nouveau bas dans le groupe des titres

Meilleur profit de Dominion Woollens

L'ANNEE FISCALE SE TERMINE DESORMAIS LE 31 DECEMBRE

Dans une lettre adressée aux actionnaires et aux porteurs d'obligations de la Dominion Woollens and Worsted Limited le président, M. A. O. Dawson rapporte pour l'année close le 30 juin des profits d'exploitation de \$217,000 avant d'avoir défrayé la dépréciation, le service des intérêts et l'impôt sur le revenu. Les douze mois précédents s'étaient soldés par un profit de \$109,546.

Le Dr Dawson annonce que l'année fiscale se terminera désormais le 31 décembre au lieu du 30 juin. Pour opérer ce changement la prochaine réunion annuelle n'aura lieu qu'après le 31 décembre 1937; à cette réunion l'on présentera les rapports financiers de la compagnie pour la période courue du 1er juillet 1936 au 31 décembre 1937.

Moyennes des actions à New-York

Complètes par le Presse Associée

	20	15	10	5	40
Ferm. de samedi	69.9	23.1	33.5	48.9	27.9
Ferm. ant.	69.5	23.1	32.6	48.7	27.7
Il y a un mois	82.2	29.4	37.7	52.7	31.7
Il y a un an	95.2	35.5	45.6	62.6	37.6
Haut — 1937	101.6	43.5	54.0	73.0	43.0
Haut — 1936	69.5	23.1	32.5	48.7	27.7
Haut — 1935	99.2	43.6	55.1	72.4	36.4
Haut — 1934	72.4	30.2	42.4	62.4	31.4
Haut — 1933	17.8	8.7	22.9	16.9	16.9
Haut — 1932	146.9	153.9	184.3	157.3	157.3
Haut — 1931	81.4	33.3	61.8	61.8	61.8

x-Bas cours de 1937.

Moyennes des obligations à New-York

Complètes par le Presse Associée

	20	10	5	40	20
Ferm. de samedi	79.2	98.4	92.7	65.9	79.2
Ferm. ant.	79.5	99.0	92.7	66.1	79.5
Il y a un mois	84.2	101.9	95.5	70.9	84.2
Il y a un an	97.9	102.7	102.9	76.1	97.9
Haut — 1937	99.9	104.4	102.8	74.7	99.9
Haut — 1936	79.2	98.4	92.7	65.9	79.2
Haut — 1935	98.2	104.4	102.1	73.6	98.2
Haut — 1934	86.9	101.8	99.2	67.4	86.9
Haut — 1933	48.9	48.8	44.4	42.9	48.9
Haut — 1932	82.4	100.5	92.9	63.3	82.4
Haut — 1931	101.1	98.9	102.9	100.3	101.1

x-Bas cours de 1937.

Les prédictions d'un équilibre budgétaire au pays avant longtemps devraient susciter un enthousiasme déclinant sur le marché mobilier canadien. Mais à cette époque d'apathie du public, les mauvaises nouvelles paraissent avoir plus d'importance que les bonnes. Heureusement que tout laisserait prévoir un prochain virage dans l'orientation du marché.

La finance internationale et la Bourse

La semaine qui vient de se terminer n'a guère été favorable aux stocks canadiens et américains. On ne saurait en avoir de plus belle preuve que le fait que l'indice de 60 industriels transigés à New-York glissa même au plus bas niveau encore vu depuis le début d'octobre 1935 et que la plupart des titres mobiliers transigés sur notre marché local glissaient aux plus bas niveaux encore vus depuis un an ou deux. Si la tendance fut fortement réactionnaire durant la majeure partie des semaines de la semaine écoulée, il était évident toutefois en fin de semaine que la résistance aux pressions des ventes était meilleure. Suivant l'avis de maints courtiers, un ralliement technique serait dans l'ordre présentement. Espérons qu'il ne tardera pas trop à se manifester. Pour cela, il faudra évidemment qu'aucune nouvelle, politique ou internationale de nature défavorable, ne vienne enrayer l'essor de la liste, attendu avec tant d'impatience par les spéculateurs nerveux.

L'ingénierie politique affecte le marché

Personne n'ignore que la politique joue un grand rôle à la bourse depuis quelque temps. S'il est vrai que ce facteur a toujours influé plus ou moins sur Wall Street, pour ne parler que de ce marché là, on doit admettre que jamais son influence ne fut aussi prononcée que présentement. M. W. W. Aldrich, président de la Chase National Bank, une des plus importantes institutions bancaires aux Etats-Unis, n'a-t-il pas déclaré récemment, devant un groupe d'hommes d'affaires américains, que les restrictions gouvernementales étaient la cause première de la violente réaction manifestée sur le marché mobilier durant ces dernières semaines. A la suite d'une telle affirmation, il est du devoir des autorités de Washington de modifier leur politique actuelle, si non, ce sera une nouvelle dépression à brève échéance. Espérons que nos autorités fédérales comme provinciales, tireront profit de ce qui se passe présentement outre-frontière; ce qui épargnera bien des maux à notre pays. Nous n'avons nullement la prétention d'affirmer que l'on devrait enrayer les activités de la Commission de la Loi des Fraudes dans notre province, car elle est appelée à rendre d'intéressants services au public de cette province (ne l'a-t-elle pas fait récemment contre certaine firme), mais nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'aller aussi loin que la S. E. C. outre-frontière. Les règlements de nos bourses canadiennes sont assez sévères. A quoi bon les modifier, pour les corriger de nouveau peu après. N'est-ce pas ce que l'on réclame maintenant de la Securities and Exchange Commission aux Etats-Unis? Il n'y a aucun doute que toute réduction dans les exigences de marge présentement serait bien vue des spéculateurs et du marché, par ricochet.

Influence des baissiers sur la Bourse

S'il est de première importance de maintenir les couvertures à un niveau raisonnable, il importe aussi de surveiller davantage les activités des baissiers. Ce n'est plus un secret pour personne que la récente dégringolade des valeurs boursières est due pour une bonne part aux activités des intérêts à découvert. N'a-t-on pas accusé au cours de la semaine dernière certain pool de baissiers internationaux, résidant à Amsterdam d'avoir provoqué le récent avilissement des stocks? Si l'on se base sur le fait que ce pool disposait de \$50,000,000, il n'est pas étonnant que les stocks aient réagi fortement. Ce fut d'autant plus facile que les spéculateurs étaient fort nerveux depuis quelque temps, à cause de l'ampleur et de la persistance de la réaction, commencée depuis le milieu du mois d'août. Comme dame rumeur veut que la Banque d'Angleterre cherche à enrayer leurs activités, il serait à désirer que les différentes autorités boursières et bancaires s'unissent pour demander aux autorités l'adoption de règlements, restreignant les activités des baissiers internationaux dans certaines limites.

Le jeu à la baisse est certes aussi légitime que les opérations à la hausse, mais lorsque l'économie nationale d'un pays peut être compromise par certaines manipulations de stocks ou encore par des rumeurs absolument injustifiées, nous croyons que les autorités boursières (y compris celles de la bourse locale) devraient s'empreser de sévir contre les baissiers, particulièrement lorsqu'il est évident que l'état des conditions économiques ne justifie pas les agissements de certains opérateurs professionnels et encore moins les bruits fantaisistes de toutes sortes que ces derniers se plaisent à faire circuler dans le but de faciliter leur activités.

La situation internationale et l'essor de la liste

Si les mesures trop draconiennes préconisées par certains politiciens ont influé défavorablement sur les stocks depuis quelque temps, il serait à désirer cependant que ces derniers s'occupent davantage des baissiers. N'a-t-on pas vu la semaine dernière, les courtiers de Londres tenir Wall Street responsable du mouvement réactionnaire des stocks, tandis que les courtiers américains renvoyaient la pierre à ceux d'Amsterdam. Ce qu'il y a de plus surprenant c'est que le bruit court maintenant que ce serait les courtiers de New-York et de Londres qui auraient opéré à la baisse durant le cours de la semaine dernière sur le marché international à Amsterdam. Une fois de plus, la haute finance internationale se serait jouée des règlements, adoptés par les différentes bourses ou pays, afin de s'enrichir évidemment aux dépens des petites gens. Que les autorités s'empresent donc de sévir, car le marché en souffrira énormément en définitive, car lorsque les gens ont perdu confiance, c'est bien difficile de relever le marché.

Ce qui se passe présentement en Europe porterait à croire toutefois que le marché se comporterait mieux, aux dires de maints économistes. Si la tension internationale semble moins grave qu'antérieurement, puisque la friction récente entre la France et l'Italie paraît quelque peu dissipée, il faut se garder de tout enthousiasme exagéré. Présentement, en face des dépêches de ce matin voulant que le dernier discours d'Anthony Eden soit mal vu par Rome. Il serait malheureux que la coopération tant attendue, au sujet de la question de la non-intervention des volontaires en Espagne n'aboutisse pas, car on laisse entendre dans les milieux financiers, américains comme canadiens, que la liste mobilière serait à la veille de prendre son essor.

Marcel CLEMENT

Marchés et prix durant septembre

INTERESSANT PERCU A CE SUJET, PUBLIE DANS LE DERNIER BULLETIN DE LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Les faits les plus importants à noter sur le marché du blé en septembre, ont été la hausse des frets océaniques, le volume des exportations actuelles et futures de la Russie et les premières estimations des récoltes de l'Hémisphère sud. Bien que la sécheresse en Argentine ait pris fin dans les provinces de Cordoba et de Santa Fé, la situation, ailleurs, n'est pas satisfaisante et l'état de la récolte est inférieur à la moyenne, laissant prévoir un rendement de 205 millions de boisseaux, soit 40 millions de moins que l'an dernier. L'état de la récolte en Australie s'est amélioré au cours du mois et l'on pronostique au total 165 millions de boisseaux, au lieu de 150 l'an dernier. Pour l'instant, la récolte canadienne est fixée à 188 millions de boisseaux, contre 229 millions en 1936. L'approvisionnement mondial semble devoir être un peu plus considérable qu'à la dernière campagne, mais les besoins des importateurs ne seront pas aussi élevés qu'en 1936-37, parce qu'une bonne part de l'augmentation est survenue dans des pays qui, l'an dernier, étaient importateurs. Les prix ont fluctué considérablement en septembre, mais ils se sont raffermis la dernière partie du mois. Les récoltes de grains communs en Europe sont inférieures à la normale, cette année, et, comme les stocks disponibles ont diminué fortement, on s'attend à ce que la demande en sera active, et c'est pour quoi les cours se sont raffermis. Les prix des pommes de terre se sont raffermis un peu en septembre, mais ils sont encore relativement bas.

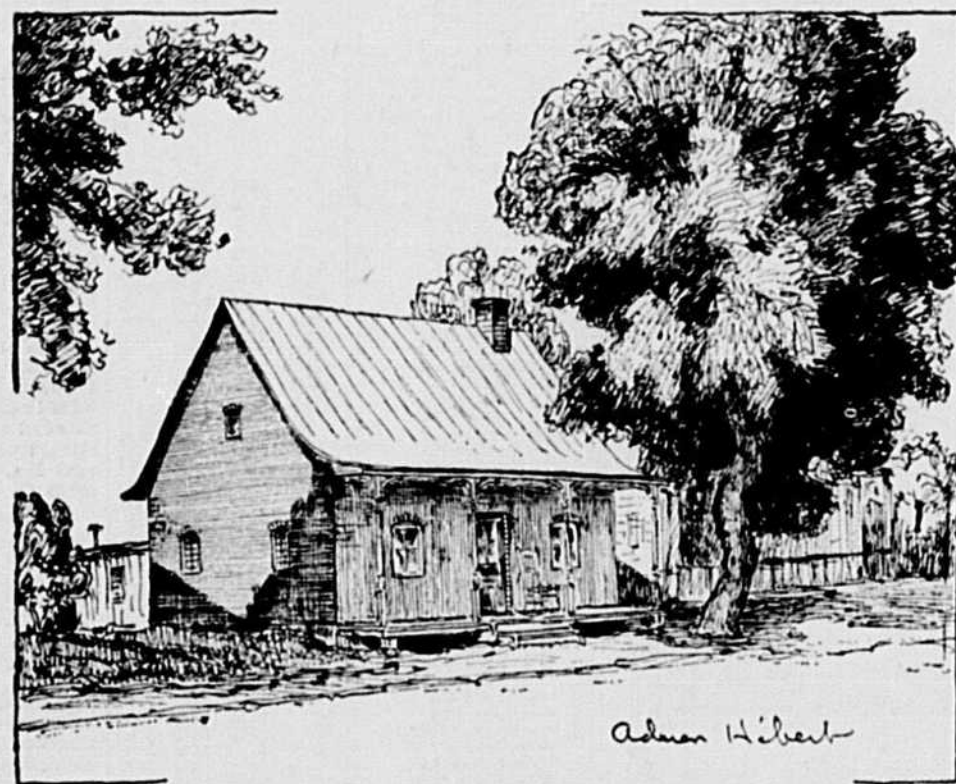
Les cours du bétail ont été fermes ou en hausse, sous l'influence des prix américains. Les expéditions de bétail à engraisser de l'Ouest du Canada vers l'Est ont été très considérables et, la plupart des semaines, elles ont constitué le gros des arrivages en Ontario. Le marché des porcs est redevenu fort et les prix ont encore monté. Les cours du beurre ont été stables et ceux du fromage ont monté d'une fraction. La baisse des oeufs a dépassé les proportions saisonnières habituelles.

Dans l'ensemble, les marchés des textiles sont faibles. Le monde est assailli d'un approvisionnement abondant de coton, la récolte de cette année excédant de beaucoup à elle seule la consommation record de la dernière campagne. Les prix de la laine ont baissé aux dernières enchères d'Australie et de Grande-Bretagne; les cours de la soie, quoique un peu plus bas, ont été assez stables, vu la situation troublée qui existe au Japon.

Le marché du caoutchouc a été très sensible aux événements d'Extrême-Orient. Statistiquement, la situation est un peu meilleure, les stocks mondiaux ayant augmenté régulièrement au cours des derniers mois. Le sucre et le thé se sont ressentis également de la guerre en Orient. Les cours du café se sont beaucoup raffermis à la fin du mois.

La demande des métaux autres que le fer a été moins active et l'allure du marché, un peu plus faible. Les prix du pétrole brut ont baissé.

Notre nombre-indices des prix de gros est descendu de 87.09 le 15 août à 85.97 le 15 septembre.



(Dessin inédit à la plume d'Adrian Hebert.)

Maison natale de Sir Wilfrid Laurier, avocat, homme politique, député provincial, puis fédéral, Premier Ministre du Canada de juillet 1896 à septembre 1911, (1841-1919), à Saint-Lin, P. Q.



A mort, vous le savez, peut, à tout moment, et sans que rien n'annonce sa venue, frapper à votre porte. L'homme le mieux portant peut disparaître demain et doit, c'est un devoir sacré, être sans cesse préparé à une mort prématurée.

C'est une vérité qui ne contient en elle nul sentiment de tristesse ni de découragement. C'est une loi commune à laquelle nul ne peut échapper, contre laquelle il serait vain de vouloir lutter, mais dont vous pouvez, dont vous devez d'avance corriger les effets pour le cas où elle s'appliquerait éventuellement à vous.

Comment y parvenir? En rédigeant soigneusement votre testament, en le revisant souvent si vous l'avez déjà fait, afin de tenir bien compte des besoins, qui peuvent varier parfois, de tous vos héritiers, et en y nommant comme exécuteur testamentaire et fiduciaire le NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED.

En agissant ainsi, vous pouvez être assuré que les projets que vous avez faits pour tous ceux que vous aimez seront réalisés complètement, avec le même sentiment de sage prévoyance et de tendre sollicitude que vous apporterez vous-même en cette matière, si vous vivez assez longtemps.

Nommer le NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED exécuteur et fiduciaire de votre succession, c'est prolonger en quelque sorte votre protection auprès de ceux qui vous sont chers, par delà la mort. C'est garantir, au maximum, l'avenir des vôtres et remédier de la plus sûre façon au danger toujours possible de votre mort prématurée.

Le NATIONAL TRUST COMPANY LIMITED est une grande institution vouée au rôle de guide sage et éclairé, de soutien et d'ami auprès des veuves, des orphelins et de tous les héritiers.

Ecrivez-nous, venez nous voir, nous sommes, gratuitement, à votre entière disposition.

National Trust Company LIMITED

225, RUE SAINT-JACQUES OUEST, • • • MONTREAL

Sept personnes perdent la vie dans la région de Montréal

Deux hommes furent tués instantanément par une auto; deux femmes furent mortellement brûlées et deux hommes et une femme sont morts subitement

En fin-de-semaine

Sept personnes perdirent la vie tragiquement en fin de semaine, dans la région de Montréal. Deux hommes furent tués instantanément par une automobile; deux femmes furent mortellement brûlées et il y eut trois morts subites.

Deux hommes perdirent la vie, aux petites heures, hier matin, lorsqu'ils furent heurtés par une auto, en traversant la chaussée, près de l'intersection de l'avenue Mont-Royal et de la rue Iberville. Les cadavres ont été transportés à la morgue, où une enquête sera tenue, aujourd'hui, par un jury sous la présidence de Me Lorenzo Prince, coroner de la région de Montréal.

Les victimes sont: M. Valmore Jobin, âgé de 57 ans, domicilié au 4360, rue Des Erables, et M. Bentley Goula, âgé de 54 ans, domicilié au 4620, rue Chapleau.

D'après les informations recueillies par le lieutenant Mailloux, du poste de police de l'avenue Mont-Royal, qui fit les constatations d'usage avec les constables Lagacé et Belzil, de l'escouade de la radio-police, le double accident mortel est survenu, un peu avant deux heures, hier matin, en face du 4460, rue Iberville, presque à mi-chemin entre l'avenue Mont-Royal et la rue Marie-Anne. La voiture se dirigeait vers le sud, rue Iberville, lorsque, à quelque cinq cents pieds de l'intersection précitée, les deux piétons, se tenant par le bras, traversèrent la chaussée en courant. Le conducteur de l'auto, M. S. Fournier, de Montréal, fut dans l'impossibilité d'arrêter son véhicule à temps pour éviter de heurter les deux hommes qui s'étaient pratiquement jetés devant lui. La mort fut instantanée.

Brûlées vives

Mme Julia Cutter Cantwell, âgée de 68 ans, domiciliée au 2550, rue St-Patrice, a eu une mort affreuse, samedi matin. Une explosion se produisit au moment où elle allumait le poêle de sa cuisine et elle fut enveloppée de flammes. M. John Cantwell, âgé de 74 ans, s'efforça de l'éteindre courageusement le feu qui consumait son épouse.

Les deux époux furent transportés à la division ouest de l'hôpital Général de Montréal, où Mme Cantwell expira moins de deux heures après son arrivée, après avoir enduré de terribles souffrances. Son époux, septuagénaire, qui souffre aussi d'un grave choc nerveux en plus de brûlures aux mains, est maintenant gardé sous observation à l'hôpital.

D'après l'enquête faite par les constables Rainville et Côté, de l'escouade de la radio-police, l'accident mortel est survenu, à 9 h. 27, samedi matin. M. Cantwell a déclaré aux agents que son épouse était allée allumer le poêle avec du charbon de bois, quand l'accident est survenu. Le poêle semblait éteint, et, comme Mme Cantwell en ouvrait un rond afin d'activer le feu, un retour de fumée se produisit suivi par une explosion qui brisa en partie le poêle et enveloppa de flammes la septuagénaire. Avant que son époux ait réussi à éteindre les vêtements en flammes, Mme Cantwell s'était infligé de terribles brûlures sur tout le corps.

Le cadavre de la victime a été, plus tard, transporté à la morgue, où il y aura enquête du coroner, aujourd'hui.

Mme Honoré Miron, domiciliée au 7606, rue Drolet, a perdu la vie, samedi, à la suite d'un accident survenu à sa demeure pendant qu'elle nettoyait un matelas à l'aide de gazoline. Elle était âgée de 43 ans. Son cadavre a été transporté à la morgue, où il y aura enquête, ce matin, par un jury, sous la présidence de Me Lorenzo Prince, coroner de la région de Montréal.

L'accident mortel est survenu à 8 h. 50, samedi matin. Mme Miron désinfectait un matelas qui fut soudain enveloppé de flammes qui se communiquèrent aux vêtements de Mme Miron. Celle-ci s'efforça de se débarrasser des vêtements en flammes, mais elle fut vaincue. Elle fut transportée à la morgue, où il y aura enquête, ce matin, par un jury, sous la présidence de Me Lorenzo Prince, coroner de la région de Montréal.

Un vol de \$700 de cigarettes et de tabac, a été commis, aux petites heures, hier matin, chez M. Tancredi Rouleau, marchand, 88 boulevard Ste-Rose, dans la ville de Ste-Rose. La cambriolage a été découvert, hier matin, et des agents de la Sûreté provinciale conduisent maintenant une enquête afin d'appréhender les coupables.

On a appris, hier soir, que le constable Leroux, du service de la police de la municipalité de Ville Lasalle, a été suspendu de ses fonctions. On parle maintenant d'enquête générale dans le service, et une assemblée du conseil aura lieu, à cet effet, mercredi prochain, sous la présidence du maire Armand Brosseau.

Morts subites

Mme Ruth Myers, domiciliée au 2475, rue Valois, est décédée presque subitement, samedi soir, à la division centre de l'hôpital Général de

Montréal, où on l'avait transportée de son domicile. Elle était âgée de 57 ans et l'on croit qu'une maladie de cœur a été la cause de sa mort. Le corps a été transporté à la morgue pour enquête.

Le Dr J. Fulford Rollet, dentiste, 4427 ouest, rue Ste-Catherine, est mort subitement chez lui, samedi matin. Il était âgé de 68 ans. Un verdict de mort naturelle a été rendu par le Dr Pierre Hébert coroner adjoint.

M. Joseph Gauthier, domicilié au 545, rue Duquesne, est mort subitement chez lui, hier soir, alors qu'il était à prendre son repas du soir. Le corps a été transporté à la morgue pour enquête.

Faits Divers

Au moment où il entrerait son automobile dans un garage situé à l'arrière du 1722, rue Wolfe, un peu avant minuit, samedi soir, M. Henri Miron, domicilié au 1584, rue Wolfe, a été la victime d'un vol à main armée. Un inconnu brava un revolver sur lui et lui commanda de placer sur le pavé de la rue tout l'argent qu'il avait dans ses poches. Après avoir mis par terre les \$39 qu'il avait en sa possession, M. Miron fut enfermé dans son garage, pendant que l'apachiste prenait la fuite. Le sergent Riel et les constables Brisard et Méthot, du poste de police de la rue Ontario firent les premières constatations d'usage puis la cause fut remise à des membres de l'escouade des vols à main armée, travaillant sous les ordres du lieutenant-déTECTIVE Bourdon.

George Trevis, âgé de 6 ans, dont les parents habitent le 7215, rue Waverley, s'est infligé des brûlures aux mains, au cou et aux oreilles, alors qu'il était à s'amuser avec du goudron chaud, hier après-midi, avec des petits compagnons. Il fut transporté à l'hôpital Ste-Justine.

Deux vols de sacs-à-main ont été commis, samedi soir, par deux garçons de 14 ou 15 ans, dans le nord de l'avenue du Parc. Mme Oria Dupuis, 5602, avenue du Parc, appartenant 9, a rapporté à la police du poste de la rue St-Dominique que les deux garçons lui avaient enlevé son sac-à-main qui contenait \$2 et de menus articles, alors qu'elle passait près du 6301, avenue du Parc. Le second sac a été rapporté, à 10 h. 40 par Mme Edna Kilpatrick, 7469, avenue De l'Épée, qui se fit enlever son sac-à-main, avec un montant de \$4, alors qu'elle passait, avenue du Parc près de l'avenue Beaumont. La Sûreté municipale a été prévenue.

Les agents de la police provinciale ont été très actifs en fin-de-semaine. Ils firent cinq descentes dans des loteries chinoises, des maisons de jeu et dans neuf maisons de prostitution, appréhendant un total de 134 personnes, qui devront comparaître aujourd'hui. Le lieutenant-colonel P. A. Pluie, chef suprême de la police provinciale, a aussi annoncé que 64 "slot-machines" avaient été confisquées, en fin-de-semaine, dans la région de Lacolle.

Travaillant sous les ordres du capitaine Defayette, des agents de la gendarmerie royale du Canada ont opéré cinq saisies d'alcool, dans des automobiles, en fin-de-semaine. Ces saisies furent faites dans l'est de la métropole. Il y avait deux ou trois gallons, dans chaque cas. Personne ne fut appréhendé, cependant, mais l'on dit que des sommations seront envoyées pour comparution.

Un vol de \$700 de cigarettes et de tabac, a été commis, aux petites heures, hier matin, chez M. Tancredi Rouleau, marchand, 88 boulevard Ste-Rose, dans la ville de Ste-Rose. La cambriolage a été découvert, hier matin, et des agents de la Sûreté provinciale conduisent maintenant une enquête afin d'appréhender les coupables.

On a appris, hier soir, que le constable Leroux, du service de la police de la municipalité de Ville Lasalle, a été suspendu de ses fonctions. On parle maintenant d'enquête générale dans le service, et une assemblée du conseil aura lieu, à cet effet, mercredi prochain, sous la présidence du maire Armand Brosseau.

George Adler, âgé de 13 ans, dont les parents habitent au 3390, avenue de l'Hôtel-de-Ville, s'est infligé une fracture au bras droit, hier après-midi, en tombant sur le trottoir, près de chez lui.

UNE BONNE FARCE!

Le 12 août 1936, au Stade, M. DUPLESSIS s'écriait :

"Ne trouvez-vous pas odieux que dans une ville comme Montréal, où vous avez une police expérimentée, parfaitement entraînée, qui a risqué sa vie, on vienne en toute occasion et en toutes circonstances y substituer la police provinciale pour pratiquer le chantage et l'intimidation sur les citoyens... Je vous dis que la police municipale va prendre et garder sa place et qu'elle va garder son autonomie".

Et c'est la police provinciale qui exécuta, la nuit, un raid dans les bureaux de la Commission du Chômage, rue Hochelaga, en plein territoire municipal, dans un édifice appartenant à la Ville.

Monsieur Duplessis vous êtes un farceur!

DES PATRIOTES HONORENT PAPINEAU A MONTEBELLO



Le ralliement patriotique de Montebello, hier après-midi, fut l'occasion de nombreux discours. Cette photo de l'estrade des orateurs fut prise au cours d'un grand clan oratoire de M. Félix Desrochers, bibliothécaire du Parlement canadien. Parmi ceux qui l'entourent, on reconnaît, de gauche à droite, M. Jules Massé, Me Papineau-Mackay, N.P., de Montréal; M. Adhémar Raynault, M. Auguste Hébert, maire de la municipalité de Montebello; Me Alphonse de LaRoche, secrétaire de la Société St-Jean-Baptiste; M. Tremblay, vice-président de la société nationale; M. Roméo Lorrain, député de Papineau à l'Assemblée législative, et président conjoint du ralliement d'hier; M. A. C. Miller, président de l'Action Patriotique, sous les auspices de laquelle la manifestation d'hier eut lieu; l'hon. juge Hyacinthe Fortier, ancien député de Papineau à l'Assemblée législative et aux Communes. Ne figure pas sur cette photo, Mlle Augustine Bourras, petite-fille de Papineau. Sur la toile, à l'arrière-plan, on distingue une partie du manoir Papineau. Les discours ont eu lieu en l'hôtel de ville de Montebello. (Photo CANADA)

Comité montréalais du Parti National

Formé de six membres, il est présidé par le Dr J.-A. Thibaudeau

M. Hermas Bastien, auteur de plusieurs ouvrages de philosophie, nous fait tenir un communiqué signé de sa main et par lequel il nous informe que le Parti National provincial vient de se constituer un comité montréalais "pour voir à la propagande des idées qu'il préconise".

Ce comité comprend d'abord un président, le Dr J.-A. Thibaudeau, 512, rue Sherbrooke est; Edouard Rivard, avocat, 1743, rue Saint-Denis; Me Paul Guillet, N.P., 3002, rue Masson; M. J.-P. Chauvin, 1304, rue Darling; M. Ernest Robitaille, 266, rue Saint-Jacques; M. Hermas Bastien, 478, rue Cherrier. C'est ce comité qui a organisé pour dimanche, 24 octobre, une grande assemblée politique où tous les membres du Parti national qui sont cinq députés et un conseiller législatif viendront parler, exposer leur programme, programme de "libération sociale et nationale de notre province, lit-on dans le communiqué.

"Il reste entendu que le Parti National entreprend une lutte contre le trust, et ne peut compter sur les grandes puissances financières. En revanche, il escompte l'aide de tous les hommes droits qu'exaspère le redressement à retardement du parti au pouvoir." Tout ceci est aussi un programme. Pour renseignements, offre de collaboration, aide pécuniaire, le public est prié de communiquer avec les membres du comité de Montréal.

Chez les Forestiers canadiens

Ce soir, à 8 h. 30, il y aura réunion régulière de la Cour St-Edouard (793) de l'Ordre canadien des Forestiers, au No 6422, rue Saint-Denis, coin Beaumont, sous la présidence de M. J.-D. Perrault, chef-ranger. Tous les membres y sont cordialement invités.

M. J.-F. Pouliot au Club central libéral des femmes de Montréal

costa aux Communes. M. Pouliot, député canadien au couronnement de Leurs Majestés britanniques à Londres, en mai dernier, parlera de ses "Souvenirs d'Angleterre". La réunion sera sous la présidence de Mme C.-E. Gravel, présidente d'office.

On a de l'argent pour engager MM. Lacoste et Louis Francoeur

Le premier aura \$5,500 et le second \$5,000 par an. — Mécontentement de M. Gratton

A-t-on violé l'entente?

Nous avons appris samedi que le comité exécutif a réussi à trouver un crédit disponible qui lui permettra de faire, des cette semaine, les deux nominations annoncées il y a quelques jours: celle de M. Louis Francoeur au poste de publiciste de l'Office d'initiative économique et celle de M. Louis Lacoste au poste de gérant de cet organisme.

Ces deux nominations furent annoncées il y a une dizaine de jours par le maire, M. Raynault. La nouvelle était prématurée parce que les nominations n'étaient pas encore faites, le comité exécutif n'ayant pas fait inclure dans le budget un crédit à cette fin.

Il appert que ces deux nominations à l'Office d'initiative économique, dont M. Valmore Gratton est l'initiateur et le secrétaire-gérant, feront de cet office un organisme tout autre que ce qu'il était tout d'abord destiné à devenir. M. Gratton en deviendrait tout simplement le secrétaire, le poste de vérifiant devant être confié à M. Lacoste. Le salaire de M. Lacoste serait de \$5,500 et celui de M. Gratton \$5,000, comme celui de M. Francoeur.

Lorsque la résolution recommandant ces deux nominations fut discutée au comité exécutif, le commissaire Frank Hogan avait demandé si M. Gratton avait été consulté et s'il approuvait ces nominations. On lui avait répondu que M. Gratton avait approuvé. Dans le courant de l'après-midi, il transpara que M. Gratton n'avait pas été consulté, qu'il n'avait pas approuvé et qu'il n'approuverait pas. On dit que M. Gratton écrit une lettre au comité exécutif lui disant clairement ce qui en était.

Maintenant, on prétend que M. Gratton démissionnera si les autorités municipales lui imposent un chef de département. On dit que M. Gratton n'est pas opposé à la nomination d'un publiciste ni à celle d'un agent d'affaires, mais qu'il ne tient pas du tout à devenir simple subalterne dans un bureau dont il a été l'âme dirigeante durant la période la plus difficile, celle de la mise sur pied.

D'ailleurs, on signale à l'hôtel de ville que M. Gratton a été engagé avec l'entente qu'il aurait les coudees franches et qu'il serait le gé-

A nos abonnés de St-Hyacinthe et de Drummondville

Un accident survenu samedi matin au camion qui transporte le "Canada" à St-Hyacinthe et à Drummondville a été cause du retard qui s'est produit ce jour-là dans la livraison du journal aux abonnés de ces localités. Ceux-ci voudront bien en tenir compte.

Le Club Canadien inaugure sa saison de 1937-1938

Le Club Canadien inaugurerait brillamment hier soir sa saison de 1937-1938. Il fêlait en même temps le 48^e anniversaire de naissance de l'un de ses directeurs, M. Arthur Archambault, homme d'affaires bien connu, à qui ses amis présentèrent un ciné-kodak et les employés du Club, un stylo. On remarquait dans l'assistance M. Vital Mallette, député de Jacques-Cartier aux Communes; l'hon. J.-F. Leduc, ministre de la Voie dans le cabinet provincial; M. Adhémar Raynault, maire de Montréal; Mme Leduc, Mme Archambault, Mme Raynault, M. et Mme J.-E. Jeannotte, M. Hermas Perras, président du Club, occupait le fauteuil.

Le Junior Board of Trade forme trois comités d'étude

Le Junior Board of Trade de Montréal a décidé de former trois nouveaux comités d'étude pour étudier l'industrie du caoutchouc, l'industrie de la peinture et l'administration des bureaux, le comité du mouvement coopératif des consommateurs et le comité des problèmes de la comptabilité.

Montebello rend hommage à Louis-Joseph Papineau

Section St-Stanislas de l'Association libérale Saint-Denis-Dorion

Ce soir, à la salle Francoeur, 5312, rue Papineau, aura lieu la réunion annuelle de la section Saint-Stanislas de l'Association libérale Saint-Denis-Dorion. Il y aura élection du comité. Invitation particulière aux membres et aux amis de l'Association.

Ce village de la vallée de l'Ottawa est envahi par des centaines de pèlerins du souvenir

Le manoir futur monument historique

Montebello, 17 (De l'envoyé spécial du Canada) — Pour honorer la mémoire de Louis-Joseph Papineau, à l'occasion du centenaire des événements de 1837, des centaines de personnes ont afflué dans ce petit village de la rive nord de l'Ottawa, où eut lieu aujourd'hui une manifestation, la dernière d'une série que l'on avait inaugurée en août dernier au Pied-du-Courant, à Montréal, à la gloire des patriotes. Cela s'était passé dans le quartier municipal de Papineau, et c'est de ce même quartier que les pèlerins du souvenir partaient, ce matin, de Montréal, pour venir ici, plusieurs en automobile, d'autres en chemin de fer. L'échevin du quartier Papineau, M. Hector Dupuis, en avait fait le point de départ officiel.

La nomination d'un nouvel avocat à la police provinciale

Le gouvernement de Québec a désigné Me Joseph Bastien — Poste à Me L.-J. de la Durantaye

Inspecteurs d'écoles

Dans le dernier numéro de la "Gazette officielle", le gouvernement de Québec annonce les nominations suivantes:

M. Paul Racicot, de Sweetsburg; inspecteur d'écoles.
M. Cléophas Gagnon, 8198, rue de Gaspé, Montréal; inspecteur d'écoles.

M. Joseph Bastien, avocat, de Montréal; conseiller juridique et avocat de la police provinciale, à Montréal.

M. L. J. De la Durantaye, avocat, 4 Est, rue Notre-Dame, Montréal; secrétaire pour mettre à exécution la Loi pourvoyant à la refonte des Lois de la province.

MM. Henri Bédard, Hugo Alix, Joseph Bienvenue, tous trois cultivateurs de l'Ange-Gardien, Joseph Robert, cultivateur, et Polydore Demers, bourgeois, tous deux de Camberg, commissaires pour tenir la cour des Commissaires de la paroisse de l'Ange-Gardien de Rouville.

M. Armand Thuot, contrôleur des finances des Ecoles d'Arts et Métiers, de Montréal; juge de paix, avec juridiction dans toute la province de Québec, aux fins de recevoir le serment seulement, conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi des Tribunaux Judiciaires (S.R.Q., 1925, chapitre 145).

Chez les libéraux de St-Denis-Dorion

MM. J.-A. Francoeur et Victor Bédard président l'élection de la section Sainte-Cécile-St-Vincent-Ferrier

Ces jours derniers avait lieu, à la salle Courval, la réunion annuelle de la section Sainte-Cécile-St-Vincent-Ferrier de l'Association libérale Saint-Denis-Dorion. On notait la présence de MM. J.-A. Francoeur, ancien député, gouverneur de l'Association; Victor Bédard, président général; Paul Gauthier, N.P., secrétaire général; L. Hamelin, assistant du secrétaire général; F.-A. Panne-ton, président de la section St-Edouard; P. Vézina, président de la section de la jeunesse, et plusieurs autres.

L'élection et l'installation des officiers se firent sous la direction de M. Victor Bédard. Furent élus: président d'office, M. Achille Renaud; premier vice-président, M. Arthur Charette; deuxième vice-président, M. V. Meeks, N.P.; secrétaire, M. R. Valiquette; assistant du secrétaire, M. P. Charbonneau; trésorier, M. E. Courval; assistant du trésorier, M. E. Perron; syndics, MM. H. Denis, J. Lécuyer, A. Taillefer; commissaires ordinaires, MM. W. Brisebois, A. Lapointe; directeurs, MM. W. Lapointe, W. Perron, A. Planeau, A. Boucher, V. Laframboise, Z. Lamarque, N. Desrochers, N. Charbonneau, A. Filiatrault, A. Saint-Georges.

Après l'élection, le secrétaire lut une lettre de Me Azellus Denis, député de Saint-Denis aux Communes, qui s'excusait de son absence sur la maladie qui le tient au lit depuis un mois. Plusieurs orateurs adressèrent la parole, après que l'assemblée eut fait des vœux pour le prochain rétablissement de M. Denis. Ce furent MM. J.-A. Francoeur, qui mit en contradiction les actes du gouvernement Duplessis avec les paroles des hommes qui le composent pendant les campagnes électorales de 1935 et de 1936; Victor Bédard, F.-A. Panne-ton, A. Charette et P. Vézina.

Décès de M. J.-H. Provost

Nous apprenons la mort de M. J.-H. Provost, ancien trésorier de la Fédération des clubs libéraux de Montréal, survenue subitement samedi soir. Il était âgé de 67 ans. Lui survivaient sa femme, née Céline Petit, deux fils, MM. Raoul et Albert Petit, employés civiques, deux filles, Mme Arthur Jodoin (Germaine) et Mme Lucien Desjardis (Lucienne) une bru, Mme Raoul Provost, ses deux gendres et huit petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée à la résidence du défunt, 6053, rue Mazarin. Les funérailles auront lieu mardi matin, à neuf heures, à l'église St-Jean-Baptiste.

Décès de M. J.-H. Provost

Nous apprenons la mort de M. J.-H. Provost, ancien trésorier de la Fédération des clubs libéraux de Montréal, survenue subitement samedi soir. Il était âgé de 67 ans. Lui survivaient sa femme, née Céline Petit, deux fils, MM. Raoul et Albert Petit, employés civiques, deux filles, Mme Arthur Jodoin (Germaine) et Mme Lucien Desjardis (Lucienne) une bru, Mme Raoul Provost, ses deux gendres et huit petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée à la résidence du défunt, 6053, rue Mazarin. Les funérailles auront lieu mardi matin, à neuf heures, à l'église St-Jean-Baptiste.

(Suite page cinq)

Pour téléphoner
au "CANADA"
DANS LE JOUR
HARBOR 5131

SOIR, DIMANCHE ET FÊTES:
Police, incendies, accidents... HA. 5131
Sport... HA. 5134
Directeur de l'Information... HA. 3461
Atelier de composition... HA. 1432
Service d'information... HA. 3507
Rédacteur en chef... HA. 8454
Circulation et expédition... HA. 5134

1870 1937
5,000 cordes d'érable
CHARBON
\$5.00 et plus
Wilson Frères
Jes. Charlebois, prop.
CHerrier 2161